



ANJA NIEDRINGHAUS/AFP

Licenciements : la loi est censurée au nom de la liberté d'entreprendre

La gauche proteste, la droite et le patronat se félicitent, les syndicats demandent une concertation

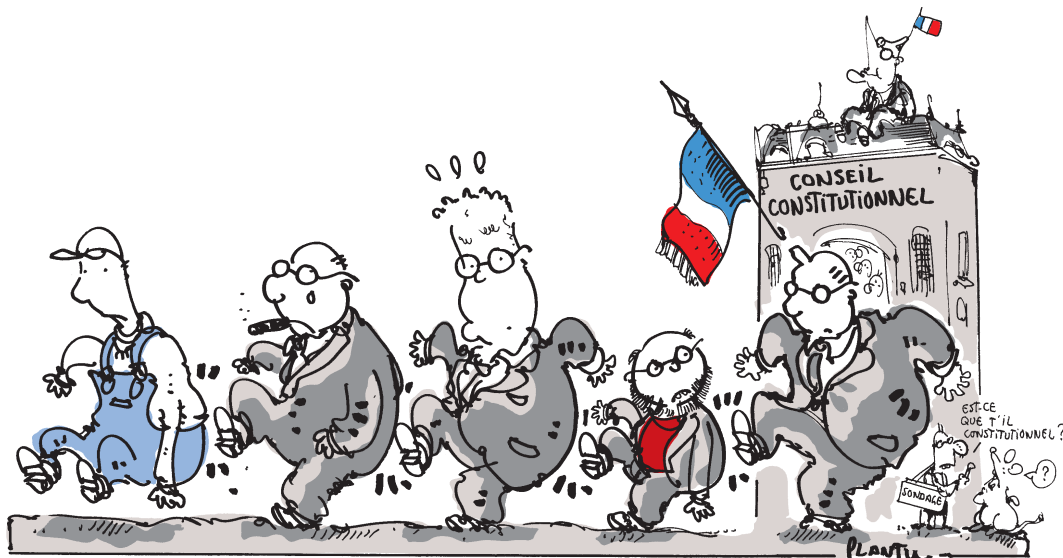
AFGHANISTAN
Le désarmement de Kaboul a bien commencé. Le président du Pakistan s'engage contre le terrorisme p. 2 et 3

BIOÉTHIQUE
Clonage humain : débat à l'Assemblée p. 12

SUPPLÉMENT
Le Monde
ÉCONOMIE
Le programme du Medef et les partis politiques
EMPLOI

EN CENSURANT, samedi 12 janvier, l'article 107 de la loi de modernisation sociale, adoptée au Parlement le 19 décembre 2001, le Conseil constitutionnel a porté un nouveau coup au gouvernement de Lionel Jospin et réactivé le clivage droite-gauche. La disposition contestée précisait la définition du licenciement économique. Elle avait été ajoutée au texte initialement proposé par le gouvernement, sous la pression des députés communistes, après l'annonce, au lendemain des élections municipales de mars 2001, des plans sociaux chez Danone et Marks & Spencer. Invoquant le principe de la « liberté d'entreprendre », le Conseil constitutionnel a considéré que le texte voté aurait « retardé les réorganisations décidées pour assurer la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise » et « conduit le juge à exercer son contrôle sur les choix de gestion de l'entreprise ».

A quelques réserves près, le reste de la loi - qui limite, entre autres, les emplois précaires et étend les



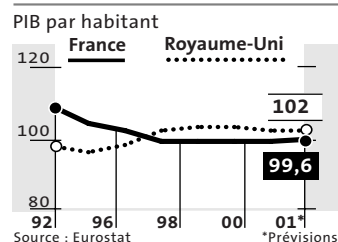
compétences de la médecine du travail - est validé. La réforme du droit du licenciement avait concentré les attaques de l'opposition et des chefs d'entreprise : la censure de

l'article 107 a « satisfait » les responsables de la droite et du Medef. Elle a, en revanche, suscité l'« indignation » de Robert Hue (PCF), et la protestation de Noël Mamère

(Verts), qui a qualifié cette décision de « réactionnaire et provocatrice ».

Lire nos informations page 8 et notre éditorial page 23

LA FRANCE DÉPASSÉE



Europe : les Français moins riches que les autres

DANS notre nouvelle page « Union européenne », chaque jour des informations venues de Bruxelles et des pays de l'Union. Aujourd'hui, le palmarès de la richesse chez les quinze. Surprise : la France est en queue de peloton. Classée douzième, elle ne devance que la Grèce, le Portugal et l'Espagne en termes de PIB par habitant. A lire aussi un reportage dans le Kent, où l'on monte la garde face au continent et à l'euro. En Allemagne, le rival conservateur de Gerhard Schröder déclare la guerre à l'« Europe rose ». Et des échos de la Commission, du Parlement...

Lire page 6

PARIS
Les grands chantiers d'urbanisme de Bertrand Delanoë. Entretien p. 16

ENTREPRISES
Des têtes tombent parmi les patrons p. 24

International.....	2	Entreprises.....	24
Union européenne..	6	Communication.....	27
France.....	8	Marchés.....	28
Société.....	12	Aujourd'hui.....	30
Régions.....	16	Météorologie.....	34
Carnet.....	17	Jeux.....	34
Abonnements.....	17	Culture.....	35
Horizons.....	18	Radio-Télévision.....	39

Entre Mitterrand fils et Pascal Sevrans, l'ombre d'un père

C'ÉTAIT LA DEUXIÈME FOIS que Pascal Sevrans et Jean-Christophe Mitterrand se retrouvaient face à face sur un plateau de télévision. Et cela s'est mal passé, comme la première fois. L'ami fidèle d'un président défunt et le fils mal-aimé de ce dernier. Sevrans, star de télévision, auteur de chansons et de livres, est de ceux qui s'émouvent encore, lorsqu'ils revoient les images du 21 mai 1981. Le jour où François Mitterrand monta vers le Panthéon avec toute la gauche flamboyante de l'époque derrière lui, il était au deuxième rang, au bras de Dalida. Jean-Christophe Mitterrand, lui, n'en finit pas de tenter de racheter son honneur malmené par les juges en assurant : « Derrière moi, c'est mon père que l'on cherche. » Les deux hommes devraient être amis, tout au moins alliés. Ils se parlent à peine.

Judi 10 janvier, ils étaient sur le plateau de « Campus », une émission sur les livres animée par Guillaume Durand, sur France 2. Pascal Sevrans pour promouvoir la publication de son journal *On dirait qu'il va neiger* (Albin Michel). Jean-Christophe Mitterrand pour défendre ses « mémoires meurtries » (Plon). La première fois, ils s'étaient croisés sur le plateau de Thierry

Ardisson. Pascal Sevrans l'avait raconté dans son livre. Récit d'un dépit, d'une bouderie, d'une impossibilité à communiquer. Pour quelle raison ? Mystère.

« J'aurais préféré le rencontrer ailleurs que sur un plateau de télévision surchauffé où nous devions répondre, lui et moi, aux questions précises de Thierry Ardisson, écrivait Pascal Sevrans dans son livre. J'ai esquivé les premières que celui-ci m'a posées, comme je m'y attendais, sur ma relation avec Jean-Christophe. Je me suis tu là où j'aurais pu parler à mon avantage. (...) Jean-Christophe n'a pas bronché, sans se départir d'un sourire crispé, il n'a pas cru bon de saluer d'un mot ma loyauté, alors qu'il avait là une occasion rêvée de s'en tirer à bon compte. Un mot : merci, par exemple. (...) Je n'attendais rien de Jean-Christophe Mitterrand, je ne lui dois rien, mais j'ai deux mots à lui dire et je les lui dirai. »

Guillaume Durand, l'animateur de « Campus » tenait là une occasion rêvée. Pascal allait-il dire « deux mots » à Jean-Christophe, le fils de l'homme tant admiré ? Sevrans refusa. Et Mitterrand fils, renfrogné, assura confusément qu'il savait à quoi s'en tenir. Mystère. Il a fallu attendre que

micros et caméras soient débranchés pour comprendre les raisons d'une fâcherie tenace. En coulisse, l'explication a été vive. Le fils de l'ancien président a proposé un rendez-vous que l'animateur a repoussé à plus tard avec humeur. Le « merci » n'est pas venu. « Merci » à quoi ? A la contribution financière apportée par Pascal à la sortie de prison de Jean-Christophe.

Lorsque le juge Courroye décida la mise en détention à la prison de la Santé, le 21 décembre 2000, de Jean-Christophe Mitterrand pour « complicité de commerce d'armes illicite et trafic d'influence », la justice fixa à 5 millions le montant de sa caution. Une somme que la famille Mitterrand mit trois semaines à réunir. « Ma famille en a payé les deux tiers », assure Jean-Christophe Mitterrand. Pascal Sevrans, qui refuse d'en parler publiquement, fut de ceux qui payèrent le reste. En mémoire du père. Le fils a peut-être compris que ce chèque qui le libérait payait un investissement affectif qui ne s'adressait pas à lui. Il n'a pas dit « merci ». Il reste encore une part de mystère.

Raphaëlle Bacqué

PORTRAIT

Pierre Ardit, « pour fuir la nuit »



IL REPREND le rôle d'Arnolphe dans *L'École des femmes*. Pierre Ardit, 57 ans, joue « pour fuir la nuit ». Il raconte une vieille dépression, la peur du sommeil... Chaque jour, en « Culture », une rencontre, un portrait. p. 38

PHILIPPE LEVY

SPORTS

Arsenal-Liverpool, le choc des Français d'Angleterre



A LONDRES, le duel très attendu entre les deux équipes les plus « françaises » du championnat anglais, Arsenal et Liverpool, s'est terminé sur un match nul (1-1). Nicolas Anelka (Liverpool) n'a pas marqué, mais a été crédité d'un bon match, comme Thierry Henry (Arsenal, photo). En France, polémique à propos de l'arrivée de la publicité sur le maillot des arbitres. Le logo de la chaîne de supermarchés But ornera leurs manches à partir du 19 janvier. Cette invasion des sponsors ne fait pas l'unanimité. En ski, Laure Péquegnot, victorieuse du slalom de Saalbach (Autriche), devient l'une des favorites des JO d'hiver. Rugby, automobile et tous les résultats du week-end dans nos quatre pages « Sports ». Lire pages 30 à 33

POINT DE VUE

Donner une âme au XXI^e siècle

par Bill Clinton

LA QUESTION CRUCIALE de ce nouveau siècle est : l'âge de l'interdépendance sera-t-il un bien ou un mal pour l'humanité ? La réponse dépend de trois facteurs. Les nations riches sauront-elles distribuer les bénéfices du monde moderne et en alléger les fardeaux ? Les nations pauvres mettront-elles en œuvre les changements nécessaires pour rendre possible le progrès ? Tous, serons-nous capables d'atteindre un niveau de conscience suffisamment élevé pour comprendre nos devoirs et nos responsabilités réciproques ?

Nous n'y parviendrons pas si les pauvres de ce monde sont dirigés par des gens comme Oussama Ben Laden, qui croient pouvoir trouver leur rédemption dans notre destruction.

Nous n'y parviendrons pas non plus si les riches sont menés par ceux qui nourrissent un égoïsme à courte vue et perpétuent l'illusion que nous pourrions éternellement revendiquer pour nous ce que nous dénisons aux autres. Nous allons tous devoir changer.

Philosophes et théologiens traitent depuis fort longtemps le thème de

l'interdépendance de l'humanité. Les politiques s'en préoccupent, sérieusement du moins, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la création des Nations unies. Mais aujourd'hui, pour les gens ordinaires, il s'agit d'une simple réalité, parce qu'elle est présente dans tous les aspects de notre quotidien. Nous vivons dans un monde où nous avons abattu les murs, aboli les distances, un monde où l'information circule.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 furent une manifestation de cette globalisation et de cette interdépendance, au même titre que l'explosion de la croissance économique. Nous ne pouvons pas revendiquer tous les bénéfices sans affronter aussi le revers de la médaille. C'est pourquoi il est essentiel d'appréhender la lutte actuelle contre le terrorisme dans le contexte plus large de la gestion, en général, de notre monde de l'interdépendance.

Lire la suite page 20

BILL CLINTON EST ANCIEN PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

DEVINEZ
QUELLE FORMULE
D'ÉPARGNE
VOUS GARANTIT
5,50* %
POUR 2002 ?

*Selon modalités précisées en page 7 du journal.



INTERNATIONAL

LA GUERRE CONTRE AL-QAIDA

Le désarmement de Kaboul par l'administration intérimaire de Hamid Karzaï a commencé. Le ministre de la défense, **MOHAMMED FAHIM**, affirme que la majorité des troupes qui s'en étaient emparées ont déjà

quitté la capitale afghane. Mais les autorités reconnaissent que des « problèmes de logistique » rendent le calendrier de ce retrait incertain. **AU PAKISTAN**, le chef de l'Etat, le général Pervez Moucharraf, a imposé

un virage spectaculaire à la politique d'Islamabad. Après avoir abandonné les talibans dès avant le début des frappes américaines en Afghanistan, il s'attaque à présent aux mouvements armés islamistes

actifs au Cachemire et jugés, par l'Inde, coupables d'actes terroristes. **À CUBA**, l'armée américaine a commencé d'installer dans sa base de Guantanamo les prisonniers talibans et d'Al-Qaïda.

Le désarmement des vainqueurs tadjiks de Kaboul a commencé

L'administration intérimaire d'Afghanistan a entrepris de collecter les armes des unités qui contrôlaient la ville depuis la chute des talibans. Le redéploiement de forces parfois réticentes pose de gros problèmes de logistique dans un pays en guerre depuis deux décennies

KABOUL

de notre envoyé spécial

Le gouvernement intérimaire afghan a commencé, en milieu de semaine dernière, de formaliser le processus de retrait de Kaboul de ses troupes dont « la majorité ont désormais quitté la capitale », a affirmé, dimanche 13 janvier, le ministre de la défense, le général Mohammed Fahim.

Ce processus, initié en décembre par la conférence de Bonn sur l'Afghanistan, puis ratifié depuis par les autorités, vise à démilitariser Kaboul en assurant la sécurité de la ville par les seules forces de police afghanes. Et à éviter ainsi une forte concentration de moudjahidins en armes dont la présence, devenue par ailleurs de moins en moins visible au fil des semaines, rappelle de bien mauvais souvenirs à une population traumatisée par les combats fratricides des années 1992-1996.

Mais le scénario de 2002 est bien différent. L'écrasante majorité des soldats stationnés en ville depuis la fuite des talibans, à la mi-novembre, appartenaient aux forces de

feu le commandant Ahmed Chah Massoud, dont les héritiers contrôlent les ministères de l'intérieur, de la défense ainsi que les services de renseignements. Les risques d'affrontements sont donc quasi nuls. Compte tenu du contexte, en dépit d'une série d'incidents isolés allant du meurtre d'un homme d'affaires au jet de grenade contre une voiture de police en passant par l'occupation illégale de maisons, le niveau de sécurité semble satisfaisant dans une ville soumise au couvre-feu dès 22 heures. Ce qui n'empêche pas les Kabouli de continuer à vivre dans la peur des exactions de soldats incontrôlés ou de coupe-jarrets locaux dans une cité où nombre de civils possèdent des armes.

Pour l'heure, affirment les autorités, les opérations de retrait se poursuivent « dans le calme » même si les soldats ne s'en vont pas toujours de bonne grâce. « Certains moudjahidins combattent depuis vingt-trois ans. Ils manquent totalement d'éducation et ne sont pas très enclins à rendre leurs armes ou à se retirer d'une ville qu'ils ont

reprise aux talibans, explique un sous-officier d'un poste de police du quartier central de Wazir Akbar Khan. Ce n'est donc pas toujours facile de les convaincre et nous avons été obligés d'en désarmer plusieurs de force. Désormais, si on voit des soldats armés dans les rues, nous avons l'ordre de les arrêter. »

« Il pleut, il fait froid, (...) et donner des tentes aux soldats, ce n'est pas suffisant »

S'il semble évident que le retrait aura bien lieu, la question des modalités du départ des troupes reste posée. La semaine dernière, le président, Hamid Karzaï, et le ministre de l'intérieur, Younès Kanouni, avaient tous deux fixé le samedi 12 janvier comme date butoir du retrait des soldats. Depuis, même si le discours officiel consiste à affirmer que l'en-

semble des moudjahidins a levé le camp, les informations sont contradictoires quant au calendrier définitif du retrait. Dans un entretien accordé dimanche au Monde et à Libération, le ministre de la défense, Mohammed Fahim, a concédé que « des problèmes de logistiques subsistent car il faut bien trouver de la place où reloger les moudjahidins à l'extérieur de la capitale. Il pleut, il fait froid, beaucoup de casernes de la périphérie, notamment dans la plaine de Shomali [au nord de Kaboul] sont détruites et donner des tentes aux soldats, ce n'est pas suffisant. Tout cela explique certains retards. Il est difficile de fixer une date définitive. »

Une commission de sécurité a par ailleurs été formée pour dresser des listes des moudjahidins présents en ville, qui étaient vraisemblablement plus d'une dizaine de milliers avant le début du retrait. Cette commission fait le tour des résidences des « commandants » installés dans Kaboul et s'enquiert du nombre de soldats sous leurs ordres et de l'armement dont ils disposent.

En outre, selon des informations émanant du ministère de l'intérieur, des permis de port d'armes spéciaux seront délivrés aux policiers qui seront seuls habilités à patrouiller. Des soldats, peut-être plus d'un millier, resteront cantonnés dans la capitale, aux côtés de la force multinationale sous commandement britannique, afin d'assister les forces de police dans leur maintien de l'ordre, affirme-t-on aux ministères de la défense et de l'intérieur. Mais la fameuse date butoir du retrait des troupes se perd dans les limbes de l'ambiguïté d'un pays qui a toujours connu la guerre depuis plus de deux décennies.

Car derrière les grands discours, une certaine confusion continue à régner. En témoigne la situation dans une caserne située dans le quartier de « micro-rayon », vaste ensemble de HLM décrépis que les Soviétiques ont commencé à construire à Kaboul dès les années 1970, au temps du début de « l'amitié soviéto-afghane ». La caserne est une ancienne école à moitié bombardée où survivent dans des

conditions misérables quelque deux cents moudjahidins dépeçonnés. « Oui, déclare l'un d'eux, nous avons appris par la radio qu'il faut désarmer et que nous devons nous retirer. Mais notre commandant est parti et on ne sait pas quoi faire. On ne nous a rien dit officiellement. » Assis frileusement autour d'un méchant chauffage électrique, l'homme ne dira pas s'il est désireux de partir ou non : « C'est aux autorités de décider. Pour l'instant, on est là, avec nos armes », sourit-il en désignant des fusils automatiques modernes posés contre le mur.

Le souci principal de ces hommes, c'est la paie. « On n'a pas reçu nos salaires depuis huit mois », se plaint-il, soutenu par le hochement de tête approbateur de ses compagnons. « Ça serait bien de toucher 3 millions d'afghans (environ 100 euros au cours actuel, après la remontée de la monnaie nationale depuis la nomination du gouvernement intérimaire)... »

Bruno Philip

Mohammed Alem, qui vit mourir Ahmed Chah Massoud

KABOUL

de notre envoyé spécial

Moudjahidin un jour, moudjahidin toujours ? Mohammed Alem, 35 ans, échappera peut-être au des-

■ PORTRAIT

Moudjahidin depuis vingt ans, ce Tadjik affirme n'espérer que la paix

tin de celui qui a combattu trop longtemps. « J'avais 16 ans quand je suis devenu guerrier. Je peux vous dire que tous les soldats afghans en ont assez de la guerre. Je n'espère que la paix et quitter le métier des armes. Je suis prêt à faire n'importe quoi après la guerre, balayer les rues s'il le faut. Mais à l'heure où nos troupes se retirent de Kaboul, je suis sûr d'une chose : tant que les terroristes ne seront pas éliminés, tant qu'Al-Qaïda n'aura pas été vaincu, il nous faut rester vigilant. Les troupes partent dans les faubourgs mais l'armée des moudjahidins ne disparaît pas pour autant... »

Mohammed est originaire de la vallée du Panjir, c'est un Tadjik

dont le destin s'est identifié à celui du « martyr » de l'Afghanistan post-taliban, le commandant Ahmed Chah Massoud, assassiné par les complices de Ben Laden le 9 septembre. En cela, ce petit homme chauve, baraqué, à la barbe rousse, au physique typique des gens de sa vallée, incarne bien un certain esprit de résistance.

Devenu membre de l'élite des commandos de l'Alliance du Nord, il se souvient : « La première fois que j'ai vu Massoud, dans mon village du Panjir où il s'était réfugié au temps des offensives soviétiques, j'avais quatorze ans. Je jouais avec des balles de fusil que je m'amusais à faire exploser. Massoud m'a engueulé. Il m'a dit : "les balles, ça coûte cher et c'est nécessaire au combat. On ne joue pas avec. C'est du gâchis !" Deux ans après, je suis devenu moudjahidin. Je n'ai plus jamais quitté Massoud. »

« DU SANG PLEIN LE VISAGE »

Jusqu'à l'ultime tragédie. Le jour de son assassinat, il est avec lui, dans sa caserne de Khodja Baoudine, au nord de l'Afghanistan. Il est là quand « Aamer Saheb » (« Monsieur Chef »), comme ses fidèles appelaient Massoud, reçoit deux énigmatiques « journalistes » arabes francophones qui font le pied

de grue depuis deux semaines pour le rencontrer. « J'étais dans le corridor. Les deux Arabes sont entrés dans la pièce. Le commandant Massoud était assis avec deux personnes, notamment l'un de ses amis, Massoud Khalili [l'ambassadeur afghan en Inde]. Les deux journalistes ont installé leur caméra. La porte était entrouverte. Massoud m'a fait signe de fermer cette porte. C'est la dernière image que j'ai de lui ». Mohammed s'interrompt. Les mots lui font mal.

« Sept minutes plus tard, poursuit-il, j'ai entendu l'explosion. J'ai cru que c'était un bombardement. Mais quand je suis entré, dans la pièce envahie par la fumée, j'ai compris que c'était un attentat : le plafond était intact. D'abord, j'ai vu le corps de l'un des Arabes, coupé en deux. Puis j'ai vu Aamer Saheb. Il était toujours assis, la tête inclinée, son bérêt envolé. Il avait du sang plein le visage. »

La suite appartient déjà à l'Histoire de l'Afghanistan. Massoud mort, Mohammed Alem a-t-il pensé que le combat était perdu ? « Non, répond-il sans hésiter. Nous lui devons tout mais j'ai gardé le moral, j'ai pensé que la victoire serait possible. Même sans lui. »

B. P.

À la caserne Sherpur, les Hazaras attendent la suite

KABOUL

de notre envoyé spécial

C'est un endroit ruiné, à l'image de l'Afghanistan. La caserne Sherpur, située en plein centre de Kaboul, à un jet de pierre de l'ambassade d'Iran, fut successivement base militaire britannique au temps des guerres anglo-afghanes, puis de l'armée régulière du Royaume, de la République, des communistes, des moudjahidins et des talibans. Quand Kaboul est tombée, en novembre, une division des moudjahidins de l'Alliance du Nord s'y est installée. Mais ces soldats sont des minoritaires au sein de la mouvance militaire au pouvoir. Ce sont des combattants du parti Harakat-e-Islami, qui rassemble, sous la houlette de son chef Anwar, des officiers issus des élites chiites urbanisées et des soldats d'ethnie hazara, eux aussi appartenant à la même confession de l'islam.

La caserne, d'où les troupes sont censées partir depuis l'ordre donné par le gouvernement d'évacuer les baraquements militaires, compte encore plus de 300 soldats, en ce dimanche pluvieux et froid. Le commandant Sayed Matin, tenue léopard, petite moustache, yeux bridés des Hazaras de souche mongole, explique avoir « reçu une lettre des autorités à propos du plan d'évacuation. Mais il fait froid et il nous faut savoir où on pourra, à l'extérieur de la ville, être redéployés ».

Auparavant, pour ajouter à la confusion ambiante, son responsable de la sécurité venait de déclarer que « cette caserne est permanente et constituera l'une des bases de la future armée nationale de l'Afghanistan ». L'adjoint du commandant, arrivé par la suite, soutiendra pour sa part n'avoir « reçu aucune information ». « Nous occupons un bâtiment officiel et faisons partie des forces qui ont contribué à chasser de Kaboul les talibans. » Pour l'heure donc, ils y sont, ils y restent.

B. P.



Michel Ange
97, rue Michel Ange - Paris 16
Tél. : 01 40 71 12 12
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

La meilleure chose qui puisse vous arriver.



New Beetle 1.6 avec Abregio
300 €/mois
1 967,87 F / mois

- La New Beetle 1.6 vous offre de série : climatisation, 4 airbags, ABS avec EBV, ESP (correcteur électronique de trajectoire), vitres électriques avant, volant réglable en hauteur et en profondeur, verrouillage centralisé avec commande à distance, préparation radio HIP à l'avant...

Venez l'essayer chez votre concessionnaire Volkswagen.

All you need is New Beetle**



**Et si la New Beetle était la seule chose qui vous manquait.

3615 Volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute) - 0 325 02 25 25 (0,15 € la minute).
Consommations CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal :
cycle urbain / extra-urbain / mixte : 10,3 - 10,5 / 5,9 - 6,0 / 7,5 - 7,7 / CO₂ (g/km) : 180 - 185.

*Pour une New Beetle 1.6, au prix catalogue de 17 020 euros (11 643,88 F), tarif au 01/11/2001. Versement comptant de 2 851,96 euros (18 707,63 F). Financement Abregio. Crédit de 14 168,04 euros (92 936,25 F) au T.E.G. de 11,75 % (soit 0,979 % par mois). Durée 37 mois. 36 mensualités de 300 euros (1 967,87 F) puis 1 mensualité de 7 318,60 euros (48 006,87 F), qui peut être couverte par la reprise du véhicule suivant engagement sous conditions du concessionnaire vendeur. Coût total du crédit de 3 950,56 euros (25 913,97 F) hors assurances facultatives. Offre réservée aux particuliers jusqu'au 31/01/2002, à l'adresse Suffren, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148.

Washington installe à Cuba

Se montrant conciliant, Fidel Castro

LA HAVANE

de notre envoyé spécial

C'est par un long communiqué publié en première page du quotidien du Parti communiste, *Granma*, que les Cubains ont appris, samedi 12 janvier, l'arrivée des premiers prisonniers talibans et d'Al-Qaïda sur la base américaine de Guantanamo, située à la pointe orientale de l'île. Après avoir rappelé le différend historique entre Cuba et les Etats-Unis à propos de cette base, dont le traité de cession datant de 1903 a toujours été dénoncé par les autorités castristes, le communiqué exprime, sur un ton conciliateur, la compréhension de La Havane face à l'opération en cours.

« Bien que le transfert de prisonniers de guerre étrangers ne respecte pas les normes à l'origine de cette installation, nous ne créerons pas d'obstacles au déroulement de cette opération », souligne le texte du gouvernement cubain, qui « apprécie l'information préalablement fournie et a pris note avec satisfaction des déclarations des autorités nord-américaines selon lesquelles les prisonniers recevront un traite-

ment humain, qui pourra être contrôlé par la Croix-Rouge internationale ». Dans le but de « préserver le climat de détente et de respect mutuel qui prévaut depuis plusieurs années » autour de la base, le gouvernement cubain se dit même « disposé à coopérer aux services d'assistance médicale et d'assainissement qui seraient nécessaires ». Le communiqué souligne que Cuba et les Etats-Unis sont d'accord sur « la nécessité d'éradiquer le terrorisme », bien qu'ils diffèrent sur la manière d'y parvenir.

Dans le quartier délabré de Centro Habana, beaucoup d'habitants ignoraient encore, samedi, l'arrivée des prisonniers à Guantanamo. « C'est un problème des Américains. Pour nous, qu'est-ce que ça change ? », commentait, avec un haussement d'épaules, Jorge, affairé, les mains dans le cambouis, à réparer une increvable Plymouth bleue de 1954. « Pour moi, les Américains font ça exprès pour nous embêter. Ils nous ont fait beaucoup de méchancetés depuis trop longtemps », commentait Graviella, une jeune vendeuse d'un marché d'artisanat, plus préoccupée par la



Nouveau transfert de prisonniers à Guantanamo

La base américaine vue depuis le côté cubain. Les détenus ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre mais comme des « combattants illégaux ». La Croix-Rouge pourra cependant leur rendre visite.



Camp X-Ray

Un garde de la police militaire américaine en faction au centre de détention aménagé pour les « Afghans ». Les détenus sont logés dans des petites cellules aux murs grillagés, sol en ciment et plafond en bois. Pour l'instant, il y a place pour une centaine de détenus. Les autorités américaines entendent construire une vraie prison de haute sécurité qui pourra abriter 2 000 hommes. Les détenus ne seront pas isolés et ils pourront se parler, a indiqué un officier américain.



C-141

L'avion venu de Kandahar s'est posé sur la base cubaine. Aucune photographie des détenus à leur arrivée n'est autorisée.



Coran

Selon les officiers américains, les détenus auront droit à deux serviettes, l'une pouvant servir de tapis de prière, et à un Coran.

Les « pires éléments » des talibans

Un nouveau contingent de trente détenus a quitté dimanche 13 janvier la base américaine installée au sud de Kandahar, en Afghanistan, à destination de Guantanamo. Ce transport porte à cinquante le nombre de militants d'Al-Qaïda et de miliciens talibans emprisonnés sur la base américaine à Cuba. Le voyage s'est fait dans les mêmes conditions que pour le premier groupe de vingt hommes transférés le 10 janvier, à cette différence près que les détenus portaient des masques de chirurgie en raison des symptômes de tuberculose observés chez plusieurs d'entre eux.

Le général des marines Michael Lehnert, chargé de ces transferts, a indiqué que les deux premiers groupes transportés réunissaient « les pires éléments d'Al-Qaïda et des talibans ». « Nous avons commencé par les méchants », a-t-il expliqué. Les autorités américaines n'ont donné aucune précision sur les identités des personnes incarcérées maintenant à Guantanamo. Selon un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Londres, un ressortissant britannique se trouverait parmi elles. Le secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, avait laissé entendre, le 10 janvier, que l'Australien David Hicks était dans le premier contingent. — (Corresp.)

les prisonniers d'Afghanistan évite de s'engager dans une polémique

faible affluence touristique que par le sort des prisonniers talibans. « Même si la base de Guantanamo est sous juridiction américaine, elle est sur notre territoire et la présence de personnes qui ont commis des actes d'une grande violence en Afghanistan et dans d'autres pays ne me réjouit pas », souligne pour sa part Elizardo Sanchez, le responsable de la commission cubaine des droits de l'homme et pour la réconciliation nationale. Non reconnu par les autorités, cet organisme assure la défense des prisonniers et des dissidents cubains. « Je suis préoccupé par la situation de ces êtres humains, détenus dans une zone très inhospitalière, aux températures très élevées toute l'année, loin de leurs familles, et j'espère que les autorités américaines permettront effectivement l'accès de la Croix-Rouge et d'autres organismes humanitaires pour vérifier que leurs droits fondamentaux sont respectés », ajoute Elizardo Sanchez. Pour cet infatigable défenseur des droits de l'homme, c'est l'occasion de réitérer la demande que tous les champs de mines entourant la base de Guantanamo soient

démantelés. « Ces mines qui ont fait de nombreux morts et blessés ont été retirées du côté américain et remplacées par des moyens de surveillance électronique, mais elles sont toujours en place du côté cubain », déplore-t-il. Alors que les premiers prisonniers arrivaient à Guantanamo, Fidel Castro donnait le coup d'envoi à une nouvelle bataille contre le moustique *Aedes aegypti*, responsable d'une épidémie de dengue, une dangereuse fièvre tropicale. Comme pour manifester que le regain d'activité sur la base navale américaine ne troublait pas son emploi du temps, le Lider maximo a harangué durant plusieurs heures les troupes de choc de cette nouvelle offensive, réunies au théâtre Karl-Marx de La Havane. Devant les membres du contingent Blas Roca, fidèles d'entre les fidèles, vêtus de tee-shirts rouges et armés de fumigateurs dénommés « bazookas », il a rappelé que cette épidémie, éradiquée en 1981, était réapparue à la fin des années 1990 en raison de diverses négligences.

Jean-Michel Caroit

En un tournant politique, le président Moucharraf s'en prend aux groupes islamistes pakistanais

Le chef de l'Etat s'attaque à l'extrémisme islamiste naguère soutenu par Islamabad dans le djihad en Afghanistan et au Cachemire. Plus de 1 500 activistes ont été arrêtés

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

C'est un nouveau départ pour le Pakistan, souhaité par la grande majorité des habitants, que le président Pervez Moucharraf a annoncé, samedi 12 janvier, balayant la période d'islamisation politique mise en œuvre depuis le général Zia Ul-Haq. En soixante-deux minutes d'un discours très attendu, le général-président a redessiné les contours d'un Pakistan défini comme un « Etat-providence islamique, progressiste et dynamique ». Incontestablement aidé par les circonstances nées des attentats du 11 septembre, le général a annoncé un changement total de la donne pakistanaise, alors qu'il avait affiché sa volonté de réforme dès sa prise de pouvoir en octobre 1999. Après avoir abandonné les talibans et la politique afghane du Pakistan, il s'en prend maintenant aux mouvements extrémistes islamistes qui s'étaient développés dans les coulisses de la lutte en Afghanistan et au Cachemire, et qui sont appelés à faire les frais de la nouvelle politique annoncée.

Les groupes extrémistes islamiques « ont créé un Etat dans l'Etat

et ont déifié le pouvoir du gouvernement », a affirmé le président Moucharraf, avant d'annoncer une série de mesures pour remédier à la situation. *Le Pakistan est devenu un Etat mou dans lequel la suprématie de la loi peut être mise en question. Cette situation ne sera plus tolérée.* Cinq groupes islamistes, dont deux engagés dans une guérilla armée au Cachemire et dont l'Inde demandait l'interdiction, ont été bannis. Plus de mille cinquante membres de ces cinq organisations ont déjà été arrêtés.

Le général a longuement disserté sur les madrasas (écoles coraniques), qu'il a remerciées de promouvoir « d'excellentes mesures de bien-être [pour les défavorisés] sans les fonds de l'Etat ». Tout en rendant hommage à l'immense majorité d'entre elles pour l'« excellente éducation » qu'elles délivrent, il a annoncé de sévères restrictions à leur fonctionnement. Désormais, toutes les madrasas devront être enregistrées auprès des autorités ; elles devront suivre un cursus moderne et contrôlé par le gouvernement ; tous leurs étudiants ou professeurs étrangers devront avoir à la fois la permission de leur gouvernement et celle du Pakistan.

L'Inde accueille avec une grande prudence les ouvertures d'Islamabad

NEW-DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

L'Inde a accueilli avec prudence le discours du président pakistanais Pervez Moucharraf. Si certaines déclarations ont été appréciées par le ministre des affaires étrangères, Jaswant Singh, d'autres parties du discours ont été totalement rejetées. Après les éloges adressés au chef de l'Etat pakistanais par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, il était toutefois difficile à New-Delhi de rejeter complètement une allocution qui est, en fait, loin de satisfaire les attentes indiennes.

Parmi les aspects positifs, le gouvernement indien a relevé, en pesant soigneusement les termes de son communiqué, « l'engagement maintenant déclaré du gouvernement pakistanais à ne plus soutenir ou permettre l'usage de son territoire pour du terrorisme où que ce soit dans le monde, y compris dans l'état indien du Jammu et Cachemire ». Le texte nuance toutefois : « Nous évaluerons l'efficacité de cet engagement seulement à travers des actions concrètes. Donc, nous espérons que le Pakistan coopérera avec l'Inde pour arrêter toutes les infiltrations à travers la frontière internationale et la ligne de contrôle » qui sépare, au Cachemire, le Pakistan de l'Inde. Cette dernière s'est aussi félicitée de l'interdiction décrétée par le général Moucharraf de deux groupes extrémistes islamistes, le Lashkar-i-Taiba et Jaish-i-Mohammad, qu'elle accusait d'être responsable de l'attentat du 13 décembre contre le parlement de New-Delhi. Mais l'Inde estime qu'il est aussi nécessaire de s'en prendre aux « autres organisations terroristes qui [la] visent ».

Au chapitre des critiques, l'Inde trouve « décevante » la réponse très ferme du général Moucharraf sur la liste des vingt suspects dont elle réclame l'extradition. Sans fermer totalement la porte au transfert de certaines d'entre eux, « si le Pakistan les trouve », le président Moucharraf a exclu toute remise à l'Inde des 14 citoyens pakistanais figurant sur la liste. Enfin, New-Delhi a « rejeté entièrement et catégoriquement les commentaires du président du Pakistan sur la situation dans l'état indien du Jammu et Cachemire ». Si le problème du Cachemire n'a tenu qu'une place minime dans un discours d'abord consacré aux réformes internes, M. Moucharraf n'a fait aucune concession sur ce thème pourtant très attendu par les Pakistanais, les Indiens et la communauté internationale. « Le Cachemire coule dans notre sang. Aucun Pakistanais ne peut se permettre de couper les liens avec le Cachemire », a-t-il martelé

De la même façon, le général Moucharraf a annoncé que toutes les mosquées devront être enregistrées auprès du gouvernement et qu'aucune mosquée ne pourra être construite sans autorisation préalable. L'usage des haut-parleurs sera désormais limité à l'appel à la prière et au sermon du vendredi. Si les sermons sont utilisés à des fins politiques, a-t-il averti, la permission de les diffuser par



« Le Pakistan n'est pas responsable du djihad dans le monde »

PERVEZ MOUCHARRAF

haut-parleur sera retirée et la loi s'appliquera aux responsables de la mosquée.

Enfin, le général-président – qui évoquait, il y a plusieurs mois, les bienfaits du djihad (guerre sainte) dans le contexte du Cachemire – a cette fois affirmé que « le djihad n'est pas seulement la lutte armée. Avons-nous jamais pensé engager le djihad contre l'analphabétisme, la pauvreté, l'arriération et la faim ? », s'est-il interrogé en citant le prophète, évoqué à plusieurs

reprises dans son discours, de même que le fondateur du Pakistan, Mohammed Ali Jinnah. A l'adresse des groupes extrémistes prônant l'expansionnisme au nom de l'islam, le général a observé que « le Pakistan n'est pas responsable du djihad dans le monde ».

En s'attaquant directement aux groupes islamistes, dont beaucoup ont été au fil des ans parrainés par l'armée ou les services de renseignements (ISI) pakistanais, le général Moucharraf prend un risque certain.

Si les événements du 11 septembre lui ont permis de mettre à l'écart certains hauts responsables militaires qui ne partageaient pas ses vues libérales, l'armée et l'ISI restent, en particulier aux niveaux subalternes, très influencés par des années d'islamisation. Le général Moucharraf peut compter sur le soutien d'une opinion publique très largement hostile au fondamentalisme rigoriste, mais il devra sans doute démontrer à ses pairs qu'ils ont tout à gagner au nouveau virage qu'il impose au Pakistan. Pour cela, il aura besoin d'un soutien durable de la communauté internationale.

Françoise Chipaux

Cinq mouvements sont interdits

Deux des cinq groupes islamiques extrémistes pakistanais bannis étaient tenus par l'Inde pour responsables de l'attentat du 13 décembre contre le Parlement de New Delhi.

● **Lashkar-i-Taiba (Armée des purs)** : bras armé du Dawat-wal-Irshad, qui se propose de défendre les musulmans opprimés partout dans le monde. Très actif au Cachemire sous contrôle indien, ce mouvement de Pakistanais originaires du Pendjab était dirigé par le professeur Mohammed Hafez Saeed, qui a été arrêté.

● **Jaish-i-Mohammad (Armée de Mohammad)** : dirigé par le maulana Massoud Ahzar (relâché par l'Inde en 1999 lors du détournement d'un avion indien sur Kandahar, à présent emprisonné au Pakistan), ce groupe de Pakistanais était devenu le mouvement de guérilla le plus actif au Cachemire indien grâce à des liens très étroits avec les services pakistanais.

● **Sipah-i-Sahaba Pakistan (SSP,**

Armée des disciples du Prophète) : créé à Jhang (Pendjab) en 1984, mouvement sunnite sectaire, violemment antichite. Il prône un Pakistan sunnite où les chiites (15 % des 98 % de musulmans pakistanais) seraient déclarés non musulmans.

● **Teehrik-i-Jafria Pakistan (TJP, Mouvement de la loi islamique chiite)** : fondé en 1984, mouvement chiite qui veut le respect de la loi chiite dans un pays majoritairement sunnite. Proche de l'Iran. Le bras armé du TJP, Sipah-i-Mohammad, a été banni le 14 août.

● **Teehrik Nifaz-i-Shariat-i-Mohammadi (TNSM, Mouvement pour l'application de la charia)** : fondé en 1989 par le maulana Sufi Mohammed dans l'agence tribale de Bajaur et le district de Malakand, le TNSM prône une stricte application de la charia. Le groupe avait envoyé des centaines de Pakistanais au secours des talibans après le début des frappes américaines. Beaucoup ont été tués dans les bombardements.

« Aucun Pakistanais ne peut se permettre de couper les liens avec le Cachemire »

Le général Moucharraf

« Les Cachemiris attendent de vous que vous demandiez à l'Inde de mettre fin à son terrorisme d'état et aux violations des Droits de l'Homme. Laissez les organisations humanitaires et une force de maintien de la paix onusienne surveiller les activités des forces d'occupation indiennes ».

Dans un avertissement très ferme à New-Delhi, tandis que plus de 600 000 soldats indiens sont déployés sur la frontière avec le Pakistan et (selon les affirmations du chef de l'armée indienne) prêts à la guerre, le général Moucharraf a déclaré : « Les forces armées pakistanaises sont totalement prêtes et déployées pour faire face à tout défi. Elles combattront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de leur pays. Ne laissez faire aucune tentative de franchir la frontière dans n'importe quel secteur car il y serait répondu avec toute la force nécessaire ».

Renvoyant la balle dans le camp indien, le discours du président Moucharraf a visé à alléger la pression qui pesait sur son régime. Combien de temps l'Inde, qui attend des actes, accordera-t-elle au Pakistan ? La question sera certainement débattue par le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, attendu vendredi à New-Delhi, après une escale à Islamabad.

Fr. C.

RALPH LAUREN

SOLDES

A PARTIR DE 35% DE REDUCTION

DU 9 JANVIER AU 16 FEVRIER 2002

LA BOUTIQUE SERA OUVERTE
DE 10H30 A 20H00
LE JEUDI 17 JANVIER

2 PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII - TEL: 01 44 77 53 50

La Chine engage une épreuve de force avec les Etats-Unis sur l'importation de soja génétiquement modifié

Deuxième importateur mondial, Pékin a édicté de nouvelles règles imposant la signalisation d'une origine transgénétique, ce qui provoque les protestations des producteurs américains

PÉKIN

de notre correspondant

Quelques semaines après l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une mini-guerre du soja oppose Pékin et Washington. Cette partie de bras de fer engagée depuis six mois retentit sur le marché international du soja. La querelle a éclaté en juin 2001, quand Pékin a adopté une réglementation imposant aux importations de soja la stipulation de leur éventuelle origine transgénétique. L'émoi a été vif aux Etats-Unis, dont 70 % de la production de soja est précisément d'origine transgénétique.

Afin de lever les incertitudes entourant les nouvelles règles, Pékin a rendu public, le 7 janvier, le détail de la procédure à laquelle devront désormais se plier les importateurs. Ces derniers doivent obtenir des autorités chinoises un « certificat de sécurité » après avoir attesté l'innocuité de leurs produits génétiquement modifiés sur les humains, les animaux et l'environnement. Le certificat est aussi exigé des importateurs de

maïs, de colza, de semences de coton et de tomates.

L'impact commercial de ces nouvelles contraintes pékinoises est important. La Chine est le deuxième importateur mondial de graines de soja après l'Union européenne et représente un débouché d'environ 1 milliard de dollars (près de 1,10 milliard d'euros) pour les professionnels américains. Les motivations de Pékin dans cette affaire ne sont pas limpides. S'agit-il d'une prise de conscience des risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) ? C'est ce que laissent entendre les justifications publiées dans la presse officielle : « Ces nouvelles règles sont indispensables pour protéger la Chine des risques potentiels contenus dans les importations d'OGM », explique ainsi Hu Zanmin, directeur d'un laboratoire de l'Académie des sciences dans le quotidien *China Daily*.

Cette crispation des autorités pékinoises sur les importations OGM doit toutefois être replacée dans le contexte de son entrée à l'OMC. La Chine importe aujourd'hui quasiment autant de graines de soja qu'elle en produit : autour de 15 millions de tonnes. Cette dépendance, qui n'a cessé de s'alourdir ces dernières années, est d'autant plus problématique pour un pays au nationalisme chaotique que le tiers de ces importations est fourni par les Etats-Unis.

Et l'OMC doit en principe ouvrir davantage les vannes avec l'abais-

Enjeu : 1 milliard de dollars et la protection des agriculteurs

sement des droits de douane. Washington a ainsi obtenu un quota de 2,5 millions de tonnes de soja importé à bas tarif. Dans ce contexte, il est impératif pour la Chine de protéger ses propres producteurs — peu compétitifs — de cette concurrence imminente. Les nouvelles règles sur l'étiquetage OGM lui fournissent un moyen de mieux réguler les importations au gré de la conjoncture sociale dans les campagnes chinoises. Comme il est de coutume en Chine, ces règles sont délibérément floues pour autoriser à l'Etat une plus grande liberté de manœuvre.

En réalité, le cas du soja pourrait être le banc d'essai d'une politique concernant des cultures encore plus importantes, comme le maïs, dont le volume est sept fois supérieur à celui du soja. Comme souvent, Pékin sonde les réactions sur des produits tests avant d'en tirer de plus amples conclusions. Dans le cas du maïs, la volonté de trans-

parence affichée par les Chinois serait d'autant plus bénéfique que ses propres intérêts à l'exportation — 10 millions de tonnes — sont considérables. La Chine commence à s'imposer comme un concurrent sérieux des Américains sur les marchés asiatiques (Corée du Sud, Japon, Indonésie), qui inclinent de plus en plus vers le maïs chinois non OGM.

Le souci de transparence OGM affiché dans cette nouvelle querelle commerciale ne saurait toutefois occulter le fait que la Chine s'est lancée depuis plus de quinze ans dans un ambitieux programme de recherche biotechnologique impliquant plus de 2 000 scientifiques. Et ce dans la plus grande opacité, les informations relevant quasiment du secret d'Etat. On ignore ainsi l'étendue des surfaces expérimentales. En 1997, des chiffres officiels évoquaient 2 millions d'hectares. En 1998, il n'était plus question que de 100 000 ha. En 2000, ce chiffre remontait à 500 000 ha. Qu'importe les données quantitatives, toujours manipulées en Chine : l'essentiel est que la mobilisation scientifique est impressionnante, et que la culture du coton transgénétique couvre déjà des superficies importantes.

Face au rétrécissement des surfaces cultivées — industrialisation oblige —, la solution aux yeux de Pékin ne peut venir que d'une amélioration des rendements, qui pourrait passer, entre autres, par les expériences transgénétiques. Pour l'heure, l'opinion publique — sous-informée et peu autonome — ne s'est que peu mobilisée sur l'enjeu de sécurité alimentaire lié aux OGM. Seul l'Etat pose la question en ces termes... à destination de l'extérieur.

Frédéric Bobin

Les représailles à Gaza sont critiquées en Israël

Plusieurs dizaines d'habitations palestiniennes ont été rasées. Ariel Sharon justifie ces actions

JÉRUSALEM

correspondance

Les critiques n'ont pas été immédiates, mais elles sont virulentes. Dimanche 13 janvier, plusieurs hommes politiques et les principaux quotidiens israéliens ont vivement condamné la destruction, le 10 janvier, par l'armée israélienne, de dizaines de maisons palestiniennes dans un camp de réfugiés au sud de la bande de Gaza, jetant plus de cinq cents personnes à la rue. Vendredi, les journaux présentaient les faits sans s'en indigner particulièrement. Sans doute parce que cette opération faisait suite au meurtre de quatre soldats israéliens par un commando palestinien du Hamas, action qui ne pouvait rester impunie aux yeux de beaucoup.

La mort des soldats n'est pas oubliée, mais, le choc passé, nombreux sont ceux qui estiment qu'elle ne justifie pas des représailles de cette ampleur. L'armée a déjà rasé des maisons, notamment dans la bande de Gaza, mais c'est la première fois qu'elle mène une opération aussi massive.

A l'occasion de la réunion hebdomadaire du gouvernement, dimanche, plusieurs ministres travaillistes ont critiqué une opération que Shimon Pérès, le ministre des affaires étrangères, a qualifiée de très dommageable « d'un point de vue médiatique ». Ephraïm Sneh, ministre des transports, et Matan Vilnai, ministre des sciences et de la culture, tous deux anciens généraux, ont mis en doute son utilité sur le plan sécuritaire.

Le premier ministre, Ariel Sharon, aurait réprimandé ses ministres, les accusant de faire le jeu de la propagande palestinienne. Le ministre de la défense, Benyamin

Ben Eliezer, a pour sa part confirmé la version de l'armée. Si l'enquête révèle que ces maisons étaient habitées, le gouvernement israélien mettra des structures préfabriquées à la disposition des familles, a-t-il néanmoins affirmé.

Dans la soirée, les deux chaînes de télévision ont diffusé des reportages sur la détresse des sans-abri palestiniens, venus ramasser ce qui pouvait être sauvé dans les ruines de leurs maisons. Le même soir, quelque deux cents militants, réunis sous la bannière du mouvement La Paix maintenant, ont manifesté devant le ministère de la défense, accusant le gouvernement de perdre tout « sens moral ».

« UN CHAPITRE HONTEUX »

La plupart des quotidiens ont également condamné une « action punitive collective » menée contre des civils, certains la qualifiant de « crime de guerre ». Dans *Haaretz*, quatre articles critiqués traitaient de cette affaire. Zeev Shif a dénoncé un « chapitre honteux dans l'histoire de Tsahal et d'Israël ». Pour Guidéon Lévy, la destruction de maisons « est exactement le type d'action qu'un Etat éclairé ne doit commettre sous aucun prétexte. Un pays qui se déclare opposé au terrorisme contre des civils ne peut pas détruire les maisons de civils innocents et prétendre que ce n'est pas un acte de terrorisme », a-t-il ajouté.

Dans le *Yediot Aharonot*, quotidien le plus largement diffusé, Ygal Sarna a jugé inutile la « revanche » de l'armée, et Shlomo Cezana, du *Maariv*, a mis en garde les soldats contre le « caractère illégal » de telles missions.

Catherine Dupeyron

La plante championne des OGM

● **La production mondiale de soja** : elle s'établissait, en 1999, à 157 millions de tonnes. Les Etats-Unis sont le premier producteur, avec 72 millions de tonnes, suivis du Brésil (31), de l'Argentine (20), de la Chine (15) et de l'Inde (7).

● **Le soja génétiquement modifié** : il représenterait 59 % du total des superficies cultivées en plantes transgéniques dans le monde. Plus de tiers (36 %) des surfaces cultivées en soja dans le monde (72 millions d'hectares) le sont par du soja OGM.

Les deux principaux producteurs sont les Etats-Unis (dont le soja est transgénique à 70 %) et l'Argentine (90 %).

● **Un traité international** : les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont couverts par le Protocole sur la biosécurité, adopté à Montréal en janvier 2000. Les Etats-Unis ne l'ont pas signé. Ce Protocole autorise les Etats à réglementer l'importation des OGM, et prévoit l'identification des OGM, selon des modalités qui restent à définir.

Les petits pays réticents aux OGM subissent de fortes pressions de Washington

SI LES ETATS-UNIS ne peuvent agir qu'avec prudence vis-à-vis d'un puissant pays comme la Chine, il n'en va pas de même avec de plus petits Etats, sur lesquels Washington n'hésite pas à faire pression pour leur faire accepter les produits transgéniques. Fin décembre 2001, le représentant des Etats-Unis pour le commerce en Corée du Sud a « exprimé sa préoccupation » à l'égard du système d'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) adopté par Séoul. Le gouvernement coréen a indiqué qu'il n'entendait pas remettre en cause cette réglementation.

Un autre cas de pression américaine est celui de la Croatie : dans une lettre obtenue par l'association Les Amis de la Terre, l'ambassa-

teur américain à Zagreb a menacé, fin novembre, le gouvernement croate de recourir à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'il adoptait un moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Zagreb désire un tel moratoire le temps d'adopter une réglementation sur les OGM inspirée de celle de l'Union européenne. Les réactions des organisations non gouvernementales (ONG) croates, et occidentales ont permis à Zagreb de ne pas reculer, pour l'instant, mais les Etats-Unis ont eu plus de succès dans deux autres cas.

En mai 2001, le gouvernement de Sri Lanka a adopté un moratoire provisoire sur les OGM, là encore pour se donner le temps d'adopter une réglementation adéquate.

Il a alors été critiqué par l'ambassade des Etats-Unis en Inde, pour qui « il n'y a aucune preuve scientifique justifiant ce moratoire ». Celui-ci a été levé et repoussé de trois mois, avant d'être définitivement abandonné en septembre.

LE RECOURS À L'OMC

La Bolivie a subi une mésaventure similaire, la pression ayant été cette fois exercée par l'Argentine, un des rares pays du Sud à avoir adopté les OGM à grande échelle. En mars 2000, le gouvernement de La Paz a établi une loi mettant en place un dispositif pour contrôler les OGM, en application du récent Protocole sur la biosécurité adopté à Montréal en janvier 2000. Un moratoire d'un an, éventuellement prolongeable, était alors mis en place, le temps d'installer le dispositif de contrôle des importations. L'Argentine a alors averti La Paz qu'elle pourrait recourir à l'OMC et en arguant que le Protocole sur la biosécurité n'était pas encore en vigueur. En octobre, la Bolivie retirait sa décision sur le moratoire.

« Les Etats-Unis et les corporations de biotechnologie recourent à l'OMC pour forcer les pays à travers le monde à accepter les OGM », dit Juan Lopez, du bureau européen des Amis de la Terre. En fait, les pays promouvant les OGM utilisent la contradiction sous-jacente entre les deux accords internatio-

naux pouvant concerner les OGM : si la réglementation sur les produits transgéniques pourrait être considérée, du point de vue de l'OMC, comme une entrave au libre commerce, le Protocole sur la biosécurité autorise les Etats à adopter des règles sur l'importation des OGM et prévoit un système d'étiquetage. Mais tous les détails sont loin d'en être réglés, et le Protocole n'a pas encore été ratifié par suffisamment d'Etats pour entrer en vigueur. Washington s'engouffre dans ce vide pour tenter d'imposer les OGM.

Les Pays-Bas viennent cependant de ratifier le Protocole sur la biosécurité, et l'Union européenne devrait l'avoir fait avant le sommet de Johannesburg sur le développement durable en septembre prochain. D'autres grands pays du Sud s'inquiètent aussi des OGM : la découverte de contamination de souches sauvages du maïs au Mexique a réveillé la méfiance à l'égard du transgénétique chez ce voisin des Etats-Unis, pendant que les exportateurs brésiliens de maïs se félicitent du record d'exportation atteint sur la saison 2001-2002. Un record favorisé, selon une firme d'analyse basée à Sao Paulo, Safras e Mercado, par le fait que le maïs brésilien bénéficie de sa réputation d'être libre d'OGM.

Hervé Kempf

« Sharon doit savoir que nous survivrons coûte que coûte et que la victoire est au bout »

RAFAH (bande de Gaza)

de notre envoyé spécial

Les deux corps ont été restitués la veille au soir par l'armée israélienne aux autorités palestinien-

REPORTAGE

Dans une poudrière, les funérailles de deux kamikazes du Hamas

nes. Les familles ont ainsi pu voir une dernière fois Mohammad Abou Jamous, 23 ans, et Emad Abou Rizq, 28 ans, à l'hôpital et préparer les funérailles, samedi 12 janvier. Tous deux ont été tués dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 janvier à la frontière égypto-israélienne, après avoir franchi le grillage de sécurité et tué quatre soldats d'un bataillon de bédouins, chargé de la surveillance du secteur. Huit hommes faisaient partie du commando mais seuls deux d'entre eux ont franchi la frontière dans cette opération, au cours de laquelle ils n'avaient aucune chance de survie.

Comme à chaque fois, les obsèques de ces deux « martyrs » ont été l'occasion pour le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) de démontrer sa force et sa combativité. Une sorte de parade, au cours de laquelle les rafales de kalachnikov se mêlent aux slogans de lutte et de revanche contre « l'occupant ».

Partout des drapeaux verts du Hamas et des jeunes des brigades Ezzedine Al-Qassam (la branche armée du mouvement), passe-montagne noir sur le visage. D'autres ont le front ceint du bandeau des volontaires pour le combat. Il pleut à verse. Deux mille à trois mille personnes se pressent sous les auvents et les bâches en plastique, en attendant la fin de la cérémonie à la mosquée. La place Al-Aouda n'est qu'une énorme flaque de sable et de boue. Mais tous sont là par solidarité, par affection,

pour un dernier salut aux camarades, qui habitaient tout près, dans le camp de réfugiés de Chabora.

Ali, le coiffeur, était allé à l'école avec l'un d'entre eux. « S'il y avait la paix, on serait contre ces actions. Mais c'est la guerre. Ils se sont battus pour nous. Pas question de les renier. Ils sont de notre sang. Sharon doit savoir que nous survivrons coûte que coûte et que la victoire est au bout ». Son voisin Mohammad, dont la maison a été détruite en représailles, explique : « On va faire des enfants et des enfants pour continuer le combat, puisque de toute façon on n'a rien d'autre à faire. »

Ils sont partout d'ailleurs, ces enfants, dans cette poudrière de Rafah, foyer de misère et haut lieu de contestation. L'un d'entre eux, kalachnikov en bandoulière, affirme : « On a des milliers de Mohammad et de Emad. On n'a pas peur. J'irai s'il le faut. On n'a pas de vie ici. C'est l'état de siège. Nous mourons pour pouvoir survivre si c'est la seule solution. »

CUL-DE-SAC DE LA RÉVOLTE

Une solution dont la voie unique est l'islam. « C'est la seule solution », proclame une large bannière verte. Les cercueils ouverts, avec les *chahids* (martyrs) enveloppés dans le drapeau du Hamas, sortent de la mosquée dans un redoublement de rafales. Apparemment, on ne manque pas de munitions dans ce cul-de-sac de la révolte, coincé entre l'Egypte, la mer et Israël.

Des femmes en noir pleurent sur ces vies sacrifiées. Au micro, on promet à Dieu de venger « ces martyrs de l'Intifada, de Jérusalem ». « Le djihad est notre chemin. La pluie est une bénédiction de Dieu. Elle les lave pour le paradis. Allahu akbar ! ». Le chant des martyrs résonne. « Brigades, brigades », crient les combattants en se bousculant autour des cercueils. Le cortège prend la direction du cimetière. Rafah n'est plus qu'un immense marécage, isolé par l'armée israélienne, plongé dans la détresse de ses sans-abri et noyé de désespoir.

Michel Bôle-Richard

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

◆

On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr - <http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

MBA d'E.M.LYON*

Portez un nouveau regard sur votre carrière.

04 78 33 78 65 ou www.em-lyon.com/mba

EMLYON Graduate
School of Management

E.M.LYON - M.B.A. - Septembre 2001 - *Nouveau nom du Groupe ESC Lyon.

Le président Bush victime d'un bref évanouissement

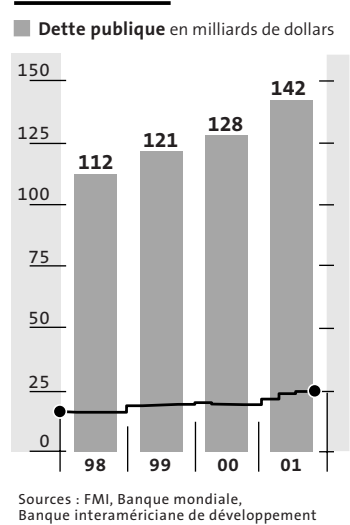
WASHINGTON. Installé à regarder le match de football Baltimore-Miami, dimanche après-midi 13 janvier dans un salon de la Maison Blanche, le président Bush a eu un malaise après avoir mangé un bretzel et il s'est brièvement évanoui, a indiqué la Maison Blanche. Selon le médecin du président, le docteur Richard Tubb, le président, qui « ne se sentait pas bien les jours précédents » sans toutefois cesser de pratiquer sa gymnastique quotidienne, s'est évanoui « en raison d'une chute temporaire de son rythme cardiaque ». M. Bush, a dit le médecin, a senti que le bretzel « ne passait pas bien ». Il a alors perdu connaissance et est tombé sur le sol. La chute a provoqué un ecchymose sur la joue et la lèvre inférieure. M. Bush, qui devait subir des examens de santé complets lundi, n'entend pas annuler le déplacement prévu dans le Midwest, a indiqué son porte-parole. - (MSNBC.)

Le ton monte entre l'Argentine et le FMI

BUENOS AIRES. Alors qu'une mission du Fonds monétaire international (FMI) est attendue lundi 14 janvier à Buenos Aires, le président argentin, Eduardo Duhalde, a vivement critiqué au cours du week-end l'institution qui selon lui, « applique la même recette, le même remède quelle que soit la maladie ». Le vice-ministre de l'économie, Jorge Toderca, avait ouvert la charge la veille en dénonçant l'ingérence « offensante » du FMI dans l'élaboration de son plan anti-crise et « l'incohérence » des propos du numéro deux du Fonds monétaire international, Anne Krueger. Au cours d'une conférence de presse, M^{me} Krueger avait émis des doutes sur la viabilité du double taux de change décidé par M. Duhalde et rappelé que « tant qu'il n'y aura pas un programme économique relativement cohérent qui offre des promesses à moyen terme », le Fonds ne pourra « engager de négociations » avec l'Argentine pour la restructuration de sa dette extérieure et la reprise de ses prêts. - (AFP.)

UN FARDEAU INSOUTENABLE

Dette contractée auprès des organismes multilatéraux en milliards de dollars



A Madagascar, inféodées aux candidats, les chaînes de télévision relaient les affrontements électoraux

MBS, au service du challenger Marc Ravalomanana, contre TV Plus, liée au président sortant Didier Ratsiraka : la campagne est sur les écrans TV comme dans la rue

Antananarivo
de notre envoyée spéciale
Après avoir quasiment ignoré les manifestations réunissant depuis une semaine des dizaines de mil-

REPORTAGE

Des responsables ont été changés pour des cadres réputés plus fidèles au chef de l'Etat

liers de personnes dans le centre d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, la télévision nationale a diffusé dimanche soir 13 janvier un résumé en images de la protestation. L'heure sur la Grande Ile est à la négociation, et la télévision officielle aux ordres du pouvoir ne peut plus feindre d'ignorer le camp adverse et la grogne populaire.

Depuis une semaine, les partisans du candidat Marc Ravalomanana, maire d'Antananarivo, contestent dans la rue les résultats du scrutin présidentiel du 16 décembre qui donnent une avance à leur

champion mais prévoient un second tour face au président sortant, Didier Ratsiraka. Le camp de M. Ravalomanana revendique une victoire dès le premier tour, avec 53 % des suffrages.

Depuis le début de la campagne, radios et télévisions, libéralisées au début des années 1990, ont servi de relais aux candidats. Des centaines de radios commerciales ou confessionnelles occupent les ondes et cinq télévisions émettent actuellement sur la capitale.

L'un des premiers responsables politiques à se servir de cette libéralisation des médias a été le président Ratsiraka lui-même. Un de ses proches conseillers a transformé une petite société de production en une chaîne, TV Plus. Le dernier à s'être lancé dans l'aventure audiovisuelle est son adversaire, Marc Ravalomanana, avec *Madagascar Broadcasting services* (MBS).

Les deux chaînes sont installées à la périphérie de la capitale. C'est leur unique point commun. Les locaux flambant neufs de MBS, où flotte une odeur de peinture fraîche, abritent une radio et une télévision ultramodernes. Tout y est

impeccablement rangé. Dans les salles de rédaction, pas un papier ne traîne.

Même si les journalistes s'en défendent au nom du « professionnalisme », MBS est avant tout un outil de propagande au service de M. Ravalomanana. Dans toutes les pièces, le même autocollant est présent, avec une inscription en malgache « N'ayez pas peur, gardez la foi », extrait de l'Évangile selon saint Marc, slogan de campagne de Marc Ravalomanana, et devise de son groupe industriel, Tiko, connu surtout pour ses yaourts.

Comme dans toutes les sociétés Tiko, on affiche ici son engagement chrétien et un style de management moderne. L'équipe de MBS est jeune et motivée par des salaires dont n'oseraient pas rêver les journalistes de TV Plus, la chaîne adverse au service de M. Ratsiraka.

Logés dans une maison poussiéreuse de deux étages au bout d'un chemin de terre, ils n'ont qu'un matériel vieillot, un studio à peine plus vaste qu'une chambre à coucher, et une salle de rédaction vétuste. Et si TV Plus parvient à proposer des films tout juste sortis

en salle à ses téléspectateurs, c'est qu'elle diffuse des DVD disponibles dans le commerce.

« Si on ne couvre pas les manifestations des partisans de Ravalomanana c'est que nos équipes risquent de se faire lyncher », explique la rédactrice en chef de TV Plus, Onitiana Realy. La crainte n'est pas injustifiée : une journaliste réputée proche du président a été prise à partie violemment par la foule. « Si le président Ratsiraka n'est pas réélu, ose pourtant un employé de TV Plus, on aura peut-être plus de facilités et de liberté pour travailler. »

La télévision et la radio nationales souffrent elles aussi d'une grande pauvreté et de la mainmise du pouvoir sur la ligne éditoriale. Quelques responsables ont été changés avant les élections pour des cadres réputés plus fidèles au chef de l'Etat. Mais le doute gagne chez certains journalistes quant au bien-fondé d'un combat sans merci au service du président. Une employée de la radio est d'ailleurs allée cette semaine expliquer ses états d'âme... sur les ondes de MBS.

Fabienne Pompey

Les FARC annoncent leur retrait de la zone démilitarisée

BOGOTA. Les guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont annoncé, dimanche 13 janvier, que, conformément à l'ultimatum du gouvernement colombien, ils abandonneraient avant lundi soir la région du Caguan, siège depuis trois ans des négociations de paix. La veille, le chef de l'Etat, Andres Pastrana, avait considéré « insuffisante » une ultime proposition d'accord, présentée par les FARC au terme de quarante-huit heures d'entretien avec James Lemoyne, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies. Le durcissement du président a surpris une opinion publique convaincue que l'intervention de l'ONU et des dix pays payant-tateurs du processus de paix allait permettre d'éviter la rupture définitive. L'armée a mobilisé 13 000 hommes dans le sud du pays pour « reprendre le Caguan », et la crainte d'une recrudescence du conflit s'intensifie. - (Corresp.)

Une partie du dossier Ben Barka reste classée « secret-défense »

PARIS. La demande de levée totale du « secret-défense », formulée en septembre 2001 par le juge d'instruction parisien qui enquête sur le « rapt suivi de disparition » de Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965, a été rejetée par le ministère français de la défense, a annoncé, vendredi 11 janvier, l'avocat de la famille de l'opposant marocain. Affirmant dans un communiqué qu'il venait d'apprendre la nouvelle, M^{me} Maurice Butin s'est déclaré « outré par le refus persistant » du gouvernement français, trente-six ans après le crime commis au cœur de Paris, de rendre accessible l'intégralité des documents liés à l'affaire Ben Barka.

Dans une « mise au point », un porte-parole de la rue Saint-Dominique a précisé que le ministre de la défense avait seulement suivi, comme il l'avait toujours fait depuis la création, en 1998, d'une commission consultative indépendante, la recommandation de celle-ci de maintenir la confidentialité d'une partie des documents dont le juge a demandé, déjà à plusieurs reprises, la déclassification. - (Corresp.)

La presse britannique évoque les écarts du prince Harry

LONDRES. Tony Blair a salué, dimanche 13 janvier, « la manière juste, responsable et sensible » avec laquelle le prince Charles a réagi après avoir découvert que son fils cadet, le prince Harry, âgé de dix-sept ans, s'était adonné à la consommation de cannabis et d'alcool pendant l'été 2001, alors qu'il séjournait à Highgrove, dans la résidence d'été de son père. « Je connais cela moi-même », a ajouté le premier ministre, dont le fils Euan avait été arrêté, ivre, dans une rue de Londres en juillet 2000. Après en avoir été informé, le prince Charles avait pris l'initiative de faire visiter à son fils un centre de désintoxication. Le jeune homme y avait passé plusieurs heures et en avait été « assez marqué », selon le directeur de l'établissement. - (Corresp.)

Italie : le procureur de Milan appelle à « résister »

ROME. Dans un discours cinglant prononcé devant deux cents magistrats, samedi 12 janvier, Francesco Saverio Borrelli, le procureur général de Milan, a exhorté ses collègues à « résister, résister, résister », en conclusion d'un réquisitoire contre ceux qui attaquent la magistrature. Le procureur Borrelli a passé au crible les réformes envisagées par le gouvernement de Silvio Berlusconi, dénonçant la réduction des escortes pour les juges chargés des affaires à risque, décidée « par vengeance mafieuse et/ou pour des motifs de rancune politique savamment attisés ». Le ministre de l'intérieur, Claudio Scajola, a annoncé, dans la soirée, son intention de porter plainte contre le procureur « pour propos mensongers et diffamation ». - (Corresp.)

Offres exceptionnelles

"Promotions"

Vous avez jusqu'au 22 janvier 2002 pour découvrir le vrai sens de ce mot.

DELL™ INSPIRON™ 8100

Processeur Intel® Pentium® III-M 1 GHz avec technologie Intel® SpeedStep™ améliorée

- Chipset Intel® 8100 - Front Side Bus 133 MHz
- 256 Mo de mémoire SDRAM PC133 MHz
- Disque dur 30 Go
- Écran à matrice active 15" SXGA + (1400x1050)
- Contrôleur vidéo NVIDIA® GeForce2 Go Graphics AGP 4x avec 32 Mo de SDRAM (DDR)
- Combo graveur CD RW 4x & DVD 8x et lecteur de disquettes intégré
- Contrôleur audio et enceintes stéréos intégrés
- Modem 56K V.90 intégré
- 2 ports USB, 1 port infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video, 1 sortie IEEE 1394
- Double système de pointage Touchpad central & bouton de pointage
- AOL pré-installé - NOUVEAU : 50 heures d'essai TOUT COMPRIS (accès Internet + télécommunications inclus*)
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2001
- 1 an de garantie aller et retour atelier

DELL™ DIMENSION™ 4300

Processeur Intel® Pentium® 4 à 1,6 GHz

- Clavier rétroéclairé
- Disque dur 40 Go
- 256 Ko de mémoire cache de 2nd niveau "Full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM
- Carte vidéo ATI Rage Ultra AGP 4x, 16 Mo de SDRAM
- Moniteur 17" Couleur
- Lecteur de CD ROM 24x48x
- Son intégré 6+1 voie
- 4 ports USB dont 2 en façade
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2001
- Garantie européenne : 1 an, service aller-retour atelier

Ordinateur de poche Palm™ m105 pour 1 €^{nc} de plus

1 999 € HT
2 390,80 € TTC

13 112 58 P^{nc} - Réf. 170-0118
Possibilité de financement : contactez-nous

+ PROMOTION INSPIRON™
+ PROMOTION INTERNET™

899 € HT
1 075,20 € TTC

5 897,06 P^{nc} - Réf. 170-D0114
Possibilité de financement : contactez-nous

+ PROMOTION DIMENSION™
+ PROMOTION INTERNET™

Les PC et les portables Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

PROMOTIONS DELL EN DIRECT JUSQU'AU 22/01/02	PROMOTION INSPIRON™	PROMOTION DIMENSION™	PROMOTION INTERNET™
1 ORDINATEUR DE POCHE PALM™ m105 ultra-plat pour 1 € ^{nc}	LIVRAISON OFFERTE pour l'achat d'un Dimension	JUSQU'À 40 € ^{nc} de réduction sur www.dell.fr	

Offres validées jusqu'au 22/01/02, dans la limite des composants et pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition et sous-offre soumis à nos conditions générales de vente et de services de Dell. (1) Accès Internet AOL, (votre offre) comprend 50 heures d'accès Internet + télécommunications inclus à utiliser dans les 30 jours qui suivent votre première connexion. Conditions de l'offre AOL : avoir plus de 18 ans, disposer d'une carte et d'un compte bancaires. Offre soumise à validation avec votre adresse postale, réservée à un usage par foyer et à la France métropolitaine. Conditions de l'offre sur le bracelet AOL : soumise dans l'entourage de l'ordinateur DELL. Informations essentielles au 02 37 11 0001. (2) Prix en 105 offert sur tout achat d'un ordinateur 4000, 4400 et 6000 (V9) chez Dell. (3) 21" 3840x1024, dans la limite des stocks disponibles. (4) Frais d'expédition offerts sur les Dimension 4300, 4400 et 6000 (V9) chez Dell. (5) 82,12 € TTC par système. (6) Réduction applicable à chaque système Dell connecté sur le web (20 € HT pour tout Dimension net 2390 € TTC et 44 € HT pour tout Inspiron net 4734 € TTC). Dell se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans préavis.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h
0 825 387 179
Fax : 0 825 004 701

Croisissez et achetez directement sur le site :
www.dell.fr
24h sur 24h, 7J sur 7

Un palmarès de la richesse met la France en queue de peloton

Selon l'agence Eurostat, elle ne devance que la Grèce, le Portugal et l'Espagne en terme de PIB par habitant : ce recul au douzième rang de l'Union inquiète les politiques et traduit un déclin relatif engagé depuis les années 1990

BRUXELLES

de notre bureau européen

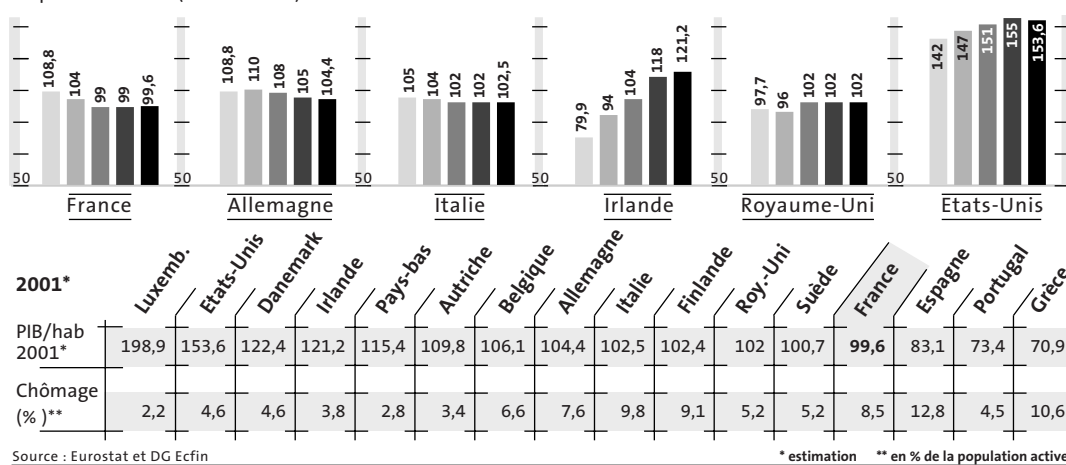
Douzième sur quinze ! Dans l'avion qui le transporte vers Stockholm, pour un sommet européen, en mars 2001, Jacques Chirac n'en croit pas ses yeux : dans l'Union, seuls les Grecs, les Portugais et les Espagnols produisent moins de richesse par habitant que les Français. C'est ce qu'indiquent les statistiques de l'agence européenne Eurostat, qui a classé les pays en fonction du produit intérieur brut (PIB) par habitant, ajusté en fonction des standards de pouvoir d'achat. Médusé, le président français demande à Bercy de faire une étude sur le sujet, s'en entretient avec le commissaire européen Michel Barnier (RPR), qui a pris conscience du phénomène fin 2000, en travaillant sur les aides aux régions.

M. Chirac évoque bien l'affaire le 14 juillet, mais il faut attendre le début de la campagne électorale et l'arrivée de l'euro, qui facilite les comparaisons, pour que les statistiques européennes fassent leur entrée en force dans le discours politique français. « En terme de PIB par habitant, [...] nous avons reculé au cours des dernières années. Il existe donc une perception collective inexacte de la place de la France », déclare, début janvier, Valéry Giscard d'Estaing.

L'association patronale de Paul Dubrule, Entreprise et Progrès, veut lancer, mercredi 16 janvier, un « cri d'alarme » sur le recul de la France en terme de PIB par habitant et demande « une réforme de l'Etat », alors que la France n'est dépassée que par la Belgique et la Scandinavie pour le taux de ses prélèvements obligatoires. « On vit dans un discours un peu irréel et

PIB PAR HABITANT : LA FRANCE AU DOUZIÈME RANG DE L'UNION EUROPÉENNE

PIB par habitant en fonction des standards du pouvoir d'achat (UE=base 100)



Source : Eurostat et DG Ecfm

* estimation ** en % de la population active

euphorique et la réalité ne correspond pas à cela. L'euro va favoriser la perception politique des comparaisons », affirme au Monde Michel Barnier, qui déplore que « ce ne soit pas une habitude française de regarder ce qui se passe ailleurs ». Mais, précise-t-il, « je ne souhaite pas qu'on utilise ces chiffres de manière partisane. Ils sont à mettre au débit de plusieurs gouvernements ».

EN-DESSOUS DE LA MOYENNE

Le déclin relatif remonte aux années 1990. Selon Eurostat, en 1992, la France et l'Allemagne réunifiée affichaient toutes deux un PIB par habitant de 108,8, pour une moyenne de 100 en Europe : elles ne sont alors devancées que par le Luxembourg et la Belgique. En 2001, l'Allemagne se retrouve au septième rang (104,4) en Europe, tandis que la France est à la douzième place, en dessous de la moyen-

ne européenne (99,6). Le Royaume-Uni, resté au dixième rang selon les chiffres d'Eurostat, est toutefois passé de 97,7 à 102. L'Irlande, tête de pont des investissements américains en Europe grâce à sa fiscalité attractive, s'est envolée de la douzième (80) à la troisième place (121,2).

Matignon renvoyait, dimanche 13 janvier, sur Bercy pour avoir des explications. « On pourrait se lancer dans une bataille de chiffres - l'OCDE classe mieux la France - mais le sujet n'est pas celui-là », reconnaît-on à Bercy, où l'on estime que « les gens qui s'inquiètent du déclin ont raison ». Sauf que celui-ci a eu lieu avant l'arrivée de Lionel Jospin au pouvoir, la France ayant atteint dès 1997, sous le gouvernement d'Alain Juppé, la douzième place du classement. Cette mauvaise position peut paraître paradoxale : « La France a un PIB par person-

ne occupée parmi les plus élevés du monde industrialisé », explique-t-on à Bercy. Sauf qu'en France, comme dans les pays latins, peu de personnes travaillent. Selon Eurostat, en 2000, 61,7 % seulement de la population de 15 à 64 ans avaient un emploi, ce qui situe la France au onzième rang, derrière le Royaume-Uni (71,2 %) et l'Allemagne (65,3). « Le peu [de Français] qui travaillent bossent pour les autres, ce qui fait une moyenne par habitant faible », résume crûment un fonctionnaire de la Commission. A l'opposé, le Royaume-Uni, avec une main-d'œuvre peu productive mais un taux d'activité élevé, parvient à être mieux classé.

Jusqu'en 1997, le PIB par habitant a été affecté par la baisse du taux d'emploi - c'est l'époque de la course aux licenciements pour faire des gains de productivité, qui entraî-

ne et le recours aux préretraites - et la faible croissance.

Depuis le retournement conjoncturel et le changement de gouvernement, la France stagne au classement. Selon Eurostat, le PIB par habitant devrait passer d'un taux de 99,1 en 1997 à 99,6 en 2001. Si le résultat n'est pas meilleur, en dépit du retour de la croissance et des 1,5 million d'emplois créés, selon Bercy, dans les entreprises depuis 1997, c'est que les partenaires de la France ont fait plutôt mieux. Selon les prévisions d'Eurostat, la France devrait en 2001 être encore au onzième rang européen du chômage. Et il aura fallu attendre cette même année pour qu'elle remonte au sixième rang de la croissance en Europe : elle est aujourd'hui devant l'Allemagne et l'Italie, au coude à coude avec la Grande-Bretagne.

La question de la remontée britannique depuis dix ans reste taboue, alors que son PIB a dépassé celui de la France en valeur absolue lors du passage à l'euro, qui s'est accompagné d'une remontée de la livre. Un haut fonctionnaire insiste sur la difficulté qu'il y a à comparer le PIB par habitant avec un pays dont la devise est jugée durablement surévaluée. Pourtant, affirme en privé un très grand commis de l'Etat, « les Britanniques encaissent les dividendes de la politique qu'ils ont menée avec détermination ». Michel Barnier, lui, estime que « la remontée du Royaume-Uni s'explique par un encouragement systématique à l'entreprise, à l'innovation, avec moins de règles et moins de charges ». Mais, affirme un proche de l'Elysée, « on ne se positionnera jamais vis-à-vis des Anglais ».

Arnaud Leparmentier

Allemagne : l'anti-Europe rose d'Edmund Stoiber

AVEC Edmund Stoiber, intronisé, samedi 12 janvier, candidat de la droite allemande à la chancellerie en prévision des élections de l'automne 2002 outre-Rhin, se profile l'anti-Europe rose dont la vague avait submergé l'Union européenne à la fin de la décennie 1990. Très souvent critique par rapport à l'Europe telle qu'elle s'est développée ces dernières années, le ministre-président de Bavière ne peut pas cependant être confondu avec les conservateurs eurosceptiques britanniques et ceux qui militent pour stopper l'intégration européenne.

Dans un discours prononcé le 8 novembre 2001 à l'université Humboldt de Berlin, où le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, avait développé il y a deux ans son projet d'Europe constitutionnelle, Edmund Stoiber a lui-même proposé un projet européen structuré. Favorable à plus d'Europe dans le domaine de la politique de sécurité intérieure et extérieure, il refuse en revanche certains types de solidarité européenne, dans le domaine social comme dans celui des politiques structurelles régionales.

Le combat de M. Stoiber, qui a vigoureusement soutenu le chancelier autrichien Wolfgang Schäussel contre les sanctions européennes imposées à l'Autriche après son alliance avec l'extrême droite de Jörg Haider, est assez proche de ceux menés en Italie par Silvio Berlusconi ou en Espagne par José María Aznar. Le leader bavarois est à la tête d'un parti catholique conservateur, la CSU, très fier d'avoir su concilier les traditions bavaroises rurales avec un développement industriel qui a fait de la région un des pôles européens des nouvelles technologies. Une Allemagne dirigée par lui cristalliserait autour d'elle une Europe avec un centre de gravité politique nettement plus à droite que la sensibilité sociale-libérale qui prédomine aujourd'hui.

NON À L'ÉGALITARISME

Le credo de M. Stoiber : autant d'Europe qu'il faut pour se défendre vis-à-vis de l'extérieur, lutter contre la criminalité et créer le cadre d'une saine compétition, mais non à une Europe égalitariste. « J'observe avec inquiétude que le principe social, en Europe, est de plus en plus instrumentalisé de manière douteuse, soulignait-il à Berlin... Sous le mot de "modèle social européen" sont la plupart du temps demandés des standards uniformes pour toute l'Europe. (...) Ce raisonnement est totalement faux. Au niveau européen il y a lieu d'avoir des dispositions pour la protection du travail, pour assurer la liberté de circulation et la mobilité. (...) Mais la définition de standards sociaux doit rester de la responsabilité de chaque Etat ».

Assez logiquement, son projet s'écarte de la conception fédéraliste sociale-démocrate traditionnelle. Grand défenseur en Allemagne même d'une plus grande autonomie des régions face à l'Etat fédéral et à Bruxelles, le ministre-président de Bavière est à mi-chemin des idées défendues en France sous le nom de fédération d'Etats-nations. Sur le plan institutionnel, il préconise notamment que la Commission, avec à sa tête un président élu par le Parlement européen, serve d'exécutif dans les domaines de compétence européenne, et de secrétariat du Conseil des Etats dans les domaines relevant de la coopération intergouvernementale. Le Conseil, dans son double rôle, devrait néanmoins être constitué en deuxième chambre.

Henri de Bresson



STEINER, A FLEUR D'ALCANTARA

venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES 20 ET 27 JANVIER

Topper Espace Steiner

63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél.: 01 45 77 80 40 - M^o Boucicault - Parking gratuit

De l'autre côté du Channel, le Kent monte la garde face au continent et à... l'euro

CANTERBURY

de notre envoyé spécial

Vent furieux et froid de canard. En ce début janvier, Canterbury n'est pas très accueillante envers

REPORTAGE

Enclavé, le « jardin de l'Angleterre » vit encore replié sur lui-même

les « visiteurs du continent ». On pouvait penser, en effet, que cette cité préromaine de 45 000 habitants, blottie dans le paisible comté du Kent à proximité du tunnel sous la Manche ainsi que du port de Douvres et de sa base de ferries, accepterait avec bienveillance, faute d'enthousiasme, cet euro supposé renforcer sa richesse. Or il n'en est rien. La cathédrale, les échoppes à colombage ou les pubs pittoresques font la fine bouche, « avec regret », devant les billets en euros.

L'Angleterre ne fait pas partie de la nouvelle monnaie et la capitale touristique du Sud-Est entend préserver l'identité d'un royaume souverain mythifiée par ses habitants. Dans les vitrines, pas le moindre double affichage. Le Kent Gazette, l'hebdomadaire local, apparaît totalement indifférent au tohu-bohu médiatique créé dans les cercles dirigeants londoniens par le succès du lancement de la nouvelle monnaie fiduciaire.

Nick Betts, le patron du grand magasin local Nasons, est représentatif de cet euroscepticisme ambiant : « Avec la concurrence des grandes surfaces, il faut surveiller nos coûts. Adapter les caisses enregistreuseuses, former le personnel à ce genre d'équation... le processus est très onéreux. De toute manière, la majorité écrasante de nos clients étrangers régle à l'aide de leur carte de crédit. Si le cas se présente, le touriste sera convié à faire un passage au bureau de change de la NatWest ou de la Lloyd's. »

« C'eût été plus commode si les commerçants acceptaient des euros. Cela m'aurait évité de devoir me pro-

UN COMTÉ EUROSCÉPTIQUE



curer des sterlings à Calais pour acheter une seule carte postale et prendre une tasse de thé », s'exclame dans la High Street, la Mecque du shopping, une touriste Lilloise. Dans l'imaginaire européen, le Kent est, par excellence, la porte de ce Londres cosmopolite, raffiné et riche. Mais, face au continent, de l'autre côté du Channel, le « jardin de l'Angleterre », enclavé, mal desservi par le train ou la route, vit, en fait, replié sur lui-même. Les nombreux retraités aisés que compte la région

font de l'union monétaire européenne leur phobie.

Attachés aux vieilles valeurs britanniques, toujours soigneusement endimanchés, bien coiffés, patriotes, contents d'eux, de leur sort et de leur reine, ces derniers mettent dans un même sac l'euro, les demandeurs d'asile, Tony Blair, la « clique europhile » à Westminster ou la future ligne ferroviaire à grande vitesse entre Folkestone et Londres. Le Kent, comté le plus proche géographiquement des côtes françaises, est aussi pour cette raison peut-être le plus méfiant des influences européennes...

VIEILLES ANGOISSES

Pourtant, à écouter Anne Peeks, une Française qui dirige la chambre de commerce Kent Maritime, l'euro n'a pas que des détracteurs : « Actuellement, les réactions sont plutôt négatives car l'euro ravive les vieilles angoisses. Les clivages ne sont pas politiques mais opposent plutôt les générations. Les jeunes qui voyagent et sont habitués aux changements en devises se rallient plus facilement à l'abandon du sterling. » A ses

yeux, l'opposition devrait s'atténuer avec le temps, mais aussi en raison du bon vieux pragmatisme britannique.

Tout aussi optimiste, William Petit, directeur des affaires internationales du City Council (mairie), estime que les présages apocalyptiques de la presse populaire seront rapidement démentis par les faits : « Pour nous, l'Europe ne commence pas à Calais. La devise unique est une extension naturelle des liens étroits tissés entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais, la Flandre, le Hainaut. Même les élus conservateurs les plus déterminés soutiennent nos efforts en vue de persuader les commerçants du cru d'accepter la monnaie européenne. »

La municipalité entend montrer l'exemple en s'engageant, le cas échéant, à modifier les parcmètres pour qu'ils acceptent les euros. Cette ouverture d'esprit, disent les mauvaises langues, n'est pas étrangère à la candidature de Canterbury au titre de capitale européenne de la culture en 2008 !

Marc Roche

ECHOS

■ **ÉLECTION : les députés du Parlement européen élisent**, mardi 15 janvier, à Strasbourg, un nouveau président pour succéder à la Française Nicole Fontaine (UDF), membre du Parti populaire européen (PPE), principale formation des droites européennes, dont le groupe parlementaire est le plus important de l'Assemblée. Sauf surprise, l'Irlandais Patrick Cox, président du groupe libéral, devrait diriger l'institution jusqu'en juin 2004. M^{me} Fontaine avait été élue en 1999 à la suite d'un accord entre le PPE et les libéraux contraire à la tradition, qui voulait que le Parlement soit dirigé alternativement par un président du PPE puis par un président du Parti des socialistes européens, les deux principaux groupes de l'Assemblée. Le vote est à suivre en direct, à partir de 10 heures, sur le site du Parlement européen : <http://europarl.telemak.com/>

■ **HELMUT KOHL : l'ancien chancelier prononcera** une conférence sur les relations franco-allemandes, le mardi 19 février, à l'Institut d'études politiques de Paris. Cette réu-

nion est organisée en l'honneur du professeur Joseph Rovon, ami de longue date d'Helmut Kohl. Rescapé du camp de Dachau, Joseph Rovon a toujours milité pour le rapprochement entre la France et l'Allemagne.

■ **PARIS : à l'occasion du passage à l'euro**, les maires des capitales des pays de la zone euro ont été invités par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, lundi 15 janvier, à participer à un colloque intitulé « L'euro, les citoyens et le projet européen ».

■ **AUTRICHE : « Oui à la vie, non à Temelin »** : ce slogan incite quelque six millions d'électeurs autrichiens à approuver, du 14 au 21 janvier, une « consultation populaire » - première étape vers un possible référendum - préconisant un veto de l'Autriche à l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne tant que la centrale nucléaire de Temelin, située à 60 kilomètres de la frontière commune, ne sera pas fermée. Cette campagne est une initiative du FPÖ, le parti d'extrême droite de Jörg Haider.

NEUBAUER

106, 206 et Partner QUIKSILVER

une gamme qui ne vous laissera pas de glace

ESSAIS PURS DU 14 AU 28 JANVIER

PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

NEUBAUER à Paris Porte de Champerret

9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

Invoquant le principe de la « **LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE** », le Conseil constitutionnel a censuré, samedi 12 janvier, l'article 107 de la loi de modernisation sociale. Cet article, qui redéfinissait le champ

d'application des **LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES**, avait été ajouté au projet de loi gouvernemental sous la pression des députés communistes, après les **PLANS SOCIAUX** annoncés chez Marks & Spencer et

Danone. **LE PRÉSIDENT DU PCF**, Robert Hue, s'est déclaré « **indigné** » et a **ACCUSÉ LE CONSEIL** constitutionnel d'« **épouser les thèses de la droite et du Medef** ». Minimisant la portée de cette décision, la

ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, s'est félicitée que « **l'essentiel de la loi soit préservé** ». **LE PRÉSIDENT DU MEDEF**, Ernest-Antoine Seillière, a approuvé la censure de l'article contesté.

Le Conseil constitutionnel ampute la réforme du licenciement

Les neuf « sages » ont censuré, samedi 12 janvier, la nouvelle définition des motifs de suppressions d'emplois pour raison économique, mais validé l'ensemble de la loi de modernisation sociale. Robert Hue demande à Lionel Jospin de soumettre rapidement au Parlement un nouveau texte

C'ÉTAIT assez prévisible : le Conseil constitutionnel a censuré, samedi 12 janvier, la nouvelle définition du licenciement pour motif économique qu'incluait la loi de modernisation sociale, adoptée le 19 décembre 2001 par le Parlement. Souscrivant au principal grief invoqué par l'opposition, qui l'avait saisi sur ce texte, il a jugé que cette définition portait « à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement excessive au regard de l'objectif de sauvegarde de l'emploi ».

L'article contesté avait été ajouté au volet anti-licenciements du projet de loi sous la pression des députés communistes, décidés à lutter contre les licenciements « boursiers » depuis les plans sociaux annoncés par Danone et Marks & Spencer. Le texte finalement voté n'autorisait le licenciement économique que dans trois cas : lorsque « des difficultés économiques sérieuses n[ont] pu être surmontées par tout autre moyen » ; lorsque « des mutations technologiques [mettent] en cause la pérennité de l'entreprise » ; dans le cas, enfin, de « nécessités de réorganisations indispensables à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise ».

Le Conseil constitutionnel a considéré que cette nouvelle définition

aurait « retardé les réorganisations décidées pour assurer la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise jusqu'à ce que [son] existence même soit menacée », en lui interdisant d'« anticiper des difficultés économiques à venir » et de prendre « des mesures de nature à éviter des licenciements ultérieurs plus importants ». Se fondant, comme toujours en cette matière, sur l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 – « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » – et la constitutionnalité du principe de « liberté d'entreprendre », la décision conclut que, « loin de satisfaire à l'exigence constitutionnelle qui s'attache à la sauvegarde de l'emploi, la loi aurait desservi cette exigence ».

M^{ME} GUIGOU SATISFAITE

Dans un communiqué diffusé samedi soir 12 janvier, les « sages » ont en outre estimé que la définition incriminée aurait « conduit le juge à substituer son appréciation à celle du chef d'entreprise quant aux choix de gestion possibles », précisant que la législation en cours « censure depuis longtemps les licenciements dictés par la seule volonté de majorer le profit de l'entreprise », puisque la



justice peut contrôler la cause des licenciements.

Pour le reste du dispositif anti-licenciements, qui améliore l'information et renforce les prérogatives des représentants des salariés en cas de restructuration, le Conseil a en revanche rejeté les moyens soulevés par l'opposition, émettant des « réserves d'interprétation ».

Ainsi, les juges constitutionnels n'ont pas considéré que l'allongement de la durée des procédures de licenciement, vivement dénoncé par le patronat, portait atteinte à la liberté d'entreprendre.

Interrogée, dimanche soir sur TF1, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, s'est félicitée que « l'essentiel de la loi [soit]

préservé ». Président du PCF et candidat à l'élection présidentielle, Robert Hue a, pour sa part, estimé le texte « profondément mutilé ». Il a accusé le Conseil constitutionnel de « sortir de son rôle », et d'« épouser purement et simplement les thèses ultralibérales du Medef et de la droite ». M. Hue a aussitôt écrit à Lionel Jospin pour lui demander de déposer dans les plus brefs délais un nouveau texte de loi, que le Parlement puisse voter avant le 22 février, date de la fin de la session parlementaire.

La décision rendue samedi apparaît, de fait, comme un coup supplémentaire porté au gouvernement, après la censure, le 18 décembre, de dispositions touchant au financement de la loi sur les 35 heures. Elle pourrait toutefois rendre indirectement service au gouvernement. Car les « sages » annulent, certes, la nouvelle définition du licenciement économique, mais ils valident son projet initial. Ce n'est qu'au terme d'une bataille avec ses alliés communistes que M. Jospin avait concédé l'ajout du fameux article – suscitant alors un tollé à droite et dans le monde patronal, au-delà du seul Medef.

Au mois d'octobre, 56 dirigeants des plus grandes entreprises françaises publièrent dans *Les Echos* un appel demandant au premier ministre et à M^{ME} Guigou de renoncer au durcissement du droit de licencier (*Le Monde* du 26 octobre). Lancée par l'Association française des entreprises privées (AFEP), cette initiative inédite s'était révélée d'autant plus embarrassante pour le gouvernement que des patrons classés à gauche – Jean Peyrelevade (Crédit lyonnais), Gérard Mestrallet (Suez), Serge Weinberg (Pinault-Printemps-Redoute) – s'y étaient associés.

Les critiques de l'opposition et des chefs d'entreprise avaient en outre été relayées au sein même du gouvernement par le ministre de l'économie, Laurent Fabius, qui a évoqué l'effet « dissuasif » que pouvaient provoquer sur l'investissement et l'emploi les mesures contestées (*Le Monde* du 16 juin). Rien ne garantissait donc que le gouvernement donnera suite à la demande de M. Hue et reprendra l'initiative sur ce terrain.

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, qui avait longuement négocié avec le PCF la rédaction de l'article censuré par le Conseil constitutionnel, semble avoir d'ores et déjà jugé qu'il était trop tard. Comme M^{ME} Guigou, celui-ci s'est attaché à souligner les « acquis sociaux considérables » en matière de lutte contre les licenciements validés par le Conseil constitutionnel, malgré l'annulation de

Huit censures en cinq ans

C'est la huitième censure infligée au gouvernement de Lionel Jospin par le Conseil constitutionnel. Le 29 juillet 1998, il annulait des dispositions de la loi Aubry contre les exclusions. Cinq mois plus tard, il recalait le plan de maîtrise des dépenses de santé contenu dans le projet de loi 1999 de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Le 13 janvier 2000, il invalidait, dans la seconde loi Aubry, une sanction à l'encontre des entreprises refusant les 35 heures. Le 6 juillet 2000, il censurait un pan entier de la loi modifiant le mode de scrutin sénatorial. En décembre 2000, il annulait la ristourne dégressive sur la CSG en faveur des bas salaires, puis plusieurs articles du collectif budgétaire de fin d'année, dont l'extension de l'éco-taxe payée par les entreprises. Le 18 décembre 2001, le Conseil a censuré, dans le PLFSS 2002, l'effacement d'une dette de 16 milliards de francs (2,44 milliards d'euros) de l'Etat vis-à-vis de la Sécurité sociale, somme destinée à financer les 35 heures.

L'article redéfinissant le licenciement économique. En concentrant sa censure sur l'article le plus polémique, le Conseil constitutionnel a peut-être, en définitive, assuré l'avenir de la loi de modernisation sociale, et en particulier de son volet anti-licenciements. Si la droite redevient majoritaire, il n'est pas certain qu'elle souhaitera l'abroger aussi vite qu'elle l'aurait il y a quelques semaines.

Laetitia Van Eeckhout

VERBATIM

« Une atteinte manifestement excessive à la liberté d'entreprendre »

VOICI les principaux extraits de la décision rendue par le Conseil constitutionnel, samedi 12 janvier, sur la loi de modernisation sociale, et notamment sur l'article 107 concernant la définition du licenciement économique :

« Considérant que le préambule de la Constitution réaffirme les principes posés tant par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 que par le préambule de la Constitution de 1946 ; qu'au nombre de ceux-ci il y a lieu de ranger la liberté d'entreprendre (...) ainsi que les principes économiques et sociaux énumérés par le texte du préambule de 1946, parmi lesquels figurent (...) le droit de chacun d'obtenir un emploi et (...) le droit pour tout travailleur de participer, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ; (...)

Considérant en premier lieu que la nouvelle définition du licenciement économique résultant de l'article 107 de la loi déférée limite aux trois cas qu'elle énonce les possibilités de licenciement pour motif économique à l'exclusion de toute autre hypothèse comme, par exemple, la cessation d'activité de l'entreprise ;

Considérant en deuxième lieu qu'en ne permettant des licenciements économiques pour réorganisation de l'entreprise que si cette réorganisation est « indispensable à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise » et non plus (...) si elle est nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise, cette définition interdit à l'entreprise d'anticiper des difficultés économiques à venir en prenant des mesures de nature à éviter des licenciements ultérieurs plus importants ;

Considérant en troisième lieu qu'en subordonnant les licenciements économiques à « des

difficultés économiques sérieuses n'ayant pu être surmontées par tout autre moyen », la loi conduit le juge non seulement à contrôler (...) la cause économique des licenciements décidés par le chef d'entreprise à l'issue des procédures prévues par le code du travail, mais encore à substituer son appréciation à celle du chef d'entreprise quant au choix entre les différentes solutions possibles ;

Considérant que le cumul des contraintes que cette définition fait ainsi peser sur la gestion de l'entreprise a pour effet de ne permettre à l'entreprise de licencier que si sa pérennité est en cause ; qu'en édictant ces dispositions le législateur a porté à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement excessive au regard de l'objectif poursuivi du maintien de l'emploi ; que, dès lors, les dispositions de l'article 107 doivent être déclarées non conformes à la Constitution. »

Le PCF est « indigné », la droite et le patronat se félicitent

Pour la CFDT, c'est la conséquence du manque de « concertation » avec les partenaires sociaux

LA LOI de modernisation sociale fut une belle victoire, aux yeux du PCF et de Robert Hue. Soucieux des équilibres de sa majorité, Lionel Jospin avait cédé des avancées significatives. Dimanche 13 janvier, au lendemain de la décision du Conseil constitutionnel qui censure la nouvelle définition du licenciement économique, le président du PCF se dit « indigné » et « très en colère ». « Inacceptable », la décision du Conseil marque, selon lui, « le succès de l'ultralibéralisme ».

Le candidat communiste à l'élection présidentielle estime que « le Conseil savait parfaitement que ce n'était pas contre la liberté d'entreprendre mais contre les licenciements boursiers » que le Parlement avait modifié la définition du licenciement. « C'est en cela, dit-il, qu'il fait prévaloir une opinion très politique, épousant les thèses de la droite et du Medef. » M. Hue ajoute que « cette décision crée un précédent grave ». « A cent jours de l'élection présidentielle, la situation est extrêmement sensible. Les plans sociaux vont se poursuivre. Personne ne comprendrait si le gouvernement ne réagissait pas », estime-t-il. « Je ne me laisserai pas faire et prendrai mes responsabilités en continuant à mobiliser les salariés, et en particulier ceux concernés par des plans sociaux », menace-t-il.

A gauche toujours, le candidat des Verts à la présidentielle, Noël Mamère, a qualifié la décision du Conseil de « réactionnaire » et « provocatrice », alors que les plans

sociaux chez Marks and Spencer et chez Moulinex concernent « à 99 % des licenciements résultant de réorganisations ». « C'est un recul grave que d'avoir mis en cause cette disposition qui n'était pourtant qu'un pis-aller », a déclaré M. Mamère. Si Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, s'en est tenu à la position de M^{ME} Guigou, le député Eric Besson (Drôme), secrétaire national à l'emploi du PS, a jugé « extrêmement contestable » et « regrettable », la décision des juges de la Rue Montpensier.

Jean Le Garrec (PS), président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la « regrette énormément ». Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) s'est interrogé : « Que reste-t-il de la souveraineté des députés ? » avant d'ajouter qu'« il est grand temps d'envisager une rupture institutionnelle » qui passe, notamment, par « l'abolition du Conseil constitutionnel dans une nouvelle République ».

À droite, Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, a appelé à « retrouver le chemin du dialogue social ». Nicolas Sarkozy, invité dimanche du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », rappelle que « c'est la huitième fois que sur un grand texte le gouvernement se fait censurer » et se félicite que les juges constitutionnels aient réparé une « erreur économique ».

L'ancien ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot (UDF) juge cette décision « opportu-

ne » pour « la création d'emplois et les travailleurs ». Quant au délégué général du mouvement centriste, Hervé Morin, il a prévu qu'après la décision sur le financement des 35 heures, puis celle sur le droit de licenciement, le gouvernement « tombera une troisième fois, sur le statut de la Corse ».

Les libéraux se sont réjouis franchement. Dimanche, au micro de Radio-J, Alain Madelin, président de Démocratie libérale et candidat à l'Elysée, a qualifié le texte censuré de « loi de ringardisation sociale » et de « loi spectacle ». De son côté, Jean-François Mattei, président du groupe DL de l'Assemblée nationale, a jugé « légitime et positive » la décision du Conseil. « L'objectif du gouvernement, n'était pas de sauvegarder l'emploi dans notre pays, mais de satisfaire à une demande idéologique du Parti communiste », a-t-il déclaré.

« EXCELLENTE NOUVELLE »

À l'exception de la CGT, les premières réactions syndicales sont plutôt nuancées. Alain Deleu, président de la CFTC, a dit « comprendre » la décision, tout en soulignant que la question du licenciement économique est « l'une des plus délicates du droit social ». Pour la CFDT, qui avait « en garde le gouvernement contre la faiblesse de la concertation » pendant l'élaboration de la loi, cette affaire « traduit l'échec d'une méthode ». Marc Blondel, secrétaire général de FO, estime lui, que le Conseil « désavoue

politiquement le gouvernement » et que le problème des licenciements économiques « reste entier ». Pour la CGT, « de tout temps, le principe de liberté d'entreprendre a été mis en avant par le patronat le plus rétrograde pour contester toute avancée sociale ».

C'est auprès du patronat, justement, que la décision des neuf juges de la Rue Montpensier a suscité le plus de satisfaction. Pour le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, le Conseil constitutionnel « a remis en question (...) la manière dont le gouvernement et la majorité s'étaient laissés aller à des dispositions radicalement contraaires à l'intérêt de notre pays en matière d'emploi ». Nullement étonné de cette décision, il s'est dit en revanche, sur France-Inter, « plutôt surpris que le gouvernement et la majorité fassent mal leur travail dès que la passion les saisit ».

Denis Kessler, vice-président du Medef, l'a qualifiée d'« excellente nouvelle pour l'emploi ». « La définition des licenciements économiques empêchait les entreprises de mener toute restructuration et toute modernisation, avant le stade extrême précédant le dépôt de bilan », a-t-il expliqué dans un entretien au *Parisien Dimanche*. A la veille de son « congrès exceptionnel », mardi, à Lyon, l'organisation patronale voit, dans la décision du Conseil constitutionnel, la « confirmation » de ses analyses.

B. G. et L. V. E.

Les neuf juges n'ont quasiment pas touché au reste de la loi

OUTRE le volet sur les licenciements, la loi de modernisation sociale comporte des dispositions non négligeables, prévues dès l'origine du texte.

► **Limitation des emplois précaires.** La nouvelle loi augmente de 6 à 10 % de la rémunération brute l'indemnité de fin de contrat, dite prime de précarité, pour les salariés en contrat à durée déterminée (CDD), l'alignant sur celles des intérimaires. Le délai de carence entre deux CDD ou deux contrats de travail temporaire sera calculé en jours ouvrables et non plus en jours calendaires. Pour un contrat de moins de quinze jours, le délai de carence sera de la moitié, soit sept jours, au-delà de quinze jours, il reste fixé à un tiers de la durée du contrat.

► **Validation des acquis professionnels.** La loi reconnaît à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans le droit de faire reconnaître son expérience pour obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification émis par une branche professionnelle. L'expérience ainsi valorisée pourra être le fruit d'un travail salarié ou non, mais aussi de la participation à une activité bénévole. Le Conseil constitutionnel a précisé que, dans les jurys de validation des acquis professionnels, « la recherche d'une composition équilibrée entre les femmes et les hommes ne devait pas se faire au détriment de celle des compétences et des qualifications ».

► **Lutte contre le harcèlement**

moral. La loi définit ce qu'il convient d'entendre par harcèlement moral et donne des compétences nouvelles aux représentants du personnel pour le combattre. Elle offre également aux victimes le recours à une médiation extérieure à l'entreprise. Le Conseil a souligné que l'aménagement de la charge de la preuve au bénéfice de la victime « ne s'appliquerait pas devant le juge pénal et ne dispenserait pas le demandeur, devant le juge civil ou prud'homme, de présenter des éléments de présomption précis et concordants relatifs aux agissements allégués ».

► **Hôpitaux.** La loi transpose plusieurs mesures contenues dans l'accord signé entre le ministère de la santé et les syndicats de personnels hospitaliers le 14 mars 2000, dont l'obligation pour tout établissement de mettre en œuvre un « projet social ». Elle réforme également les études médicales : à partir de la rentrée universitaire 2004, le concours de l'internat sera remplacé par un concours national avec classement, au terme duquel les étudiants pourront choisir une spécialité.

► **Médecine du travail.** Les services de médecine du travail voient leurs missions étendues. La loi ouvre également la possibilité aux médecins généralistes souhaitant se reconverter dans cette discipline de bénéficier d'une formation de deux ans indemnisée.

► **Retraites.** La loi Thomas instituant des plans d'épargne-retraite, votée en 1997, mais jamais appliquée, est abrogée.

Laurent Fabius définit la « gauche moderne »

Le ministre de l'économie veut, lui aussi, s'imposer auprès du candidat Jospin

« **JE REVENDIQUE** cette gauche moderne, désireuse de redonner à l'action politique du sens. » La phrase est de Laurent Fabius, elle vient en conclusion d'un texte, « Les atouts de la vérité », qui sera publié début février par la fondation Jean-Jaurès. Cette boîte à idées très strauss-kahnienne – DSK en pilote le comité d'orientation scientifique – consacre en effet cette publication à « Laurent Fabius 2002-2007 : les chantiers de la Gauche moderne ». A l'heure du retour de Dominique Strauss-Kahn dans le jeu politique et à quelques jours de la publication de son livre *La Flamme et la Cendre*, un essai de 400 pages sur le socialisme du XXI^e siècle, la France, l'Europe et la mondialisation chez Grasset (*Le Monde* du 9 janvier), le choix de la fondation Jean-Jaurès peut surprendre : M. Strauss-Kahn et M. Fabius, les deux chantres de ce qu'ils appellent la « gauche moderne », savent qu'ils sont trop semblables pour être complémentaires et pour ne pas être en compétition auprès de Lionel Jospin. M. Fabius n'a pas applaudi le retour de M. Strauss-Kahn, quand celui-ci a été blanchi dans les affaires de la Mnef et d'Elf. M. Strauss-Kahn n'a jamais digéré que M. Fabius lui succède à Bercy.

Les deux hommes, malgré leur proximité de pensée, vont donc d'une certaine manière rivaliser auprès de M. Jospin. Et M. Fabius est le premier à tirer avec ce nouveau texte. Il y défend évidemment la candidature de M. Jospin à la présidentielle, parlant du « candidat probable et président souhaitable ». Le ministre de l'économie vante la recherche de « vérité » menée par M. Jospin depuis 1997, « en tenant l'essentiel de ses engagements, en amorçant une autre façon de faire de la politique, plus collégiale, plus sincère » et termine sa contribution par ces mots flatteurs : « L'homme de la vérité doit gagner les prochaines élections. »

Mais l'essentiel du texte de M. Fabius est ailleurs. Après avoir vanté le bilan du gouvernement Jospin, le ministre, qui passe sous silence les 35 heures, en énumère aussi les faiblesses. « Sur la sécurité, les résultats restent insuffisants », juge-t-il, « l'autre insuffisance concerne le dialogue social et la mise en œuvre d'une société partenariale. » Le ministre n'oublie pas non plus de parler de « l'équation politique que représente la majorité pluriel-

le », et des dangers qu'elle présente à ses yeux : « Au nom de nos alliances, nous ne devons pas privilégier une rhétorique que nous serions incapables de mettre en œuvre une fois au pouvoir ni ajourner des réformes indispensables afin de ne fâcher personne. Une autre leçon doit être tirée, particulièrement pour le Parti socialiste : avoir des alliés est une richesse, sous-traiter certains thèmes constituerait une erreur. Nos amis Verts ne détiennent pas le monopole de l'écologie ; pas plus que le Parti communiste n'est détenteur du social, ou le Parti radical dépositaire de la laïcité ; et Marianne n'est pas la propriété du Mouvement des citoyens. »

« ÉPARGNE VOLONTAIRE »

En clair, donc, le Parti socialiste doit être une force de propositions dans tous les domaines et ne se priver d'aucune audace, quand bien même celle-ci pourrait « fâcher » ses alliés ou empiéter sur leur terrain. Le ministre illustre ensuite son propos avec une série de propositions, dont il espère que M. Jospin « y trouvera son miel ». Il évoque la réforme des retraites et la nécessité de « réduire l'écart [en matière de durée des cotisations] entre les salariés du secteur privé et les agents du secteur public ». Il propose aussi de « favoriser des formes d'épargne volontaire, en complément de la répartition qui restera la base du système ». S'agissant de la réforme de l'Etat, M. Fabius veut « saisir l'occasion des départs massifs des années 2005-2010 pour redéployer les personnels selon les nouvelles attentes de la société et des usagers, mieux encourager et récompenser l'initiative ». Il rappelle qu'il est favorable à « une évolution du statut de Gaz de France » et estime que le capital d'EDF devra évoluer, l'Etat y demeurant majoritaire.

Au sujet de la sécurité, M. Fabius se veut ferme – « la clef est dans le refus, partout, de l'impunité ; je fais ainsi volontiers mienne la démarche britannique : fermeté avec la délinquance, fermeté avec les causes de la délinquance » – et propose la création d'un ministère de la sécurité publique pour « traduire cette priorité politique ». Autant de propositions qui, effectivement, ne devraient pas soulever l'enthousiasme de la majorité plurielle et de ceux que M. Fabius appelle fréquemment les « archaïques » du PS.

Virginie Malingre

Lançant sa campagne, M. Mamère se pose en candidat « antiChirac »

Les Verts reportent sine die leur accord avec le PS pour les législatives

UNE POIGNÉE d'irréductibles s'est levée et a quitté la salle, quand Noël Mamère a pris la parole. D'aucuns voulaient repousser son intervention, « pour qu'il rate les 20 heures ». Mais le candidat des Verts à la présidentielle avait pris ses précautions. En arrivant à l'assemblée fédérale extraordinaire de son parti à la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), samedi 12 janvier, il s'était déjà exprimé sur deux chaînes de télévision. Et après une demi-heure de discours, les quelque 600 congressistes ont chaleureusement applaudi leur candidat.

M. Mamère a engagé de fait sa campagne présidentielle, qui débutera officiellement le 17 janvier à Toulouse, « devant les militants et les responsables » de son parti, sous l'œil approbateur de Dominique Voynet. Maintenant la pression sur le PS sans trop égratigner Lionel Jospin, le candidat des Verts a d'abord pris pour cible Jean-Pierre Chevènement, « candidat crédible... de la droite ». Il a ironisé sur le « pôle républicain », anti-européen et conservateur, qui réunit dans le même sac les Pinton anti-pacs, les pasquaiens défringués et les stalinien reconvertis ». Pour lui, la « mode » Chevènement est « une collection d'hiver qui ne passera pas le printemps ». Inquiet de la remontée de l'extrême droite, le candidat des Verts a déclaré son intention « d'affronter Le Pen », ce qu'il fera, le 4 février, lors du « Grand Débat RTL-Le Monde ».

Mais c'est au président de la République que M. Mamère a réservé ses flèches les plus acérées. « Je serai le candidat antiChirac parce que je suis le seul qui dise tout haut ce que le peuple de gauche et les démocrates pensent tout bas : le roi Chirac est nu. Il est triplement dévalué, comme roi fainéant, comme roi corrompu, comme gérant d'une seule politique de droite, celle du Medef », a-t-il déclaré. Il a achevé sa diatribe en lançant : « De la mairie de Paris aux vacances tous frais payés, rubis sur l'ongle en bonnes petites coupures, les écuries d'Augias du roi Chirac nous donnent la nausée. »

Puis, désireux de revenir aux « fondamentaux », le candidat a placé sa campagne sous un triple principe, « précaution, prévention, protection ». « Nous devons tout mettre en œuvre pour protéger l'avenir et prévenir les risques qui mena-

cent notre planète, notre vie quotidienne, l'avenir des générations futures », a-t-il expliqué. Il a défini quelques thèmes sociaux « prioritaires » : protection sociale, défense des retraites, garantie de ressources pour les jeunes, semaine de quatre jours.

« BOUILLIE POUR LES CHATS »

La campagne présidentielle sera « courte et ramassée », a-t-il jugé, et devra s'articuler avec celle des élections législatives, montrant que « l'accord éventuel que nous ferons avec le PS est un compromis

quant ainsi une vive réaction de M^{me} Voynet. Toujours en embuscade, l'ancien candidat des Verts à la présidentielle ne s'est pas privé de quelques surenchères, qu'il sait inacceptables par le PS, notamment sur les sans-papiers.

A une très large majorité, les Verts ont aussi acté « qu'il ne saurait y avoir d'accord électoral sans accord programmatique » et mandaté le collège exécutif pour poursuivre les discussions avec le PS. Une nouvelle assemblée fédérale, convoquée vers la mi-février, devra se prononcer sur cet accord

La fragile majorité de M^{me} Voynet

La commission nationale d'investiture des Verts, chargée de désigner les candidats aux élections législatives de 2002, a rétabli, samedi 12 janvier, Martine Billard dans la 1^{re} circonscription de Paris. Dimanche 6 janvier, la chef de file d'Autrement les Verts (gauche du parti) en avait été évincée, au profit de Francine Bavay, proche de Noël Mamère (*Le Monde* du 8 janvier). Du coup, M^{me} Bavay se retrouve, pour le moment, sans circonscription. Dominique Voynet était désireuse de trouver une solution à ce conflit, sur lequel ses propres amis s'étaient divisés.

Elle a pu, cependant, mesurer avec ce vote, et avec ceux qui ont concerné, le même jour, l'accord avec le Parti socialiste, combien sa majorité était fragile. Ainsi, Maryse Arditi (Vert écolo), qui en fait pourtant partie, ne l'a soutenue ni dans cette affaire ni sur les votes concernant l'accord avec le PS.

entre nos deux électors, entre deux projets différents et non un marché de maquignons pour avoir plus de postes de députés ».

C'était le sujet du jour. Comme la direction du parti le leur avait proposé (*Le Monde* daté 13-14 janvier), les Verts ont entériné les avancées déjà acquises dans leurs discussions avec le PS. Mais, puisque « le compte n'y est pas », ils ont encore alourdi la liste de revendications supplémentaires que le collège exécutif avait établie. « C'est de la bouillie pour les chats ! », s'est exclamé Alain Lipietz en parlant de l'état actuel de l'accord, provo-

et non, comme le souhaitait M^{me} Voynet, par référendum auprès des militants.

François Hollande a, d'avance, répondu aux Verts. Il a affirmé, samedi, à Tulle (Corrèze), « qu'il ne peut plus y avoir d'ajout de lieu de telle ou telle circonscription », au-delà des 42 « réservées » aux Verts, tout en se disant « ouvert à une discussion sur les personnes ». Sur le programme, a dit aussi M. Hollande, « nous ne bougerons pas, par rapport à nos propositions en matière d'énergie et de transports ».

Béatrice Gurrey

B. G.

Nicolas Sarkozy, député RPR, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

« Il faut réveiller la France, la faire bouger »

A 98 jours de l'élection présidentielle, Jacques Chirac ne semble pas pressé de se déclarer et de lancer sa campagne. Cette stratégie est-elle la bonne ?

Jacques Chirac a un problème qu'il faut expliquer simplement. Il est le candidat souhaitable, je l'ai dit. Mais il est, en même temps, président de la République, il a donc une lourde charge dans un contexte international qui requiert beaucoup de son attention. Il doit donc arbitrer en permanence entre son devoir de président et la réflexion sur la façon dont il va conduire sa campagne. Chacun sent bien que cette période, qui est une période entre-deux, ne peut pas s'éterniser.

Les rapports de force entre l'opposition et la majorité, de tout temps en France, ont été beaucoup plus équilibrés qu'on ne le dit. Le sort hésitera jusqu'à la dernière minute. Donc il faudra faire une campagne et elle sera plus longue qu'on ne le dit aujourd'hui : il faut un minimum de temps pour expliquer pourquoi on est candidat et ce qu'on veut faire.

M. Chirac est-il le candidat souhaitable parce qu'il n'y en a pas d'autres ?

Il a trois atouts. L'expérience, et ce n'est pas rien. L'énergie, parce qu'il va falloir remettre un peu la France au travail, car les conséquences psychologiques des 35 heures sont colossales. Enfin, il a cette humanité particulière qui permet de se mettre au service d'un projet qui n'est pas brutal.

Vous ne mentionnez pas son

bilan. Parce qu'il est mauvais ?

Je n'ai pas noté que 1997, pour nous, fut la marque d'un très grand succès. Ce serait justement une erreur de notre part de nier qu'il y a eu un problème entre la droite et son électeur. Le dire, c'est montrer à nos électeurs que nous avons tiré les leçons du passé. La modernité du débat politique, ce n'est pas d'utiliser des grands mots ou des formules un peu creuses, c'est de refuser des stratégies exclusivement d'image pour faire des propositions très précises à nos compatriotes.

C'est-à-dire ?

Je voudrais que la droite se dote d'un projet novateur, que Jacques



« Je souhaite que la droite s'approprie l'idée du choix »

NICOLAS SARKOZY

Chirac réveille la France, la fasse bouger, la modernise grâce à un projet fort, imaginatif, audacieux. Lionel Jospin a tout donné, tout distribué, y compris ce que nous n'avions pas : nous restons avec 6 000 milliards de francs de dette et un déficit de 280 milliards, aucune des réformes nécessaires n'a été engagée et pendant ce temps les démocraties voisines de la France se sont modernisées. Il faut rattraper ce retard.

Précisément, comment ?

Je souhaite que la droite s'approprie l'idée du choix, que les Fran-

çais associent notre éventuel retour au pouvoir à l'augmentation du choix qu'il y aurait pour chacun d'eux. Par exemple, nous garderons les 35 heures comme durée hebdomadaire légale du travail. Mais nous rendrons la liberté de travailler. Chacun pourra choisir soit de faire les 35 heures, soit d'être payé davantage en faisant des heures supplémentaires.

Le gouvernement est confronté à un conflit avec les médecins qui réclament une hausse de leurs honoraires. Ont-ils raison ?

La revendication des médecins généralistes me paraît juste et équitable. On se serait évité bien des difficultés et on aurait pu trouver un compromis moins coûteux si le gouvernement avait engagé le dialogue social plus tôt.

En disant, comme le 14 juillet ou hier à Tulle, que les Français ont peur, M. Chirac n'entretient-il pas davantage l'insécurité qu'il ne la combat ?

Les Français ont peur et c'est notre devoir d'en parler. Je ne voudrais pas qu'il se repasse avec l'insécurité ce qui s'est passé avec l'immigration. Pendant dix ans, sous la pression d'une pensée unique, nous avons eu peur d'en parler, moyennant quoi M. Le Pen s'est emparé de ce thème et nous avons mis quinze ans à faire triompher des idées raisonnables. Rien ne m'est plus étranger que l'extrémisme.

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

Cet hiver, votre argent va se sentir bien au chaud.

30€ OFFERTS jusqu'au 24 février 2002

ÉPARGNE ORANGE 4,70% D'INTÉRÊT BRUT

• Votre argent est toujours disponible • Aucuns frais, aucune commission • De 15 € à 2 000 000 € de dépôt • Vous ne changez pas de banque

0 810 120 000 par téléphone 24h/24 - R*AZLR - PREX 01UN APPEL LOCAL

www.ingdirect.fr par internet

ING Direct, leader mondial des services bancaires à distance avec plus de 2,5 millions de clients.

LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

Pour ses vœux, Lionel Jospin change d'adresse et de style

Il répondra aux questions des journalistes, depuis le ministère des affaires étrangères. Un exercice auquel répugne le chef de l'Etat

EN RAISON de l'incendie qui, au mois d'août 2001, a sérieusement endommagé les salons de l'hôtel Matignon, Lionel Jospin ne présentera pas ses vœux à la presse, cette année, rue de Varenne, mais au ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay. Pour la première fois depuis qu'il est premier ministre, M. Jospin se pliera, mardi 15 janvier, au jeu des questions des journalistes. Le chef du gouvernement reprend à son compte la tradition de la conférence de presse solennelle à laquelle se pliait parfois François Mitterrand, lorsqu'il était président de la République. Et que Jacques Chirac évite soigneusement. Depuis le 14 juillet 1995, quand il avait été interrogé sur l'affaire de l'appartement de son premier ministre, Alain Juppé, rue Jacob, à Paris, le président n'a jamais réitéré l'exercice.

Le premier ministre s'y soumettra, après une brève intervention où il saluera, notamment, la réussite du passage à l'euro. L'idée a fait débat dans son entourage. Son équipe de communication est, un temps, revenue en arrière, mais le principe a finalement été retenu, qui permet de montrer que, « lui, au moins, il prend des risques ». Les

invitations ont été triées sur le volet, et Nathalie Mercier, sa conseillère en image, travaille depuis près d'une semaine sur ce « mini-événement ».

M. Jospin va ainsi clore une semaine de vœux qui, en période de cohabitation, n'est jamais agréable pour le gouvernement. Corps constitués, forces vives, Conseil de

L'équipe de communication veut montrer que, « lui, au moins, il prend des risques »

Paris, corps diplomatiques, presse : depuis le 31 décembre 2001, M. Chirac s'est livré tous les jours ou presque à l'exercice. Certes, le président de la République – hormis lorsqu'il a réclamé un « sursaut national », samedi 12 janvier, à Tulle – est resté sur ses gardes, plus chef de l'Etat et consensuel que candidat et polémique, poursui-

vant avec le premier ministre sa course de lenteur pour l'entrée dans la campagne électorale. Mais M. Jospin a dû se rendre régulièrement à l'Élysée, accompagné de quelques ministres, se contenter de serrer des mains dans le sillage de son hôte, et rester silencieux. Il ne s'est d'ailleurs jamais attardé.

Matignon estime que le premier ministre s'est bien sorti du piège, notamment grâce à... une photo. Celle, publiée le 9 janvier par *Le Figaro* et *Le Parisien*, où on aperçoit le premier ministre poser une main sur l'épaule du chef de l'Etat. « L'exact contraire de celle qui se trouve dans le bureau de Claude Chirac », se réjouit-on Rue de Varenne, en évoquant la photo où le président de la République, le 11 octobre 1997, lors d'une session du Conseil de l'Europe, avait posé ses deux mains sur les épaules de son premier ministre. Et sans s'émouvoir d'entendre Jean-Pierre Chevènement s'inquiéter de ce que les deux têtes de l'exécutif « travaillent la main dans la main, quand ce n'est pas la main sur l'épaule » (*Le Monde* du 12 janvier).

Ariane Chemin

En Corrèze, Jacques Chirac appelle à un « sursaut national »

Pour M. Hollande, ce souhait sera exaucé « en changeant de président »

EST-CE parce qu'il était dans la terre de ses premiers combats électoraux, la Corrèze ? Est-ce parce que plusieurs de ses amis lui répètent qu'il ne pourra rester silencieux jusqu'en mars, période où il compte se déclarer officiellement candidat ? Jacques Chirac a, en tout cas, nettement durci le ton en présentant, samedi 12 janvier, les derniers vœux de son septennat aux Corrèziens, à Tulle. Appelant à « un sursaut national », mot qu'il a décliné comme un slogan électoral, il a dénoncé les « mille douloureuses blessures de l'insécurité », sur un ton nettement plus vigoureux que ces derniers jours.

Accompagné de son épouse, Bernadette, et devant François Hollande, qui a emporté la mairie de Tulle aux dernières municipales, en mars 2001, M. Chirac a donc lancé : « Quand le sentiment d'insécurité devient souvent un sentiment d'abandon, quand l'autorité de l'Etat subit des atteintes répétées, il est temps de réagir avec vigueur. Je souhaite que l'année 2002 soit l'année d'un sursaut national autour de deux principes en formes d'idéaux, la solidarité et le respect. » Puis il a dépeint le « registre d'un triste quo-

tidien », évoquant « le sentiment de plus en plus partagé, dans les villes comme dans les campagnes, que les actes les plus simples de la vie ordinaire, aller à l'école ou au collège pour les enfants, se déplacer dans la rue, tenir son commerce, exercer son métier, surtout si l'on est médecin, infirmière, pompier ou membre des forces de l'ordre, garer sa voiture devant chez soi sont en même temps des facteurs de risques ». « Bien sûr, a-t-il poursuivi, rien de tout cela n'est nouveau. Mais quand les dysfonctionnements se multiplient et que tant d'agressions et de délits restent impunis, quand les inégalités se creusent entre les citoyens privilégiés, ou mieux protégés, et les autres (...), il est temps de réagir. » Certes, M. Chirac avait déjà évoqué l'insécurité, ces dernières semaines, mais il avait gardé un ton plus consensuel, se gardant bien d'engager les hostilités électorales.

« COMMENTAIRE »

M. Hollande ne s'y est pas trompé. Commentant ces « vœux » vigoureux du chef de l'Etat, le premier secrétaire du Parti socialiste a répliqué à l'appel au « sursaut

national » lancé par M. Chirac en affirmant que, le sursaut de 2002 « c'est celui que nous aurons en changeant de président ». « C'est là que chacun sursautera en se disant que l'échéance a été respectée », a-t-il ironisé. « Il faut que nous sortions d'une présidence où il s'agit simplement d'un commentaire de l'action publique, a poursuivi M. Hollande. Il faut que nous sortions d'une présidence qui a été ou une période de tension pour le pays – souvenons-nous de la période Juppé –, ou un long rôle par rapport à cette frustration de ne pas être complètement au pouvoir et pourtant d'être chef de l'Etat. »

« A entendre Jacques Chirac faire ses derniers vœux de l'année, ses derniers vœux de son septennat, on doit lui dire : qu'avez-vous fait de l'autorité de l'Etat, qu'avez-vous fait du respect de la loi, qu'avez-vous fait des grands principes de solidarité pendant tout le temps qui vous a été donné de votre présidence ? », a-t-il martelé. Et de s'interroger : « S'il n'en a rien fait, à quoi servirait d'être de nouveau candidat à l'élection présidentielle ? »

Rle B.

ROVER 75
JUSTE UN
DE CES PETITS PLAISIRS
DE LA VIE

ROVER
A CLASS OF ITS OWN®

Ah... tous ces curieux, sur la côte d'Azur, qui viennent inévitablement admirer votre yacht...
Ils ne devraient pas tarder à faire de même avec votre Rover 75 Pack Luxe et ses voluptueux sièges en cuir finition main,
sa climatisation automatique ou encore son système de navigation par satellite. Tout cela pour le prix d'une semaine de location d'un yacht.
À partir de 24 250 € / 159 069,57 F⁽¹⁾ (garantie 3 ans⁽²⁾ incluse).
Modèle présenté : Rover 75 2.0 DTD Pack Luxe avec peinture métallisée, phares au xénon et jantes alliage 17" Serpent : 33 250 € / 218 105,70 F⁽¹⁾

www.rover.fr

Les propositions de François Bayrou pour « débloquer la France »

LE PRÉSIDENT de l'UDF, François Bayrou, devait inaugurer, lundi 14 janvier, la nouvelle formule d'un rendez-vous hebdomadaire avec la presse, consacré à la présentation de son projet. Toujours en panne dans les sondages, le candidat à l'élection présidentielle devait affirmer son intention de mener « une campagne de propositions novatrices », sur lesquelles il entend « passer un contrat avec les Français », évoquer l'idée d'un « gouvernement par objectifs », et définir l'« édifice institutionnel » qu'il entend défendre.

« DROIT DE SAISIR »

Afin d'« obliger les pouvoirs à rendre des comptes sur leurs engagements », le président de l'UDF préconise la création d'« une autorité indépendante chargée de l'évaluation », composée de « personnalités indépendantes », investies à la majorité des deux tiers par le Parlement réuni en congrès. Cette autorité rendrait publics, après « un débat contradictoire avec le gouvernement, l'administration et les intéressés », des « tableaux de bord » sur la sécurité, l'illettrisme, le chômage, la pauvreté, et la qualité de l'environnement. M. Bayrou propose aussi la création d'un « droit de saisir » : ce « droit d'obtenir une négociation sur ses conditions de vie ou ses attentes » serait ouvert à tous, « dès l'instant que la majorité d'une profession, ou d'un groupe

donné, recueillerait la signature de la moitié de ses membres ». Selon M. Bayrou, qui cite l'exemple des médecins ou des éleveurs, « la France se serait débloquée naturellement » si ce droit était en vigueur.

Le président de l'UDF veut que l'on reconnaisse aux citoyens le « droit de participer à l'élaboration de la loi ». Il propose, à cette fin, que la plupart des lois ne puissent être votées sans un « débat public » de trois mois, animé par deux parlementaires, l'un de la majorité et l'autre de l'opposition.

Afin de parvenir à un « régime présidentiel équilibré », M. Bayrou veut préciser, dans le texte de la Constitution, le rôle du chef de l'Etat, qui doit, selon lui, « gouverner » et « répondre de la politique suivie ». Il serait écrit que le président « détermine la politique de la nation », « nomme » et « met fin » aux fonctions du premier ministre, qui « conduit et met en œuvre la politique de la nation, dont les grandes orientations sont fixées par le président de la République ». Ce dispositif permettrait, selon M. Bayrou, de contraindre les deux pôles de l'exécutif à « s'entendre, même en cas de différence d'opinion ». Le président de l'UDF préconise, en outre, un renforcement du rôle du Parlement, ainsi que l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections législatives.

Jean-Baptiste de Montvalon

Alain Madelin déplore un « septennat gâché »

LE CANDIDAT libéral à l'élection présidentielle, Alain Madelin, a fustigé, dimanche 13 janvier, au « Forum Radio J », le « septennat gâché » de Jacques Chirac par rapport à l'« immense espoir né en 1995 ». « On a gâché la chance des réformes en 1995 et on a gâché la chance de la croissance en 1997 », a précisé le président de Démocratie libérale. Il a appelé les électeurs à « examiner si les propositions [des candidats à la présidentielle] correspondent à une conviction, si elles sont anciennes, si elles sont simplement de circonstances ». M. Madelin a prôné, par ailleurs, une réforme du statut pénal du président de la République : il doit « être protégé contre les abus de poursuites et, en même temps, il ne doit pas être intouchable pour les actes détachables de sa fonction ». Interrogé sur le second tour, l'ancien ministre des finances de M. Chirac a prévenu que « les quelques millions de voix qui auront pu se porter sur moi (...) devront être méritées dans des engagements clairs ».

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE** : Jacques Chirac serait réélu avec 52 % des voix contre 48 % pour Lionel Jospin, selon un sondage publié par *Le Journal du dimanche*, le 13 janvier. Cette enquête a été réalisée par l'IFOP, les 10 et 11 janvier, auprès d'un échantillon de 963 personnes. Le président de la République arrive en tête du premier tour avec 27 % des voix devant le premier ministre (21 %).

■ **AFFAIRE DESTRADE** : M^{thierry} Thierry Sagardoytho a indiqué, dimanche 13 janvier, avoir demandé au juge palois Thierry Pons d'organiser une confrontation entre son client Jean-Pierre Destrade et le ministre de l'agriculture, Jean Glavany. M. Destrade, ancien député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, est soupçonné d'avoir mis en place un réseau de financement occulte du Parti socialiste au début des années 1990.

SOCIÉTÉ

BIOÉTHIQUE

L'Assemblée nationale commence, mardi 15 janvier, l'**EXAMEN DU PROJET DE LOI** sur la bioéthique présenté par Elisabeth Guigou. Cette révision du dispositif législatif de 1994, initialement prévue en 1999, s'inscrit

dans un contexte profondément bouleversé par les avancées de la recherche scientifique, notamment dans le domaine de la génétique. Le texte gouvernemental **INTERDIT TOUTE FORME DE CLONAGE**, y

compris à visée thérapeutique. En revanche, il autorise la recherche sur les **EMBRYONS HUMAINS SURNUMÉRAIRES**, actuellement congelés, « ayant fait l'objet d'un abandon du projet parental et dépourvus de cou-

ples d'accueil ». Cette autorisation, réclamée par la communauté scientifique, devrait permettre de faire progresser la **RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES**, cruciale contre certaines maladies incurables.

Le Parlement s'apprête à autoriser les recherches sur l'embryon

La révision des lois sur la bioéthique, qui commence mardi 15 janvier à l'Assemblée nationale, doit interdire le clonage reproductif en France. Comme le réclament les scientifiques, les embryons humains surnuméraires, sans projet parental, pourront en revanche faire l'objet de manipulations

UNE NOUVELLE étape, essentiellement, de la traduction de la morale biomédicale dans le droit français va s'ouvrir, mardi 15 janvier, devant l'Assemblée nationale. Les députés doivent examiner le projet de loi relatif à la bioéthique présenté par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui propose une révision du dispositif législatif promulgué, après plusieurs années de débats et de controverses, en juillet 1994. Cette révision était initialement prévue en 1999, les parlementaires ayant choisi d'inscrire dans leur texte le principe d'une révision de cette législation au terme de cinq ans afin de tenir compte des évolutions de la recherche scientifique. Trois ans après cette échéance, une série d'événements viennent de confirmer l'ampleur des bouleversements, en particulier dans le domaine de la génétique. La révision de la loi s'inscrit ainsi dans un paysage scientifique et médical international à bien des égards différent de celui du début des années 1990.

Il y a eu tout d'abord la création de la brebis Dolly et la démonstration, publiée en 1997 dans la revue scientifique *Nature* par des chercheurs britanniques, de la possibilité de créer un mammifère par clonage. L'équipe de Ian Wilmut avait implanté un noyau issu d'une cellule prélevée sur un organisme adulte dans un ovocyte énucléé. Cette information a provoqué un séisme dans le monde scientifique et médical. Parce qu'il ouvrait, pour la première fois dans l'histoire, la voie à une procréation humaine non sexuée, ce clonage reproductif a également suscité de vives réactions internationales. Différents chefs d'Etat et de nombreuses structures nationales ou internationales chargées de bioéthique ont condamné, à titre préventif, la mise en œuvre d'un tel procédé dans l'espèce humaine.

Dans son titre IV consacré à la procréation et à l'embryologie, le projet de loi du gouvernement Jospin formule de manière explicite cette interdiction. Il propose ainsi d'insérer dans l'article 16-4 du Code civil un alinéa qui interdit

« toute pratique ayant pour but de faire naître un enfant ou se développer un embryon qui ne serait pas directement issu des gamètes [cellules sexuelles] d'un homme et d'une femme ». Parce qu'elle fait l'objet d'un très large consensus dans l'opinion publique française, cette proposition ne devrait pas susciter de controverse lors de l'examen du texte.

MÉDECINE « RÉGÉNÉRATRICE »

Le débat pourrait en revanche se révéler nettement moins consensuel dans sa partie concernant les recherches sur l'embryon humain. De nombreuses publications scientifiques, ces dernières années, ont laissé espérer l'émergence d'une nouvelle médecine dite « régénératrice », potentiellement efficace contre des maladies neurodégénératives aujourd'hui incurables, telles que celles de Parkinson ou d'Alzheimer. Ces progrès seront-ils atteints sans la mise en œuvre de recherches sur les cellules embryonnaires ?

Interdites de facto par les textes de loi de 1994, ces recherches apparaissent aujourd'hui essentielles tant dans les milieux de la biologie que chez les membres des nombreuses institutions qui ont été saisies par le gouvernement Jospin. Révélant, en novembre 2000, les

Les autres points du débat

● Caractéristiques génétiques.

Le projet de loi de révision des lois de bioéthique de 1994 comporte cinq titres. Outre celui relatif à la procréation et à l'embryologie humaines (titre IV), le premier est intitulé « Droits des personnes et caractéristiques génétiques ». Au vu des nouveaux risques potentiels liés à une utilisation discriminatoire des résultats des examens génétiques dans le domaine de l'assurance ou de l'entreprise, il propose de combler les lacunes de la législation actuelle et prévoit des modifications de plusieurs articles des codes civil, pénal et du travail. Ces dispositions prévoient notamment d'étendre aux caractéristiques génétiques l'interdiction des discriminations



grandes lignes de l'avant-projet de loi, le premier ministre avait fait valoir que ce texte permettrait d'améliorer les techniques de la procréation médicalement assistée, ainsi que la recherche de nouveaux traitements à partir de certaines des cellules constituant ces embryons, dénommées « cellules souches » par les biologistes. M. Jospin proposait alors d'autoriser, par

voie législative, les recherches conduites dans ce domaine et ce « à partir des embryons surnuméraires, actuellement congelés, ayant fait l'objet d'un abandon du projet parental et dépourvus de couples d'accueil ».

Précisant de quelle manière il entendait encadrer ces recherches, le gouvernement n'a pas, sur ce point, modifié sa position de principe. Il explique aujourd'hui que son

harmonise aussi les régimes de consentement aux prélèvements pouvant être ou non effectués sur une personne décédée. Il propose d'élargir au-delà du cercle conjugal et familial le nombre des personnes pouvant, de leur vivant, offrir un organe à des fins thérapeutiques. ● **Produits de santé.** Le titre III relatif aux « Produits de santé » extrait les « produits de thérapie génique et les produits cellulaires d'origine animale à finalité thérapeutique » du livre du code de la santé publique relatif aux éléments et produits du corps humain. Le titre V prévoit que la moelle osseuse (désormais désignée « cellules de la moelle hématopoïétique ») ne sera plus soumise au régime des organes, mais à celui des cellules.

ouverture est pour l'essentiel motivée « par le souci de ne pas priver des progrès pour le traitement des maladies incurables qui pourraient résulter de recherches menées à partir de cellules souches embryonnaires ».

Cette autorisation de la recherche sur les embryons surnuméraires est la mesure qui devrait faire l'objet des discussions les plus vives au sein de l'Assemblée nationale. Outre les arguments défendus par ceux qui voient dans l'embryon humain conçu par fécondation in vitro une personne humaine potentielle, il faut compter avec le fait que les nouvelles perspectives de la médecine régénératrice ont brutalement élargi l'usage scientifique et thérapeutique de ces embryons.

DES RISQUES DE DÉRIVE

Au-delà des travaux visant à approfondir les connaissances en embryologie et à améliorer l'efficacité des pratiques d'assistance médicale à la procréation, ces embryons humains pourraient ainsi constituer des gisements de lignée de cellules utilisées à des fins thérapeutiques. Lors du débat à l'Assemblée nationale, l'opposition devrait proposer sur ce point différents amendements, faisant valoir qu'il n'est pas possible d'ouvrir le champ de la recherche sur l'embryon sans que l'on puisse clairement en connaître les limites.

L'autre question essentielle soulevée au regard de l'avancée des sciences biologiques et des espoirs thérapeutiques concerne la pratique du clonage thérapeutique. Celui-ci consiste à créer un embryon à partir de la même technique que celle mise en œuvre pour un clonage reproductif avant d'interrompre son développement et d'utiliser les cellules qui le constituent dans le cadre de greffes à visée régénératrice.

Après s'être prononcé, à la fin de l'année 2000, en faveur de la légalisation de cette pratique, Lionel Jospin a retiré, en avril 2001, cette possibilité du texte du projet de loi gouvernemental. Dans la seule déclaration officielle qu'il a faite sur cette question, Jacques Chirac

avait mis en garde, peu de temps auparavant, contre les dérives auxquelles pourrait conduire une technique, certes prometteuse, mais qui imposerait de disposer d'importantes quantités de cellules sexuelles féminines. Ne souhaitant nullement faire de cette question un objet d'affrontement politique et mesurant, comme le président de la République, les risques importants de trafic d'ovocytes et d'ins-

De futurs échanges franco-allemands

À la veille du débat sur la révision des lois de bioéthique, le professeur Didier Sicard, président du Comité national de bioéthique, a proposé, dimanche 13 janvier, que les embryons humains pouvant être utilisés en France à des fins de recherche puissent l'être également en Allemagne. S'exprimant dans le cadre d'un colloque organisé à Genshagen (au sud de Berlin), sous l'égide de la Fondation Robert-Schuman, le professeur Sicard a expliqué que le rapprochement chronologique des débats parlementaires français et allemands autorisait de nouvelles perspectives.

« A partir de l'embryon humain, des collaborations d'un nouveau type sont possibles dans le champ des sciences cognitives, a expliqué au Monde le professeur Sicard. Grâce à la nouvelle collaboration, depuis peu ouverte, entre l'Allemagne et la France et exprimée notamment lors du dernier sommet franco-allemand de Nantes, nous allons pouvoir avancer de nouvelle manière tout en restant modestes sur nos objectifs. »

strumentalisation du corps de la femme inhérents à une telle technique, le gouvernement de Lionel Jospin a préféré ne pas proposer au Parlement de légiférer sur cette méthode. Il a estimé que personne ne peut aujourd'hui préciser la nature et la portée de bénéfices thérapeutiques qui ne sont toujours pas sortis du champ du virtuel.

Jean-Yves Nau

Une nouvelle agence de la procréation

L'une des dispositions importantes du projet de loi concerne la modification de l'organisation administrative de l'encadrement de l'assistance médicale à la procréation (AMP) avec la création d'une Agence de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaine (Apegh). Cette nouvelle structure remplacera l'actuelle Commission nationale de la médecine et de la biologie de la reproduction et du diagnostic prénatal, dont l'insuffisance des moyens a, ces dernières années, été largement soulignée. Les objectifs et le champ d'action de la future Apegh sont plus larges que ceux de l'ancienne commission et renforcent l'encadrement des pratiques de l'AMP, ainsi que celles de la recherche sur l'embryon humain.

Le statut de cette agence, qui s'appuiera sur l'actuel réseau des agences régionales de l'hospitalisation, sera celui d'un établissement public administratif d'Etat placé sous la double tutelle du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la recherche. Elle sera d'autre part dotée d'un haut conseil, composé de personnalités, de spécialistes et de représentants des usagers.

Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité

« C'est aux politiques de dire ce qui est possible ou pas »

Vous allez présenter, mardi 15 janvier à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur la bioéthique, un texte qui diffère sur plusieurs points du projet initial. Quelle est la raison de ces évolutions ?

Il y a eu une évolution entre ces deux étapes. Le premier ministre a toujours considéré qu'il fallait parvenir au plus large consensus possible. Il faut aborder les grands sujets de société avec beaucoup de modestie et d'humilité, car personne n'a de vérité révélée. Face à des progrès techniques et à des perspectives de progrès thérapeutiques, c'est aux politiques de dire ce qui est possible à un moment ou pas et de le faire, en tenant compte à la fois des incertitudes et aussi de l'évolution de la législation européenne et internationale.

Quelles sont les principales modifications apportées au projet de loi ?

Nous avons finalement décidé de traiter la question de l'interdiction de discrimination à raison des caractéristiques génétiques dans le projet de loi relatif aux droits des malades. La deuxième modification importante par rapport à l'avant-projet porte sur la réimplantation post mortem des embryons obtenus par fécondation in vitro pour des couples infertiles après le décès de l'homme. Nous sommes partis de la nécessité du consentement du père de son vivant afin qu'il n'y ait pas d'utilisation contre sa volonté. A une voix de majorité, le Conseil d'Etat a estimé que cela n'était pas possible

pour des raisons liées à des questions de succession. Nous avons donc choisi de ne pas introduire cette possibilité dans le projet gouvernemental. Je n'exclus pas qu'il y ait, sur cette question comme sur d'autres, des amendements lors du débat parlementaire.

La troisième modification concerne le grand débat, celui de la recherche sur l'embryon. Nous souhaitons ouvrir cette possibilité, qui était totalement interdite par les lois de 1994. L'avant-projet envisageait d'autoriser la recherche sur les cellules souches issues soit d'embryons surnuméraires, soit de transferts nucléaires. La Commission consultative des droits de l'homme et le Conseil d'Etat ont rendu un avis défavorable sur les techniques de transfert nucléaire. Le premier ministre a décidé d'en tenir compte.

D'autres considérations ont-elles joué ?

Naturellement. Selon une communication à l'Académie des sciences britannique, les garanties de non-rejet, que l'on croyait plus grandes avec la technique de transfert de noyau par rapport à celle faisant appel à des cellules souches provenant d'embryons surnuméraires, n'étaient pas si prouvées que cela. L'inverse était peut-être même vrai. De plus, nous n'avons pas encore au niveau mondial de dispositions qui empêchent le trafic d'ovocytes au détriment des femmes des pays en développement. Nous n'avons pas, en l'absence de législation internationale interdisant le clonage repro-

ductif, la garantie que la technique de transfert de noyau à des fins de clonage thérapeutique ne soit pas dévoyée hors de notre pays vers le clonage reproductif. Par prudence, nous avons exclu pour l'instant l'obtention de cellules embryonnaires issues d'un clonage par transfert nucléaire et autorisé l'utilisation de cellules provenant d'embryons surnuméraires ne faisant plus l'objet d'un projet parental. Sur tous ces sujets, l'Agence de la procréation, de l'embryologie et de la génétique



« Nous n'avons pas encore de dispositions qui empêchent le trafic d'ovocytes »
ÉLISABETH GUIGOU

humaines, prévue dans notre projet, pourra, chaque fois que cela lui paraîtra utile et pas seulement tous les cinq ans, proposer au gouvernement des modifications.

En dehors des aspects que vous venez d'évoquer, quels étaient les autres sujets sur lesquels une révision s'imposait ?

Nous avons tenu compte des évolutions de la famille en élargissant les possibilités de don d'organes. Dans un contexte de pénurie de dons d'organes, l'augmentation du nombre de donneurs potentiels va diminuer la pression sur les donneurs apparentés, et nous ouvrons la possibilité de dons aux personnes qui ont une relation stable avec le destinataire de la greffe. Nous étendons la possibilité de

don de moelle osseuse pour les mineurs aux cousins germains, parce qu'on n'est pas sûr de trouver un donneur compatible chez les frères et sœurs. Le fait de simplifier les procédures de consentement pour les dons d'organes post mortem était également nécessaire. Pour favoriser ces dons, il fallait également évoluer sur le don de gamètes et assouplir les règles strictes posées par les centres d'étude et de conservation du sperme pour les inséminations artificielles, car les demandes s'étaient accrues.

Comment accorder notre législation avec celle édictée au niveau international et faire respecter cette dernière ?

Il faudra que notre législation, qui ne permettra pas la recherche sur l'embryon par la méthode du transfert nucléaire, soit cohérente avec les décisions d'importation de cellules provenant d'embryons et les techniques employées pour obtenir ces cellules. Nous devons également être à la pointe des propositions pour une législation internationale et pas uniquement européenne, qui interdise catégoriquement le clonage reproductif. Cette interdiction doit être assortie de sanctions pénales, et il faut un lieu où ces sanctions puissent être exécutées. Il existe déjà une Cour pénale internationale, instituée pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. On pourrait proposer que ses compétences soient élargies à ce domaine.

Propos recueillis par Paul Benkimoun

DECOUVREZ LE BIEN-ETRE SUISSE

robustaflex

La semaine de la literie suisse du **18 au 27 janvier 2002**

Des prix exceptionnels à l'occasion de la semaine suisse du 18 au 27 janvier 2002. Ouverture exceptionnelle les dimanches 20 et 27 janvier 2002. Un Technicien Robustaflex sera présent pour vous conseiller.

TOPPER ESPACE **robustaflex**

63, rue de la Convention 75015 Paris Tél.: 01 45 77 80 40
M^o Boucicaut - Parking gratuit

Garantie Qualité suisse **robustaflex**

La pression des assureurs sur les médecins persiste malgré la fin de la jurisprudence Perruche

Les primes en responsabilité civile vont connaître des majorations importantes en 2002 non seulement pour les praticiens de la naissance, mais aussi pour les chirurgiens et anesthésistes

L'ARRÊT Perruche, qui a permis d'indemniser un enfant dont le handicap était lié à une faute médicale, a suscité un vaste débat éthique et juridique. Mais la pression financière exercée par les assurances sur les médecins libéraux a également été un élément déterminant dans le choix fait, jeudi 10 janvier, par l'Assemblée nationale, de légiférer pour mettre fin à la jurisprudence de la Cour de cassation.

Néanmoins, l'amendement du gouvernement ne satisfait toujours pas les assureurs des professions de santé. Ils l'ont fait savoir vendredi 11 janvier, lors d'une réunion avec Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Les primes d'assurances en responsabilité civile pour les praticiens de la naissance (échographistes, gynécologues, obstétriciens, sages-femmes) mais aussi pour les anesthésistes et les chirurgiens vont connaître des majorations importantes en 2002. Cette augmentation risque de pousser certains médecins à renoncer à des activités telles que l'échographie foetale et le diagnostic anténatal.

« Les députés se sont intéressés aux questions éthiques posées par la jurisprudence Perruche ; les conséquences financières pour les assureurs, elles, demeurent : nous échappons certes à l'indemnisation du préjudice subi par l'enfant, mais pas à celle des dommages matériels supportés par les parents tout au long de la vie de l'enfant », a expliqué au Monde Nicolas Gombault, directeur général adjoint du Sou médical, l'un des deux plus grands assureurs du secteur, à l'issue de la rencontre avec M. Kouchner. Au-delà de l'arrêt Perruche, les compagnies d'assurances ont fait

part de leur malaise face à l'accroissement des risques juridiques encourus par leurs clients. « La situation du point de vue de l'assurance ne saurait être pire », affirme M. Gombault.

Les assureurs redoutent ainsi l'adoption du projet de loi sur le droit des malades, qui sera examiné par le Sénat la semaine prochaine. Ce texte comporte des mesures contraignantes pour leur profession, dont l'obligation d'assurer les professionnels de santé en responsabilité civile. Tout médecin qui se sera vu opposer deux refus pourra ainsi saisir un bureau central de tarification, spécialement créé, qui désignera une compagnie d'assurances et fixera le montant de sa prime. La mesure est perçue comme une provocation par les assureurs. « Les décrets seront lourds de conséquences, puisqu'ils diront si les garanties en matière d'assurances sont ou non plafonnées », précise Jean-Marc Sarafian, responsable du service juridique chez Scor. Pour calmer le monde de l'assurance médicale, le ministère promet de « réfléchir » au montant des garanties.

« Des réévaluations constantes » des tarifs

Voici l'exemple d'un courrier d'assurances reçu le 25 septembre 2001 par un gynécologue-obstétricien libéral qui n'a jamais eu de contentieux : « La mise en cause de la responsabilité civile professionnelle des anesthésistes, chirurgiens et gynécologues-obstétriciens a connu au cours de ces deux dernières années une nouvelle aggravation. (...) Les montants de nos provisions pour les sinistres à payer doivent subir des réévaluations constantes pour tenir compte de la jurisprudence et des nouvelles obligations législatives. (...) Les AGF ont procédé à des adaptations régulières des garanties et des tarifs. Or, malgré ces ajustements, nos résultats se sont aggravés pour certaines spécialités médicales. Tirant les conclusions de cette situation, AGF Courtage ne peut plus vous assurer aux conditions actuelles. Votre contrat sera résilié au 30 décembre 2001. » Il payait 29 000 francs d'assurances en 2001. La seule compagnie qui accepte de couvrir son activité obstétricale en 2002 lui propose une cotisation de 87 000 francs.

Profitant de ce contexte législatif, les assureurs – qui ont commencé à augmenter leurs tarifs pour les médecins considérés « à risques » bien avant l'arrêt Perruche – brandissent une nouvelle fois la menace d'une raréfaction de l'offre en matière d'assurance-santé. Déjà, de nombreux intervenants ont quitté le secteur en raison de l'augmentation du nombre de contentieux – parmi lesquels ceux liés aux infections nosocomiales – et de la hausse du montant des indemnités prononcées par les magistrats : alors qu'il y avait entre 40 et 60 assureurs il y a dix ans, il ne reste plus aujourd'hui que trois grands acteurs (le Sou médical, la Mutuelle d'assurance du corps de santé français et la filiale européenne du groupe américain Ace Europe).

Pis, des sages-femmes libérales ont reçu ces derniers jours un courrier de leur assurance leur indiquant que les accouchements qu'elles pratiquent à l'hôpital ou en clinique ne seraient plus couverts. L'Union nationale des syndicats de sages-femmes françaises (UNSSF) a vivement réagi à ces « exclusions ». « Il s'agit d'un grave

préjudice porté au fondement même de notre profession », a déploré, vendredi 11 janvier, Marie-Christine Perrichaud, présidente de l'UNSSF. Au ministère de la santé, on indique qu'une réunion aura lieu cette semaine sur ce sujet et l'entourage de M. Kouchner se veut rassurant : « Les assu-

De nombreux assureurs ont quitté le secteur en raison de l'augmentation des contentieux

rances souhaitent que ce soit l'établissement où travaille la sage-femme qui l'assure. Il faudra, si c'est nécessaire, l'inscrire dans la loi. »

Guy-Marie Cousin, secrétaire général du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (Syngof), ne se fait aucune illusion : « Les assureurs ne bougeront pas, même avec la loi anti-Perruche », estime-t-il. « Ce qui me gêne le plus, ajoute-t-il, ce sont les conséquences des nouveaux montants d'assurances sur les médecins qui exercent en secteur I, au tarif conventionnel de la Sécurité sociale. Ils ne pourront pas répercuter la hausse de leur prime sur le prix de leur consultation et finiront par arrêter les échographies. » Pointe alors le risque d'une médecine à deux vitesses, où seules les femmes qui auront une bonne mutuelle pourront bénéficier d'un suivi anténatal.

Sandrine Blanchard et Anne Michel

Une nouvelle campagne présente les différentes méthodes contraceptives

10 000 grossesses non désirées par an en France

« NE LAISSEZ PAS l'imprévu décider à votre place. » Tel est le message retenu par le ministère de l'emploi et de la solidarité pour sa nouvelle campagne nationale d'information en faveur de la contraception. Lancée depuis le 9 janvier sur près de 8 000 panneaux d'affichage urbains, elle est relayée par des spots radio rappelant que, « dans la vraie vie, chaque femme connaît, en moyenne, une grossesse non désirée ». Les affiches reprennent trois images de films – s'adressant à trois générations de femmes – mettant en scène un couple qui s'embrasse. « Dans la vraie vie, c'est vous qui vivez la suite », prévient la phrase d'accroche.

Pendant près de vingt ans, le discours préventif sur le sida avait associé la sexualité à des risques mortels et axé les messages d'information uniquement sur l'utilisation du préservatif. Mais, depuis deux ans, les discours sur les différentes méthodes contraceptives réapparaissent. « Chaque année, une nouvelle classe d'âge s'éveille à la sexualité ; c'est pourquoi l'information sur la contraception, et plus largement sur la sexualité, doit être permanente », considère Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes.

Ainsi, après la campagne nationale de janvier 2000 intitulée « Contraception, à vous de choisir la vôtre » et dotée d'un budget de 3,66 millions d'euros, le gouvernement réinvestit 3,05 millions d'euros dans une nouvelle campagne. Cette fois, la télévision n'a pas été retenue comme support média, le bilan de la campagne 2000 ayant démontré que les films réalisés par Claire Denis ont obtenu « des performances moyennes ». Une enquête réalisée deux mois après leur diffusion indique que seulement 46 % des 15-55 ans

reconnaissent l'un des trois spots télévisés. En revanche, les messages radio ont été entendus et appréciés par 80 % des sondés.

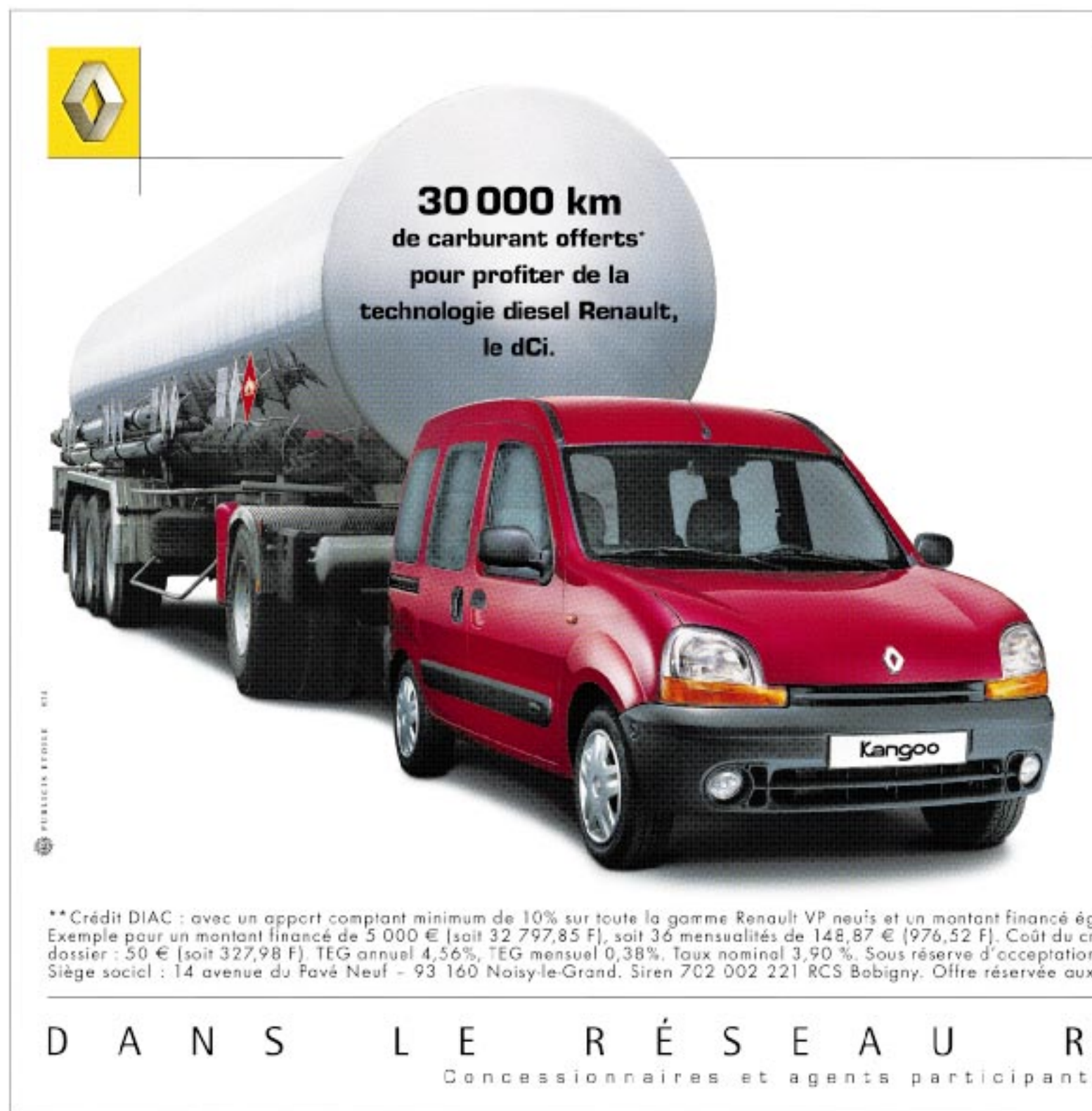
Pour cette nouvelle campagne d'information, un « mémo » édité à 7 millions d'exemplaires, présentant les différents moyens contraceptifs, sera disponible chez les médecins, les pharmaciens, les associations de loisirs et sportives, et les centres de planning familial. En outre, un plan média spécifique a été lancé dans les départements d'outre-mer, où les carences en matière de contraception sont importantes.

UTILISATION EFFECTIVE

« Les générations les plus âgées se sont battues pour avoir le droit d'utiliser les méthodes contraceptives, il faut maintenant permettre aux jeunes de gérer de manière autonome leur sexualité », insiste M^{me} Péry. Alors que le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) ne décroît pas – environ 220 000 par an – et que près de 10 000 grossesses non désirées surviennent chaque année chez les adolescentes, plusieurs études ont démontré que les distorsions entre le sentiment d'être informé et l'utilisation effective de la contraception sont encore fortes.

En marge de cette campagne, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, a indiqué que la dernière enquête sur l'accessibilité des services IVG, réalisée par Chantal Blayo, professeur à l'université de Bordeaux, montre « des résultats encourageants ». Des « progrès » sont constatés dans la plupart des régions, sauf en Rhône-Alpes, en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où « des dysfonctionnements importants » ont été relevés.

S. Bl.



30 000 km
de carburant offerts*
pour profiter de la
technologie diesel Renault,
le dCi.

RENAULT

Du 7 au 31 janvier
LES 25 JOURS dCi

Pour l'achat d'un Kangoo 1.5 dCi, Renault vous offre 30 000 km de carburant sous forme d'une remise.

Soit 1 304,16 € d'économie
(ou 8 554,73 F)

*Offre réservée aux particuliers sur les versions Kangoo à motorisation diesel 1.5 dCi, VP neufs, non cumulable, valable pour les commandes du 7 au 31 janvier 2002 dans les points de vente participants, sur la base d'un prix TTC moyen constaté du diesel à 79,04 € (518,47 F) les 100 litres en octobre 2001 (source DIMAH) et d'une consommation en cycle complet de 5,5 l aux 100 km.

TEG 4,56% sur 36 mois**
sur toute la gamme Renault

Cliquez, choisissez, rêvez sur www.renault.fr

**Crédit DIAC : avec un apport comptant minimum de 10% sur toute la gamme Renault VP neufs et un montant financé égal ou supérieur à 2 250 € (soit 14 759,03 F). Exemple pour un montant financé de 5 000 € (soit 32 797,85 F), soit 36 mensualités de 148,87 € (976,52 F). Coût du crédit : 359,32 € (soit 2 356,98 F) dont frais de dossier : 50 € (soit 327,98 F). TEG annuel 4,56%, TEG mensuel 0,38%. Taux nominal 3,90 %. Sous réserve d'acceptation par la DIAC S.A au Capital de € 61 000 000. Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf - 93 160 Noisy-le-Grand. Siren 702 002 221 RCS Bobigny. Offre réservée aux particuliers valable du 7 au 31 janvier 2002.

D A N S L E R É S E A U R E N A U L T

Concessionnaires et agents participants

Une note du ministère des affaires étrangères fustige le laxisme de la politique d'asile en France

Les associations de défense des étrangers jugent ce constat « scandaleux »

LA POLITIQUE de l'asile en France est victime de « dérives flagrantes ». Les failles du système sont aujourd'hui utilisées par les filières d'immigration clandestine. Ce rude constat émane de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France du ministère des affaires étrangères. Une note, publiée par *L'Express* du 10 janvier, a été rédigée le 11 décembre par Jean-Pierre Lafon, directeur des étrangers et, à ce titre, président du conseil de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), dans le cadre des discussions interministérielles.

Trois missions d'inspection ont été diligentées par les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'emploi et de la solidarité, des finances et de la justice pour jauger le dispositif d'asile et les possibles réformes à venir. Depuis trois ans, le nombre de demandeurs a fortement augmenté, entraînant un encombrement à tous les niveaux de la procédure d'accès au statut.

La première mission, lancée début décembre 2001, doit faire un audit de l'asile conventionnel (octroyé sur la base de la Convention de Genève) et du fonctionnement de l'Ofpra. La deuxième inspection, tout juste commencée, réfléchit à l'asile territorial (prévu pour les victimes persécutées par des forces non gouvernementales, notamment les Algériens). Enfin, une mission doit travailler, à partir de la mi-janvier, sur les rapports entre l'Ofpra et la Commission de recours des réfugiés (CRR), l'instance d'appel de l'Ofpra. L'objectif est d'étudier une autonomisation de la commission et son rattachement au ministère de la justice.

La note, qui vise à donner le point de vue du ministère des affaires étrangères sur les dysfonctionnements du système, a été remise aux inspecteurs généraux. Partant du constat d'une forte hausse des demandes d'asile - + 17 % en 2000, + 23 % en 2001 avec 48 000 dossiers déposés -, le haut fonctionnaire du Quai d'Orsay analyse cette poussée comme « largement provoquée par l'action des filières clandestines, jouant sur les aspects protecteurs de nos procédures et sur les faiblesses de notre système ».

Première faiblesse, les autorités françaises « ne filtrent plus les demandes manifestement infondées ». Ainsi, 95 % des personnes demandant l'asile en arrivant aux frontières auraient été admises sur le territoire alors que le ministère des affaires étrangères n'avait émis que 38 % d'avis favorables. Cette différence viendrait d'une « généralisation de la fraude documentaire et du défaut de coopération des demandeurs » (les étrangers présentent des faux papiers ou

refusent de donner leur nationalité). La note met également en cause les décisions des juges du tribunal de grande instance de Bobigny, de la cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation : de nombreuses demandes de maintien en zone d'attente (où sont retenus les étrangers dont l'entrée sur le territoire est refusée) sont rejetées en raison du non-respect du droit des personnes (présence d'un interprète, entretien avec un agent du Quai d'Orsay, locaux surchargés) ou du dépassement des délais. Les juges devraient, selon M. Lafon, « se borner à vérifier si les conditions hôtelières de l'hébergement sont respectées ». « La procédure d'asile à la frontière apparaît dès lors comme une voie ouverte et à faible risque à l'immigration irrégulière », juge M. Lafon.

« UNE LECTURE PROTECTRICE »

Deuxième faille, les annulations de décisions de l'Ofpra par la CRR. Ce chapitre comporte les attaques les plus sévères. Le ministère des affaires étrangères estime que la juridiction de recours s'est montrée de « plus en plus exigeante » envers l'Ofpra pour accepter les motifs de rejet des demandes d'asile. Dans le doute, la commission « a pour prati-

que de donner raison aux demandeurs d'asile », « même dans les cas de soupçons de crimes de droit commun, d'actes de terrorisme et de génocide ». Sur le fond, M. Lafon reproche à la CRR d'avoir « une lecture toujours plus protectrice de la Convention de Genève ». Il regrette en particulier sa récente décision d'accorder le statut à des femmes africaines qui ont fui leur pays pour soustraire leurs filles à l'excision forcée : cela peut « susciter d'innombrables demandes de femmes ou de mineurs originaires d'Afrique noire », souligne-t-il.

Troisième reproche, l'asile territorial est « un moyen facile de se maintenir sur le territoire ». La procédure apparaît trop protectrice aux yeux du Quai d'Orsay. Les garanties apportées par la loi au demandeur, l'engorgement des procédures dans les préfectures et l'absence de « mécanisme pour écarter les demandes abusives » risquent de « déstabiliser » le système d'accueil des étrangers.

Enfin, l'éloignement hors des frontières est « très rarement mis en œuvre ». La police aux frontières se heurte, selon M. Lafon, aux délais trop courts prévus par la loi, aux refus d'embarquement et à l'impos-

sibilité pour la police d'utiliser des « moyens de contrainte physique » comme le fait la police allemande en sanglant sur leur siège les étrangers expulsés.

Le rapport a fait réagir les défenseurs des droits des étrangers. Claire Rodier, responsable du Groupe d'information et de soutien aux immigrés (Gisti), se dit « interdite par ce rapport truffé d'affirmations fausses » : « Si on met bout à bout toutes les critiques formulées, c'est une remise en cause de la Convention de Genève », affirme-t-elle. Gilles Piquois, de la commission des étrangers de l'ordre des avocats du barreau de Paris, juge que « cette note scandaleuse est indigne de quelqu'un qui a la prétention de diriger un office de protection des réfugiés ». Patrick Delouvin, d'Amnesty International, s'interroge sur le but de la note : « C'est affligeant. On a l'impression que les demandeurs d'asile sont soit des fraudeurs, soit des génocidaires ou des terroristes ! » Et de rappeler, au passage, que la France se situe seulement au dixième rang des quinze en 2000 si l'on rapporte le nombre de demandeurs d'asile à la population du pays.

Sylvia Zappi



YORAY LIBERMAN / EDITING

A Créteil, 800 personnes contre l'antisémitisme

Près de 800 personnes se sont rassemblées, dimanche matin 13 janvier, au Centre communautaire juif de Créteil (Val-de-Marne), pour protester contre les agressions commises dans cette ville, le 31 décembre 2001, contre une école juive et une synagogue. « La France

n'est pas un pays antisémite », a déclaré Moïse Cohen, président du consistoire de Paris. Mais rien ne justifie ce déferlement de haine contre la communauté juive depuis quinze mois », déferlement qui ne peut être réduit à de « simples actes de vandalisme », selon lui.

Les instituteurs des classes spécialisées de collège en grève

Ils réclament un alignement de leur temps de service sur les autres professeurs de Segpa

« FATIGUÉS », « exaspérés », « déterminés » : c'est ainsi que se dépeignent les 9 000 instituteurs exerçant dans les classes spécialisées des collèges. Ces enseignants des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) devaient être massivement en grève, lundi 14 janvier, pour leur septième journée nationale de protestation en moins de deux ans.

Les Segpa accueillent, de la 6^e à

la 3^e, 105 000 élèves, considérés comme les plus en difficulté. Ces structures se sentent depuis longtemps ignorées et mal traitées au sein du collège unique. Plus récemment, leur malaise a été exacerbé par de nouvelles différences statutaires entre leurs divers intervenants : tandis que les professeurs du premier degré (dont certains sont aussi titulaires d'un diplôme de l'adaptation et de l'intégration

scolaire) ont un service hebdomadaire de 23 heures, les professeurs de collège, rejoints à la rentrée 2001 par les professeurs de lycée professionnel, sont à 18 heures. Les premiers, soutenus par le SNUipp-FSU, le Syndicat des enseignants-UNSA et le SGEN-CFDT réunis en intersyndicale, revendiquent donc l'alignement de leur service sur celui des autres.

« SENTIMENT D'INJUSTICE »

« Il y a un fort sentiment d'injustice », explique Isabelle Sargeni-Che-taud, qui enseigne dans une Segpa de Pau (Pyrénées-Atlantiques) et milite au SNUipp. L'inspection générale de l'éducation nationale avait alerté le ministère sur le problème dès septembre 2000, dans un rapport. Mais un alignement coûterait cher, souligne la Rue de Grenelle. Il faudrait créer 400 emplois d'enseignants par heure de moins travaillée : tout le plan pluriannuel de recrutement sur trois ans serait absorbé par cette revendication catégorielle. L'éducation nationale craint aussi la contagion. Accorder 18 heures aux instituteurs de Segpa donnerait des idées à leurs collègues des écoles, qui en font 26.

Les services du ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, espèrent sortir de la crise en proposant de « faire de ces enseignants de Seg-

pa des professeurs du second degré à part entière, dont l'expertise en matière de difficulté scolaire pourrait être utilisée dans les classes ordinaires ». Le statut des postes, et non des personnes, serait changé, et un plan d'intégration pourrait être envisagé sur plusieurs années. Son coût, équivalant à un passage immédiat à 18 heures, aurait l'avantage d'être différé. Par ailleurs, le travail avec des élèves en difficulté pourrait faire l'objet d'une spécialité ouverte aux professeurs certifiés. Les syndicats réclament cependant des mesures « rapides ». « On est peu, mais on prend en charge le noyau dur de l'échec scolaire et on est une alternative au gâchis social. Les jeunes dont nous nous occupons ont été bafoués pendant des années, jusque dans les horaires d'enseignement auxquels ils ont droit », plaide Fred Thimonnier, enseignant au collège de l'Europe à Chelles (Seine-et-Marne).

« Nous ne sommes ni des médecins ni des gendarmes », ajoute un collègue, mais « c'est cette année ou jamais ». En Bretagne ou dans le Sud-Ouest, la mobilisation est particulièrement forte. Certains, ici ou là, appliquent d'office les 18 heures, comme les généralistes leur consultation à 20 euros.

Nathalie Guibert

Le juge Halphen annonce son départ de la magistrature

« On a sans cesse voulu m'empêcher d'enquêter », a-t-il déclaré

LE JUGE D'INSTRUCTION Eric Halphen a annoncé, dans un entretien accordé au *Parisien* du 14 janvier, qu'il allait quitter la magistrature. « Quand je suis devenu magistrat, j'avais un idéal de justice. La même justice pour tous [...] Plusieurs affaires, dont celle des HLM, m'ont fait toucher du doigt que cette justice-là n'existe plus », explique le magistrat. Eric Halphen, 42 ans, affecté au début du mois de janvier au tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine), a été rendu célèbre par son enquête sur les marchés de l'office HLM de la Ville de Paris. Le 4 septembre 2001, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris avait dessaisi le juge en raison des multiples irrégularités entachant la procédure - qui a depuis été reprise par le juge parisien Armand Riberolles - et annulé tous les actes qu'il avait effectués depuis la publication, dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000, du témoignage enregistré de l'ancien financier occulte du RPR, Jean-Claude Méry.

La cour d'appel avait constaté que M. Halphen avait procédé à des actes d'instruction alors que son enquête avait été suspendue en novembre 1999 (*Le Monde* du 6 septembre 2001). Sur la base de la cassette Méry, Eric Halphen avait d'abord, le 20 mars 2001, convoqué comme témoin, en sa qualité d'ancien maire de Paris, le président de la République, puis renoncé à cette audition pour se déclarer, le 25 avril, « incompétent », après avoir constaté l'existence de charges à l'encontre de M. Chirac.

M. Halphen, qui s'apprete à publier son autobiographie, entend « faire savoir qu'il a] été calomnié et que [son] instruction sur l'affaire des HLM a été sabotée ». « On m'a mis des bâtons dans les roues tout le temps, dit-il. On a sans cesse voulu m'empêcher d'enquêter. » « Toutes les annulations de l'affaire des HLM sont infondées », ajoute-t-il. Selon lui, « cer-

tains juges, auxquels on a attribué des idées politiques qui ne sont pas celles du président de la chambre de l'instruction, ont été comme moi systématiquement maltraités. Dans ce genre d'affaires, la chambre de l'instruction examine le dossier davantage en fonction du juge qui l'instruit que par rapport à son contenu ».

Le juge affirme par ailleurs qu'on a « déstabilisé » sa vie privée, faisant notamment allusion à l'affaire qui avait impliqué, en décembre 1994, son beau-père, Jean-Pierre Maréchal, qui avait tenté d'obtenir de l'argent en échange d'une intervention auprès de son gendre. M. Maréchal avait été victime d'un piège tendu par les policiers - avec l'aval du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua - qui l'avaient arrêté alors qu'il recevait 1 million de francs des mains du conseiller général (RPR) Didier Schuller. « Je savais que j'étais sur écoute, que j'étais suivi, pris en photo, filmé... jusque sur mes lieux de vacances », affirme-t-il.

« ÉCHEC PERSONNEL »

Le magistrat indique qu'il va désormais chercher du travail. « Il faut oser changer de vie, partir en quête d'espérance. Je vais changer de métier, même si, pour l'heure, je n'ai aucune idée particulière », conclut-il. Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR, a déclaré, lundi matin, sur France 2, que cette démission constituait un « échec personnel » pour le magistrat, ajoutant qu'il avait été « l'un des juges les plus annulés de France ». « Le juge Halphen, sur le plan technique, aura été un très mauvais magistrat, annulé constamment par la cour d'appel ou la Cour de cassation. Ce sont ses pairs qui l'ont jugé le plus sévèrement, ce n'est pas l'opinion. » A l'inverse, le maire de Paris, Bertrand Delanoë (PS), a estimé, lundi, sur RTL, que « manifestement le juge Eric Halphen a vraiment subi, y compris dans sa vie privée, des pressions, des attaques inadmissibles ».

Un dispositif de recherche des personnes disparues

LE MINISTRE de l'intérieur, Daniel Vaillant, devait annoncer, lundi 14 janvier, à Lille, la mise en place d'un dispositif national pour renforcer la rapidité et l'efficacité des recherches des quelque 50 000 personnes qui disparaissent chaque année, dont environ 2 %, selon les statistiques de la police judiciaire, ne sont jamais retrouvées. Il prévoit la création d'un office central des disparitions, où policiers et gendarmes travailleront côte à côte, l'amélioration de l'écoute et de l'accueil des familles ainsi que l'élargissement de la notion de « disparition inquiétante ». Serait considérée comme telle toute disparition subite ou inexplicable de mineur ou de majeur.

En 1997, 91 % des 46 500 mineurs disparus avaient été retrouvés dans les quinze jours. Pour les majeurs, environ 80 % des 10 000 à 15 000 disparitions annuelles sont volontaires et 55 % des personnes retrouvées refusent de reprendre contact avec leurs proches. La plupart des autres disparus sont en fait morts, dans le coma, amnésiques ou atteints de sénilité.

Le trafiquant de drogue Louis Carboni arrêté en Espagne

LOUIS CARBONI, auteur en juin 2001 d'une spectaculaire évasion en hélicoptère de la prison de Borgo (Haute-Corse), a été interpellé, samedi 12 janvier, près de Figueras (nord-est de l'Espagne), par la garde civile espagnole. Une procédure d'extradition va être déclenchée à son encontre. Trafiquant de drogue fiché au grand banditisme, Louis Carboni avait été repéré lors du braquage d'une bijouterie à Marbella (est de l'Espagne) et placé sous surveillance. Il a été interpellé alors qu'il préparait une attaque contre un transporteur de fonds. Près d'un kilo de drogue dure et plusieurs armes automatiques ont été saisis à cette occasion. Parallèlement, cinq complices présumés du bandit corse ont été interpellés à Ajaccio et Bastia, et placés en garde à vue à la légion de Borgo, dans le cadre d'une information judiciaire pour « trafic de stupéfiants ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le fils d'un haut fonctionnaire de la préfecture de Haute-Corse, soupçonné d'être impliqué dans un trafic de voitures volées, a été mis en examen pour « association de malfaiteurs, recel de vols, dépôt d'armes, suppression ou altération de chiffres permettant l'identification de véhicules » et écroué à la prison de Borgo, samedi 12 janvier. Ses parents, sa compagne et un ami de la famille ont été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire.

■ **SANTÉ** : deux adolescents âgés de 16 et 18 ans sont morts d'une méningite à Bordeaux, jeudi 10 janvier, et à Bayonne, vendredi 11 janvier. Des antibiotiques ont été prescrits à leur entourage.

■ **Bernard Kouchner** devait annoncer, lundi 14 janvier, des mesures en faveur des médecins libéraux travaillant dans les hôpitaux locaux. A la place de l'abattement de 15 % sur leurs honoraires, ils verseront « une redevance de 10 % à l'hôpital ». Ces honoraires seront intégrés en 2003 dans la dotation globale de l'hôpital. Les médecins recevront une « indemnisation sous forme d'un forfait » de cinq fois la valeur de la consultation par demi-journée pour les activités consacrées à la qualité et à la sécurité des soins.

E.M. LYON Formation Dirigeants

Un nouveau regard sur votre métier de dirigeant.

Programme Diriger Une Activité
0 810 777 582* ou www.em-lyon.com/dua

E.M. LYON Executive Education Centre

E.M. LYON - M&C - Décembre 2001 - Prix de la communication régionale

E.M. LYON, nouveau nom du Groupe ESC Lyon.

Bertrand Delanoë veut réussir une nouvelle « alchimie » à Paris

Dans un entretien au « Monde », le maire (PS) affirme qu'en matière d'urbanisme, 2002 sera l'année des décisions. Ses priorités : les nouveaux quartiers (Paris-Rive gauche et les Batignolles) et les secteurs en difficulté du 18^e arrondissement. D'ici à 2007, il espère changer le visage de la capitale

Comment évolue votre « amour » pour Paris depuis votre élection ?

C'est toujours une passion mais plus exigeante depuis que je suis maire. Il s'agit maintenant de concilier l'admiration du patrimoine et le rêve d'en créer. Je souhaite que nos réalisations dans les prochaines années soient le produit d'une alchimie entre les habitants d'abord, et des architectes, des élus, des étrangers. Paris est une ville que l'on aime à la fois pour son passé, pour son mouvement, et pour sa capacité à prendre des risques. Comment y vivre autrement, y circuler autrement, y sourire autrement : voilà ce qui me passionne.

Souhaitez-vous laisser une trace architecturale de votre mandature ?

Non, je veux simplement que ce mandat soit utile et inspiré. Nous devons faire naître de nouveaux lieux de vie, de créativité, de plaisir. Nous aurons la même exigence architecturale pour tout ce que nous construirons, HLM comme équipements publics, à l'est comme à l'ouest. Il faudra qu'on puisse encore dire du bien, dans trente ans, de ce que nous décidons maintenant !

Comment corriger les déséquilibres sociaux et introduire la mixité ?

Il faut construire au moins 3 500 logements nouveaux par an et des centaines de places en crèches. Pour réaliser la mixité sociale, nous sommes en train d'acheter des immeubles entiers dans Paris, en particulier à l'ouest, dans ce qu'on appelle les « beaux quartiers ».

Paris n'est-elle pas de plus en plus une ville-musée ?

Elle doit redevenir une ville à la fois fière de son patrimoine et de ses musées, mais dans laquelle la création contemporaine trouve sa vraie place. Par ailleurs, ma première décision a été de donner des budgets réservés à la culture, pour chaque arrondissement, afin d'encourager le foisonnement de la création artistique au niveau local.

Quels grands équipements manque-t-il à la capitale ?

Il en manque beaucoup, notamment dans le domaine sportif. Ainsi, Paris va enfin retrouver une patinoire : elle devrait être construite dans le 19^e arrondissement d'ici trois ans. La piscine Molitor sera rouverte. D'autres seront installées le long de la Seine. Par ailleurs, une maison des étudiants sera créée, ainsi qu'un centre international de conférences universitaire.

Quelles sont les erreurs de vos prédécesseurs que vous pensez pouvoir corriger ?

Le plus grand massacre urbain qu'a connu Paris ces dernières années, c'est celui du quartier des Halles, mais je ne peux malheureusement pas reboucher le trou. Il va donc falloir être innovant et pragmatique. Il y a aussi pour tous les Parisiens, la dégradation de la qualité de vie, la montée de l'insécurité.

L'autre grande faute de mes prédécesseurs, c'est d'avoir fait partir tant de Parisiens et d'avoir ainsi brisé un équilibre. Maintenant, je peux simplement tenter de stopper l'exode, notamment celui des jeunes ménages. Et puis ils ont livré l'espace public, la moindre place, le



« En matière d'espaces verts, je n'accepterai pas d'en créer moins de 30 hectares »
BERTRAND DELANOË

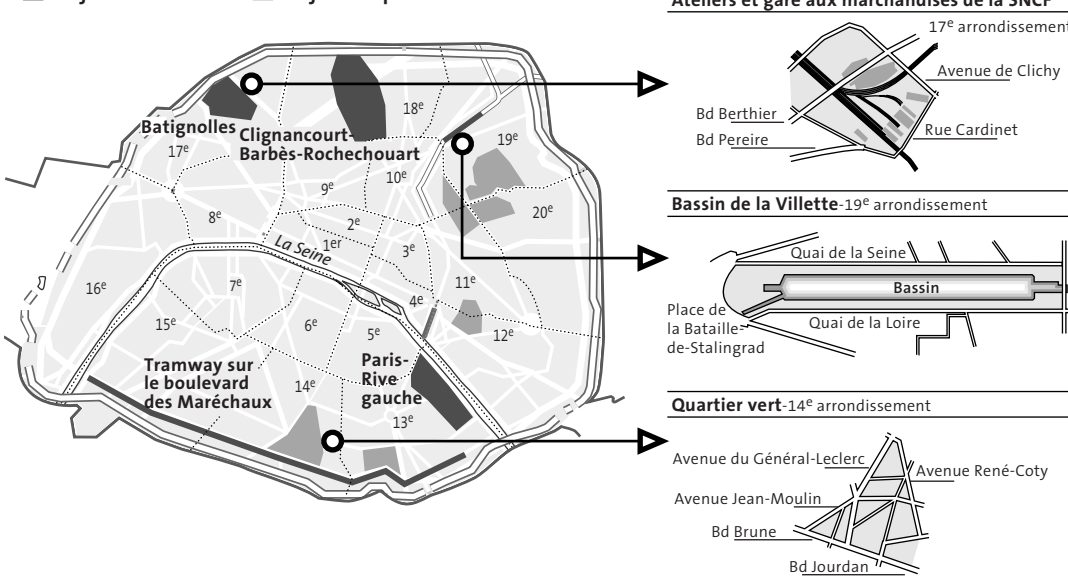
moindre porche, à la voiture. En outre, une trop grande importance a été donnée aux sièges sociaux, au détriment de la création de richesses économiques et culturelles.

Savez-vous déjà ce que vous pourrez réaliser au cours de votre mandat ?

En matière d'urbanisme, l'année 2002 sera celle des décisions. Elles porteront d'abord sur les nouveaux quartiers : Paris-Rive gauche et le site des Batignolles. Je pense que Paris-Rive gauche sera très avancé, avec les choix architecturaux pour l'université, la création de logements supplémentaires, nouveaux

DE MULTIPLES CHANTIERS POUR UN MANDAT DE SIX ANS

■ Projets d'urbanisme ■ Projets de quartier vert



espaces verts. Aux Batignolles, je souhaite qu'un parc soit vite réalisé, ainsi que le centre de tri des déchets ménagers : Paris doit montrer aux communes de banlieue qu'elle ne veut plus se décharger chez elles de ses problèmes.

Ma deuxième priorité porte sur les secteurs en difficulté, comme Barbès, la porte de Clignancourt et Château-Rouge. La RATP a lancé la rénovation de la station de métro Barbès-Rochechouart. Le boulevard Magenta sera réaménagé en ce que nous appelons un « espace civilisé » dès cette année. Nous commencerons à réaliser un véritable boulevard urbain entre Barbès et la place Clichy. Nous tentons aussi de racheter le très beau cinéma Louxor, actuellement fermé, à l'angle des boulevards Magenta et de la Chapelle.

En matière d'espaces verts, je n'accepterai pas d'en créer moins de 30 hectares : des grands et des petits. Les deux bois de Boulogne et de Vincennes seront également réaménagés. Nous entendons aussi valoriser beaucoup de petits espaces verts de proximité : pas un Pari-

sien ne devrait parcourir plus de 300 mètres de son domicile pour en trouver un.

Par ailleurs, les 26 000 mètres carrés de l'ancien siège des Pompes funèbres de la Ville, rue d'Auberwilliers, dans le 19^e arrondissement, la Gaîté-Lyrique, et le Théâtre du Rond-Point deviendront des lieux de la création contemporaine.

La Ville a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Pour se les donner, nous recherchons des partenariats, y compris,

on ne refusera pas les partenaires privés. Il y aura un contrat avec le conseil régional d'Ile-de-France, des conventions avec l'Etat en matière d'université, de logements, de politique de la ville. J'ai tout de même à l'esprit que je ne peux pas réorienter Paris-Rive gauche en créant un trou financier insupportable.

La création de richesse à Paris fait partie de notre projet urbain. Avant une décision d'urbanisme, je me pose la question de viabilité

Une école et une halte-garderie à Bercy

Dans le nouveau quartier de Bercy (12^e arrondissement), alors que des associations du secteur viennent d'obtenir l'annulation de permis de construire de bâtiments n'obéissant pas aux besoins de cette ZAC (*Le Monde* du 8 janvier), la nouvelle équipe municipale annonce qu'elle a trouvé les terrains nécessaires pour l'ouverture, d'ici trois ans, d'une école polyvalente et d'une halte-garderie. Jean-Pierre Caffet (PS), adjoint à l'urbanisme de Bertrand Delanoë, reconnaît en effet : « C'est vrai, le quartier de Bercy manque cruellement d'équipements publics de proximité. Même si c'est loin d'être un aménagement complètement raté par nos prédécesseurs, surtout d'ailleurs parce que les habitants y ont obtenu la création d'un beau parc, il y a effectivement encore beaucoup à faire », souligne-t-il. L'école sera construite sur une emprise appartenant actuellement à la SNCF, la halte-garderie devrait faire l'objet d'un accord avec un promoteur privé sur le dernier îlot qui reste à aménager.

Réaménager le bassin de La Villette, une priorité

DANS le 19^e arrondissement, le réaménagement du quartier du bassin de La Villette, bâti autour des 4 hectares du plus beau plan d'eau de la capitale, devra être achevé en 2004. Bertrand Delanoë souligne sa volonté de respecter ce calendrier très serré : il y a urgence à faire de ce quartier « un lieu plus doux et plus agréable à vivre », et pas seulement pour que le maire de Paris puisse se féliciter de cette réalisation au milieu de son mandat.

Malgré l'opération de rénovation réalisée par la précédente

municipalité, ce secteur du nord de Paris ne va pas bien. Insécurité et trafics en tout genre règnent autour de la place de la Bataille-de-Stalingrad, dont le coûteux réaménagement ne fonctionne pas. Son plan sera donc revu, avec des liaisons plus faciles entre les quais de Loire et de Seine. Tous les espaces clos seront condamnés, des activités commerciales occuperont les locaux libérés par les services techniques de la Ville.

Les quais eux-mêmes restent peu accueillants malgré l'implantation des six salles du cinéma MK2.

En face, sur l'autre quai, Marin Karmitz ouvrira de nouvelles salles, avec une programmation plus populaire. L'un des bâtiments jumeaux des Magasins généraux, qui avait disparu sur le quai de Seine à la suite d'un incendie, sera reconstruit. Une école internationale de mode souhaite déjà s'y installer. Sur le quai de Loire, le bâtiment existant, fermé depuis plusieurs années, devrait accueillir une résidence étudiante. M. Delanoë a souhaité personnellement et faire revenir des ateliers d'artistes. Et le rez-de-chaussée sera occupé par une base nautique et des espaces de restauration.

EN FAIRE UN « LIEU À LA MODE »

Depuis son élection en 1995, Roger Madec, le maire (PS) de l'arrondissement, n'avait cessé de demander à Jean Tiberi de modifier le projet initial. « Ce magnifique endroit mérite mieux », dit-il. Sa nomination à la présidence de la Semavip, la société d'économie mixte qui construit cette ZAC depuis treize ans, a permis à l'actuel maire de Paris de s'assurer de la réalisation rapide de ce programme. Le parti pris de tenter de faire de ce site « le lieu à la mode de Paris » répond en effet particulièrement bien au souhait de « modernité » de M. Delanoë.

En demandant à plusieurs services de la Ville de démanteler pour libérer des bâtiments aussi prestigieux que la Rotonde (du XVIII^e siècle) de Ledoux, M. Delanoë a manifesté sa volonté d'assurer le succès d'une opération qui fera largement appel aux capitaux privés. Une période de concertation est aujourd'hui annoncée. Il restera au maire de Paris à convaincre les habitants du quartier, et en particulier les militants Verts du 19^e, du bien-fondé de sa démarche.

C. de C.

Les rues des « quartiers verts » seront aménagées pour détourner les automobilistes

DE VERT, il n'aura que le nom. Le premier « quartier vert » de Paris, dont l'aménagement vient de commencer dans le 14^e arrondissement, n'offrira que quelques rares arbres supplémentaires aux habitants du secteur de la rue de la Tombe-Issoire. Car ce projet urbanistique, essentiel aux yeux des alliés écologistes du maire de Paris, et qui figure dans le contrat de mandature de la gauche municipale, cherche avant tout – véritable obsession des Verts – à débarrasser de l'automobile les rues de la capitale.

Ces quartiers – six sont actuellement en projet – ont d'abord été choisis à cause du considérable trafic de transit qu'ils enregistrent chaque jour en raison de la proximité de plusieurs grands axes de circulation : avenue du Général-Leclerc, rue d'Alésia... Les automobilistes, coincés dans les embouteillages, se fauillent dans les petites rues de ces quartiers pour sortir de la nasse. Ce « transit malin » est source de nuisances, et même de dangers, en particulier à proximité des écoles.

Plusieurs solutions sont actuellement mises en place pour mettre fin à cette pollution automobile. La

première consiste à modifier le plan de circulation de telle sorte que ces axes secondaires renvoient, par un subtil jeu de sens interdits, les automobilistes vers leur point de départ... Les chaussées de ces quartiers verts seront également soulevées au profit des pistes cyclables, des trottoirs, des aménagements pour les personnes handicapées, et de la création de places de stationnement résidentiel.

SATISFACTION DES ÉLUS

Ces aménagements reprennent cependant une partie des « quartiers tranquilles » de l'ère Tiberi. Les ralentisseurs construits à cette époque sont maintenus dans ces « zones 30 », mais ils sont adoucis pour le confort des cyclistes. La formule semble déjà avoir séduit les Parisiens. Les maires d'arrondissement sont en effet nombreux à demander l'installation de ces quartiers verts. Même les élus de droite semblent les plébisciter : René Galy-Dejean (RPR) en a demandé un pour le 15^e arrondissement.

C. de C.

Les Batignolles, une page vierge de 40 hectares

La SNCF libère une vaste surface dans le 17^e arrondissement

L'URBANISATION du site des Batignolles sera l'opération d'aménagement la plus importante des années à venir dans la capitale, après la ZAC Paris-Rive gauche. Les négociations entre la Ville de Paris, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF), sur la libération des 40 hectares de cette emprise ferroviaire, au nord-ouest de Paris, devraient rapidement aboutir. Une page quasiment vierge s'ouvrira alors devant Bertrand Delanoë et son équipe : il faudra sans doute une dizaine d'années pour achever l'aménagement de ce nouveau quartier du 17^e arrondissement. Même si le maire souhaite que là, comme partout où c'est possible dans Paris, « les choses aillent vite ». Avant même qu'un accord soit trouvé sur le prix que la Ville devra payer pour ces terrains, le maire a demandé que soit dressé

un tableau des enjeux et un catalogue des objectifs.

La vocation ferroviaire de ce secteur sera d'abord maintenue, avec la création d'un pôle de logistique qui tentera de résoudre en partie le problème de circulation posé par l'approvisionnement de la capitale. Il faudra ensuite réussir une opération de « couture urbaine » pour relier entre eux des quartiers aussi différents que ceux, très valorisés, de l'Europe et de la plaine Monceau d'une part, et ceux, plus en difficulté, qui se trouvent de part et d'autre du périphérique, d'autre part.

« ESPACES CIVILISÉS »

La Ville promet aussi aux habitants de ce secteur un vaste espace vert dès la première phase des travaux, à l'échelle du parc Monceau ou du parc de Bercy. Les avenues de

économique. Nous avons, en effet, besoin de taxe professionnelle, d'autant que je me suis engagé à garantir la stabilité des taux des impôts locaux, qu'ils soient directs ou indirects. Comme la municipalité ne peut pas tout faire, nous misons aussi sur le travail avec la Chambre de commerce et d'industrie et avec le patronat parisien. Nous proposons des locaux, notamment dans le 20^e et dans le 18^e. Il y a des opportunités partout. J'ai également demandé que l'on loue à des prix préférentiels les rez-de-chaussée des immeubles de la Ville pour accueillir des artisans et des commerçants. Cela créera de la vie et des emplois, tout en contribuant peut-être à résorber les problèmes d'insécurité. Nous allons également ouvrir de nouveaux marchés de plein air pour la qualité, pour la convivialité à Paris.

Nous voulez instaurer de nouveaux rapports avec les communes limitrophes. Pourquoi ?

Nous avons rétabli le dialogue et la coopération avec elles, parce que nous voulons effacer progressivement les frontières entre Paris et la banlieue. Cela passera, entre autre, par la couverture du boulevard périphérique et par le réaménagement des Portes de Paris avec une préoccupation esthétique nouvelle : elles sont si laides aujourd'hui.

Au bout du compte, avez-vous l'ambition de donner un nouveau visage à Paris ?

En 2007, la voirie parisienne ne ressemblera pas à ce qu'elle était en 2000. Il y aura un véritable embellissement des rues avec en particulier 8 000 nouveaux arbres. L'art contemporain y trouvera sa place, notamment grâce à des sculptures et des fresques dont certaines dédiées à la poésie. Et, en particulier, dans les quartiers populaires. S'il y a plus d'emplois, plus d'activités culturelles, si on modifie les rythmes scolaires, si l'enfant est mieux accueilli, cela changera aussi beaucoup le visage de Paris, et les rapports qui s'y nouent.

Propos recueillis par
Christophe de Chenay



PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

« Par jugement en date du 5 Septembre 2001, le Tribunal de Grande Instance de Paris, 3ème chambre - 1ère section, statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort, Rejette le moyen de nullité de l'enregistrement de la marque MUTUALIS n°97.677.703 ;

Dit que la marque MUTUALIS n°97.679.332 déposée le 20 mai 1997 par la Fédération Nationale des Mutuelles de la Fonction Publique dite Mutualité Fonction Publique constituée en ce qu'elle vise des services relevant des classes 35 et 36 la contrefaçon de la marque MUTUALIS n°97.677.703 dont la Mutuelle MUTUALIS est propriétaire ;

Interdit à la Mutualité Fonction Publique de faire usage de ladite marque sous astreinte de 10.000 F par infraction constatée passé le délai d'un mois à compter de la signification du présent jugement ;

Condamne la Mutualité Fonction Publique à payer à la Mutuelle MUTUALIS la somme de 1 F à titre de dommages et intérêts ;

Autorise la Mutuelle MUTUALIS à faire publier le dispositif du présent jugement, par extraits ou en entier, dans trois journaux ou revues de son choix, aux frais de la Mutualité Fonction Publique, le coût total de ces insertions ne pouvant excéder à sa charge la somme hors taxes de 60.000 F ;

Ordonne l'exécution provisoire ;

Rejette toute autre demande ;

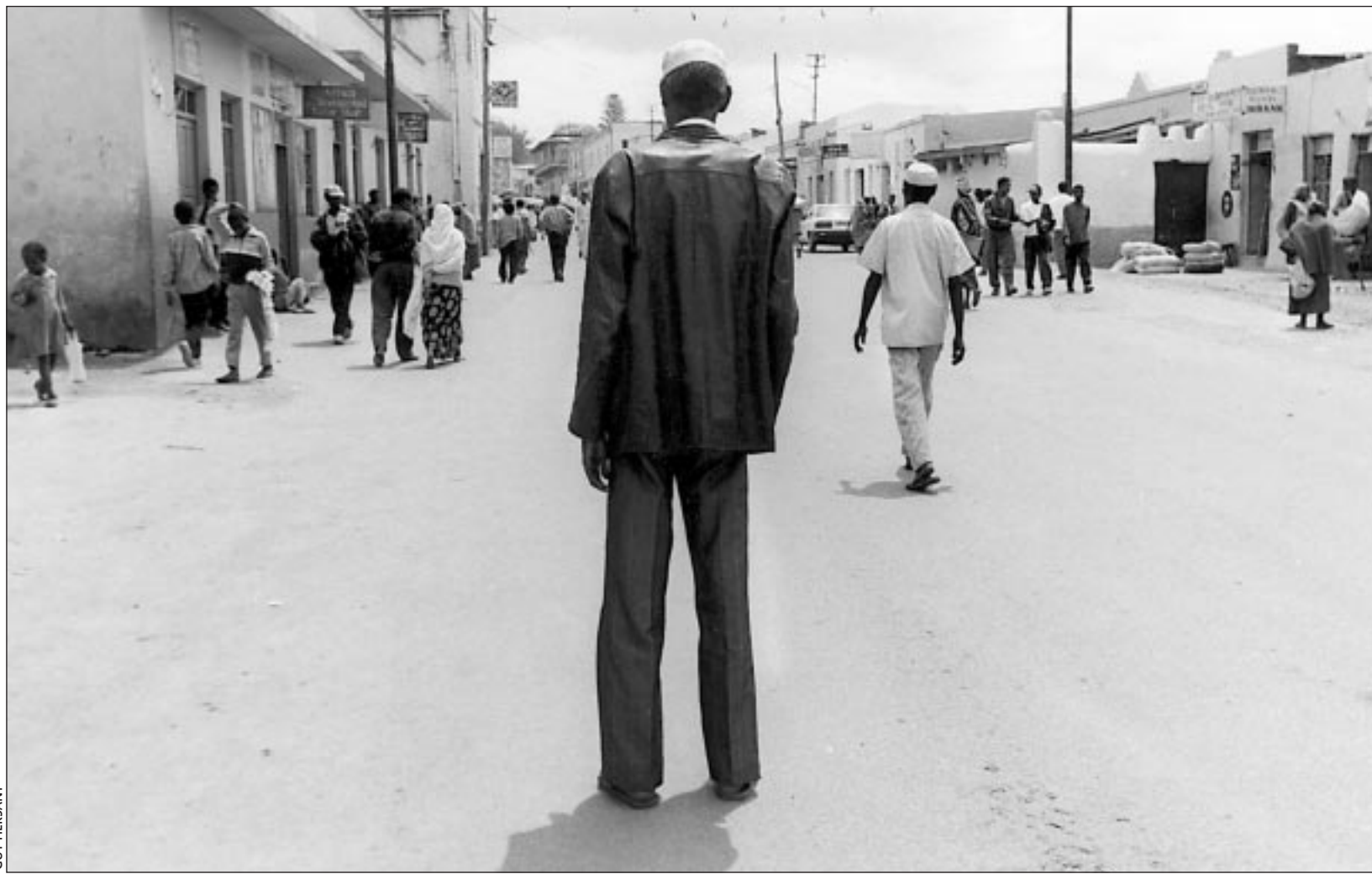
Condamne la Mutualité Fonction Publique aux dépens ainsi qu'à payer à la Mutuelle MUTUALIS la somme de 20.000 F en application de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile. »

C. de C.

LE samedi 15 décembre 2001, dans un petit bureau de l'ambassade d'Éthiopie à Djibouti, un fonctionnaire déchiffre à voix haute une liste de noms : « Jean-Jacques

Lefrère, Eric Walbecq, Michel Braudeau... ». Les deux éminents rimbaldologues barbus, ainsi que l'enquêteur du *Monde* habilement camouflé dans une tintines chemise hawaïenne, répondent : « Présent ». Ils sont autorisés à voyager en Éthiopie pour études. Le fonctionnaire achève sa liste : «... le photographe Jean-Hugues Berrou », qui est déjà sur place depuis deux mois, bronzé et enturbanné, « et... Arthur Rimbaud ». Moment de stupeur enchantée et de gêne, que dissipe avec diplomatie Jean-Jacques Lefrère en expliquant que Berrou est bien là, mais que Rimbaud n'était pas dans l'avion. C'est lui le sujet de notre venue ici. Simple étourderie dactylographique.

De fait, Rimbaud n'est pas là, on s'en doutait un peu – même s'il ne nous quittera pas, à chaque seconde du séjour, jusque dans nos rêves et sur les routes de cailloux –, mais dans toute entreprise un peu absurde, l'important est d'aller voir sur place, chacun sait cela. Jean-Jacques Lefrère, 47 ans, médecin, spécialiste en hématologie, et chercheur à l'Institut national de la transfusion sanguine, auteur d'un essai sur Lautréamont, a publié l'an passé une biographie de Rimbaud chez Fayard, dont il n'aime guère qu'on dise qu'elle est « monumentale », malgré ses 1 240 pages, et qui a fait quelque peu le ménage dans le maquis des rimbaldomanes. Son collègue Eric Walbecq, 35 ans, bibliothécaire à la Nationale, érudit dix-neuviémiste, pilier de la salle Drouot, a écumé un peu partout les archives écrites et iconographiques concernant



GUY HERSANT

Harar, mai 1996 : une beauté des lieux et des gens qui semble durer depuis toujours. Rimbaud a connu leurs ancêtres.

L'ABSENT DE LA ROUTE

le sujet Rimbaud. Les deux compères, et le collectionneur Pierre Leroy (voir *Le Monde* du 12 septembre 2001), se sont adjoints les talents de Jean-Hugues Berrou, 35 ans, photographe-voyageur, impavide et sympathique, et ont déjà réalisé à quatre un album chez Fayard, *Rimbaud à Aden*, où ils ont retrouvé les lieux, les maisons de Rimbaud, les paysages, les vérités ou ce qu'il en reste, et les mensonges. Avec la même passion, ils abordent cette fois-ci le gros morceau de l'Éthiopie (Chypre et Java viendront plus tard, pour un troisième album), en débarquant à Djibouti, où la place Arthur-Rimbaud, la plus belle de cette ville plutôt affreuse, porte, depuis l'indépendance, le nom d'un autre héros.

Un chauffeur-guide-interprète local, Ali Liaquat, ancien légionnaire pakistanais, époux d'une Belge directrice du port, nous conduit très vite de l'autre côté du golfe de Djibouti, vers le petit port de Tadjoura. Là, que reste-t-il du temps de Rimbaud ? La mer, évidemment. Un ancien fortin égyptien converti en garage abandonné. C'est tout. On reconstruit, sous l'œil bienveillant de Jean-François Deniau, qui a ses habitudes hivernales dans la région, une case en bois imitant celle qu'occupa probablement Rimbaud autrefois. Elle sera bientôt inaugurée, parrainée par Charleville, recevra une des trois copies de la malle de voyage du poète. « Encore une de placée, murmure Lefrère. Là ou ailleurs... »

Quand Rimbaud est venu ici, raconte Lefrère sur la terrasse du restaurant plongé dans la nuit, il travaillait pour la première fois à son propre compte. Après avoir beaucoup navigué, quitté Chypre, descendu la mer Rouge, Rimbaud était entré au service de la maison Bardey, sise à Aden, et avait effectué pour elle le commerce du café entre Aden et Harar, ville montagneuse au cœur de l'Éthiopie, au pays des Gallas, des Oromos et autres aimables coupeurs de testicules. Bardey était courageux, Rimbaud aussi, les deux hommes s'entendaient bien au début, mais les affaires n'étaient pas mirobolantes, et Rimbaud, qui avait depuis longtemps rompu avec la littérature, entendait faire fortune au plus vite. Il envisage alors de vendre des armes à Ménélik, roi du Choa – ce que refuse de faire Bardey – et s'associe avec un certain Labatut, qui a la mauvaise idée de mourir très vite d'un cancer. Rimbaud persiste dans son projet et attend à Tadjoura le débarquement de centaines de fusils belges, engins réformés, dont il espère un bon bénéfice. Mais monter une caravane va lui prendre des mois. Il faut l'accord des Anglais d'Aden, qui n'apprécient pas l'idée. L'accord des Français, qui ont la région en protectorat. L'accord du sultan de Tadjoura, qui fournit les chameaux...

Finalement, en septembre 1886, il prend la tête de sa caravane, au moment même où à Paris on publie *Les Illuminations* dans *La Vogue*, ce qu'il ignorait, bien sûr. Pendant quatre mois, il traverse le désert. On peut dire ce qu'on veut de Rimbaud, piètre com-



merçant, c'est un excellent voyageur, un des rares dont la caravane n'est pas attaquée. Il franchit la rivière Aouache, arrive à Ankober, où l'émissaire de Ménélik (le roi est parti se battre) s'empare de ce qui lui plaît dans la caravane. Rimbaud n'est pas content, mais Ménélik revient de guerre en vainqueur et l'oblige à accepter une traite en paiement de ses fusils, à faire valoir chez son cousin Makonnen.

Il suffit d'avoir vu une photo de Ménélik pour comprendre à l'intelligence cruelle de son regard qu'on ne discutait pas avec lui. Il autorise Rimbaud à essayer une route nouvelle entre Entoto (Addis-Abeba) et Harar, que personne ne connaissait. Jules Borelli, autre explorateur dans la région, accompagne Rimbaud, qui décrira cette route dans une communication remarquée à la Société de géographie. Rimbaud, de retour à Aden, ira se faire payer sa traite et montera au Caire déposer son or à la banque. S'y reposer un peu aussi.

Dans ses lettres du Harar qui nous sont parvenues, Rimbaud ne revient jamais sur la question de la poésie. Elle l'a perdu ou ils se sont quittés, qui peut le dire ?

Puis il redescend à Aden, y rencontre César Tian et devient son associé à Harar de 1888 à 1890, jusqu'à ses premières douleurs à la jambe droite. Il veut se constituer un capital et parvient à économiser l'équivalent de plus de 150 000 euros. Il peut songer à s'établir, avoir un fils. Mais les douleurs augmentent. Rimbaud attend de l'argent. Au lieu de se faire soigner, il laisse le cancer s'étendre au-delà du genou. Il quitte Harar en civière dans d'atroces souffrances, embar-

RIMBAUD

En décembre 2001, une poignée de voyageurs ont maraudé en Ogaden sur les chemins empruntés par un commerçant qui travaillait à son compte et trafiquait des armes sous le nom d'Arthur Rimbaud, vers 1886

que sur *L'Amazone* jusqu'à Marseille, où sa mère le rejoint. Il est amputé le 27 mai 1891, bien trop tard. La veille de sa mort, le 9 novembre, il dicte à sa sœur une courte lettre adressée au directeur des Messageries maritimes se terminant par ses mots : « Dites-moi à quelle heure je dois être transporté à bord... »

Partir encore et toujours, vers cette Afrique où il n'a guère été heureux, en affaires ni en rien, ni plus ni moins qu'ailleurs, du reste. Partir, fuir, rompre, comme il l'a toujours fait avec tout et tous, sauf sa mère et sa sœur. « La vraie vie est ailleurs », l'a-t-on assez répété après lui, comme un slogan, non sans un certain cynisme parfois. Soit : le désir de l'ailleurs est un sentiment, une pulsion. Mais partir pour où ? Sur quelles cartes figure ce bel Ailleurs ? En quittant Tadjoura cet hiver, nous prenons la route de Rimbaud à l'envers, en partie, par l'Ogaden. Le paysage du lac Assal n'a pas dû beaucoup changer, comme le désert. Rimbaud se déplaçait

étrangère organiser un cross dans le désert du Grand Bara. Il est passé par la région des lacs et des eucalyptus à l'approche de Harar. Et ensuite ? Dans cette ville où il a vécu plusieurs années, il a occupé deux ou trois maisons, dont aucune ne semble subsister. La plus grande, d'après les photos, occupait l'emplacement d'un parking sur la place centrale. La Maison Rimbaud que l'on visite est aussi officiellement fautive que l'était celle d'Aden, sans l'avouer. C'est la maison d'un négociant indien, construite dix ans après la mort du poète, transformée en musée grâce à de généreux mécènes, en 2000.

RIMBAUD a réalisé trois autoportraits photographiques à Harar. Sur l'un, il s'appuie à une rambarde de la maison disparue. Sur l'autre, il est devant des bananiers, ce pourrait être n'importe où autour de la ville. Sur la dernière, il a l'air au bord d'une rivière, le pied posé sur un rocher. Nous descendons hors des remparts, à travers les champs d'ordures, jusqu'au ruisseau de la rivière Harar. Des hommes nus se lavent sous l'eau nauséabonde qui tombe d'une gouttière. Un instant surpris de nous voir avec nos appareils, l'un d'eux accepte néanmoins d'examiner avec le plus grand sérieux la photo que nous lui présentons, où Rimbaud plus d'un siècle auparavant a posé, le pied sur un rocher. Lequel, au fait ? Celui-ci ou celui-là ? Le Harari, au lieu de nous envoyer paître comme le bon sens l'y aurait autorisé, nous indique une direction, vaguement.

Rimbaud a dû voir comme nous des hyènes aux abords de la ville. Elles nettoyaient les rues où l'on plaçait la nuit les incurables et les mourants. Par ailleurs, à l'exception de l'électricité, de la télévision et de la radio, la ville a peu évolué. Et ce qui n'a sûrement pas changé d'un iota, c'est l'admirable campagne des hauteurs, avec ses arbustes épineux, ses cases rondes de terre couvertes de chau-

me, ses paysans hospitaliers, souriants : un équilibre apparemment stable, épargné par un progrès qui n'intéresse personne, une beauté des lieux et des gens qui semble durer depuis toujours. Rimbaud a connu leurs ancêtres.

Dans ses lettres du Harar qui nous sont parvenues, Rimbaud ne revient jamais sur la question de la poésie. Elle l'a perdu ou ils se sont quittés, qui peut le dire ? Il ne décrit pas non plus – ou fort peu – le pays et ses habitants, si remarquables. Même un mémorialiste sans génie comme Borelli leur rend meilleure justice. Rimbaud consent à juger le pays pas déplaisant. Par ailleurs tout est atroce, il s'ennuie à périr. Pourquoi, au bout du rouleau, voulait-il revenir ici ? Parce qu'il y était devenu quelqu'un, un petit commerçant banal et honorable, alors qu'en Europe il n'était plus rien qu'un mauvais souvenir en attente de s'incarner en un fabuleux fantôme posthume. On le disait sérieux, maussade et farceur.

A Harar, il n'a rien laissé de lui. Après son assourdissant silence de poète, une aveuglante absence. Il n'imaginait pas qu'un musée, des rues, porteraient son nom, ni qu'un jour des visiteurs viendraient ici voir ce qu'il avait vu. Des gens, dans cinquante ans, chercheront-ils nos traces d'illuminés, à leur tour, et ainsi de suite ? Des kilomètres parcourus pour aller dormir dans le nom de Harar. Ce n'est pas plus idiot que d'aller sur la Lune. Et qu'est-ce qu'un voyage, en fin de compte, sinon aller ailleurs voir si l'on y est ? Et si l'on retrouve un peu l'ombre de celui que Mallarmé nommait « ce passant considérable ». Ajoutant, dans le même hommage au fulgurant disparu, qu'il était fréquent qu'après avoir fait allusion à lui, prononcé son nom, « on se taise, énigmatiquement et réfléchisse, comme si beaucoup de silence, à la fois, et de rêverie s'imposait ou d'admiration inachevée ».

Donner une âme au XXI^e siècle

Suite de la première page

Posée le 10 septembre dernier, une question concernant les lignes de force susceptibles de définir le début du XXI^e siècle aurait sans doute suscité des réponses variant selon l'endroit où vit celui qui l'aurait fournie.

Habitant d'un pays riche – et optimiste de surcroît – vous auriez peut-être parlé de l'économie globale. Elle a, au cours des trente dernières années, enrichi les pays riches et tiré de la pauvreté plus de personnes dans le monde entier qu'à aucune autre période de l'histoire. Et ceux des pays pauvres qui ont choisi le développement par l'ouverture ont connu une croissance deux fois plus rapide que ceux qui ont préféré garder leurs marchés fermés.

Ensuite, vous auriez peut-être évoqué l'explosion des technologies de l'information, parce qu'elles augmentent la productivité, qui crée la croissance. Aussi difficile à croire que cela puisse paraître aujourd'hui, lors de mon accession à la présidence, en janvier 1993, il n'existait que 50 sites sur le Web. Lorsque j'ai quitté la Maison Blanche, huit ans plus tard, il y en avait 350 millions.

Vous auriez encore éventuellement cité la révolution en cours dans les sciences, en biologie notamment, qui égalera les découvertes de Newton et d'Einstein. Le séquençage du génome humain signifie que, dans les pays jouissant d'un système de santé avancé, les mères rentreront bientôt de l'hôpital avec des bébés dotés d'une espérance de vie de quatre-vingt-dix ans. La nanotechnologie et la micro-technologie nous donnent désormais la capacité de diagnostiquer des tumeurs dont la taille ne dépasse pas quelques cellules, rapprochant ainsi la perspective de possible guérison de tous les cancers.

La recherche est engagée dans la mise au point de puces capables de reproduire le système extrêmement complexe des transmissions ner-

veuses d'une colonne vertébrale endommagée, faisant naître l'espoir de voir un jour des personnes paralysées depuis des années se lever et marcher.

Et puis, d'un point de vue politique, vous auriez pu prédire que le facteur dominant de ce XXI^e siècle serait l'explosion de la démocratie et de la diversité. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié des peuples de la planète vivaient sous des gouvernements choisis par eux, dans des pays ouverts à l'immigration et jouissant d'économies performantes ; on assistait à une progression stupéfiante de la diversité ethnique, raciale et religieuse, preuve qu'il est possible, pour des gens issus de contextes différents, avec des systèmes de croyance différents, de vivre et de travailler ensemble.

En revanche, si vous venez d'un pays pauvre – ou si vous êtes seulement pessimiste – vous auriez peut-être déclaré que l'économie globale constitue le problème et pas la solution. La moitié des habitants de la planète vivent avec moins de 2 dollars par jour. Un milliard de gens vivent avec moins de 1 dollar. Ils sont aussi un milliard à se coucher chaque soir le ventre vide. Un quart de la planète n'accède jamais à un verre d'eau potable. Toutes les minutes, une femme meurt en couches. On prévoit une augmentation de 50 % de la population mondiale dans les cinquante années à venir, dont près de la totalité se produira dans les pays les plus pauvres et les moins aptes à faire face à la situation.

Vous auriez pu dire aussi que, malgré la croissance économique – peut-être à cause d'elle –, nous allons être confrontés à une crise de l'environnement. Les océans, qui nous fournissent l'essentiel de notre oxygène, sont en voie de détérioration rapide. Il existe déjà une grave pénurie d'eau. Le réchauffement de la planète va faire des ravages. Si, au cours des cinquante prochaines années, la Terre continue

de se réchauffer au même rythme que pendant les dix années écoulées, ce sont des îles entières du Pacifique qui seront englouties ; à New York, nous perdrons plus de 1 500 mètres autour de Manhattan. Cela fera des dizaines de millions de réfugiés affamés, qui entraîneront plus de violence et plus de troubles.

Mais la crise mondiale de la santé serait peut-être arrivée en tête de liste. Une personne sur quatre meurt chaque année du sida, de la malaria, de la tuberculose ou de diverses

Nous ne pouvons pas avoir un système de marché global sans une politique économique globale, une politique de santé globale, une politique d'éducation globale, une politique de l'environnement globale et une politique de sécurité globale

maladies infectieuses liées à la diarrhée, presque toutes des enfants n'ayant jamais accès à un verre d'eau potable.

Le sida, à lui seul, a tué 22 millions de personnes, et 36 millions sont contaminées. On prévoit 100 millions de cas dans les cinq prochaines années si aucune action de prévention n'est entreprise. Si cela se produit, il s'agira du plus gigantesque problème de santé publique depuis la peste noire qui tua un quart de l'Europe au XIV^e siècle. Si deux tiers des cas sont situés en Afrique, le taux d'augmentation le plus rapide se trouve dans l'ex-Union soviétique, petite porte de l'Europe, suivie des Caraïbes, grande porte de l'Amérique. En troisième position arrive l'Inde, la plus grande démocratie du monde, tandis que les Chinois viennent de reconnaître qu'ils ont deux fois plus

de cas qu'ils ne l'avaient précédemment estimé et que 4 % seulement de la population adulte sait comment le sida se contracte et se transmet.

Même le 10 septembre, on aurait pu raisonnablement avancer que le XXI^e siècle serait caractérisé par l'alliance des armes modernes et d'un terrorisme enraciné dans de séculaires haines raciales, religieuses, tribales et ethniques.

Prises ensemble, ces forces positives et négatives constituent un stupéfiant reflet du plus extraordinaire degré d'interdépendance planétaire de toute l'histoire de l'humanité.

Que faire ? En premier lieu, il nous faut gagner la bataille contre

d'autres nations développées sont confrontées à la réalité de la terreur sur leur territoire. Si nous devons absolument gagner la bataille en Afghanistan et renforcer nos défenses contre un éventuel usage d'armes biologiques, chimiques, ou nucléaires, il nous faut également trouver le moyen, avec des frontières ouvertes et des sociétés de plus en plus diverses, d'identifier et d'arrêter les gens qui viennent chez nous avec le projet de tuer. Ce sera difficile à faire sans violer les libertés civiles, dans la mesure où, en Amérique comme dans de nombreux pays, il y a des gens d'un peu partout. Mais nous le ferons.

Dans tous les conflits humains, depuis la première fois que quelqu'un est sorti d'une grotte en tenant un gourdin, l'agression est toujours victorieuse dans un premier temps. Mais ensuite, si les gens de bonne volonté agissent de façon sensée, la défense reprend l'avantage, et la civilisation avance.

Le but des terroristes est de terroriser, de faire que nous ayons peur de nous lever le matin, peur de l'avenir, peur les uns des autres. Mais aucune stratégie terroriste n'a jamais réussi à gagner à elle seule. Celle-ci échouera aussi, et il est hautement improbable que le XXI^e siècle prenne autant de vies innocentes que le XX^e.

La colère ne conduit pas forcément à la volonté de détruire le monde civilisé. Beaucoup de gens sont en colère parce qu'ils veulent faire partie de demain, mais trouvent la porte close.

Il me semble donc fondamental de comprendre que nous ne pouvons pas avoir un système de marché global sans une politique économique globale, une politique de santé globale, une politique d'éducation globale, une politique de l'environnement globale et une politique de sécurité globale.

Il nous faut en effet ouvrir davantage de perspectives pour les laissés-pour-compte du progrès et réduire ainsi le vivier de terroristes potentiels en augmentant le nombre de partenaires potentiels. Pour fabriquer de nouveaux partenaires, le monde riche doit accepter l'obligation qui est la sienne d'offrir plus

de possibilités économiques et de contribuer à réduire la pauvreté.

Pour commencer, il devrait y avoir un nouveau train global de remise de la dette. L'année passée, les Etats-Unis et l'Union européenne, ainsi que d'autres pays, ont accordé un effacement de dettes à vingt-quatre pays parmi les plus pauvres de la planète, à condition – et à condition seulement – que tout l'argent soit consacré à l'éducation, à la santé et au développement.

Cette mesure a donné quelques résultats spectaculaires. En un an, avec l'argent économisé, l'Ouganda a doublé le taux de scolarisation primaire tout en diminuant les effectifs par classe. En un an aussi, le Honduras a fait passer la durée de la scolarité obligatoire de six à neuf ans. Depuis plusieurs années, les Etats-Unis consacrent 2 millions de dollars au financement, sous forme de prêts, de micro-entreprises dans des pays pauvres. Il faudrait passer de 2 à 50 millions.

Comme l'a montré l'économiste péruvien Hernando de Soto, la croissance économique peut exploser si les biens des pauvres bénéficient d'une protection légale, celle d'un titre de propriété sur leur habitation, par exemple, qui pourra ensuite servir de garantie pour un crédit. Si cela peut se réaliser, ce sont de nouveaux marchés entiers qui s'ouvriront.

L'année dernière, l'Amérique et l'Europe ont encore ouvert leurs marchés à l'Afrique et aux Caraïbes, ainsi qu'au Vietnam et à la Jordanie. La Chine a été admise au sein de l'OMC. Il faut aller plus loin dans cette voie.

Nous devons sans délai donner les 10 milliards de dollars réclamés par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour combattre le sida. La quote-part de l'Amérique serait d'environ 2,2 milliards – le dixième d'un petit 1 % du budget. Infiniment moins cher que de devoir faire face plus tard à 30 millions de victimes du sida, chiffre potentiel, rien que pour l'Inde.

Le même raisonnement vaut pour le financement de l'éducation. Une année de scolarité augmente de 10 % à 20 % le revenu d'une personne dans un pays pauvre.

Actuellement, l'Amérique et

Il y a 100 millions d'enfants qui ne sont jamais scolarisés – dont la moitié en Afrique subsaharienne. Au Pakistan, la raison principale expliquant que toutes ces madrasas n'enseignaient pas les mathématiques, mais répandaient des idées aussi ridicules que « *l'Amérique et Israël ont fait revenir les dinosaures sur terre pour tuer les musulmans* », est que les Pakistanais, dans les années 1980, n'ont plus eu les moyens de financer leurs écoles.

Au regard du prix à payer pour combattre une nouvelle génération de terroristes, la scolarisation de 100 millions d'enfants dans le monde entier est un projet peu coûteux. Et réalisable. Au Brésil, par exemple, 97 % des enfants sont scolarisés parce que le gouvernement verse une allocation mensuelle à un tiers des mères de famille les plus pauvres quand leurs enfants vont à l'école.

La guerre en Afghanistan coûte environ 1 milliard de dollars par mois à l'Amérique. Avec 12 milliards par an, l'Amérique pourrait payer plus que sa juste part dans tous les programmes que je viens d'évoquer.

Les pays pauvres ont aussi un devoir : celui de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, et un bon gouvernement. Les démocraties ne financent pas le terrorisme et tendent plutôt à respecter les droits de l'homme. A cette fin, nous devons encourager le débat en cours dans le monde musulman, un débat qui revient régulièrement depuis mille trois cents ans, sur la nature de la vérité, la nature de la différence, le rôle de la raison et la possibilité d'un changement positif, sans violence.

Celui qui, ces derniers temps, avait œuvré avec le plus de succès à la conciliation de la foi et des impératifs de la vie moderne, le roi Hussein de Jordanie, est, hélas ! mort récemment. En 1991, il avait su galvaniser tous les éléments de la société jordanienne et offrir à son pays un véritable Parlement, avec des élections régulières où tout le monde, y compris les fondamentalistes, pouvait être candidat, à condition d'accepter de ne pas imposer de limites aux droits des autres.

Que la Jordanie, pays pauvre,

jeune, à majorité palestinienne, petit dans un environnement géographique sensible, soit néanmoins aujourd'hui le pays du Moyen-Orient le plus stable politiquement ne relève pas du hasard. C'est qu'il a opté pour la démocratie, en imposant le respect mutuel ainsi que la part faite au raisonnement et aux débats. Ceux d'entre nous qui souhaitent entretenir de bonnes relations avec le monde islamique doivent soutenir ce type de modération et cette évolution vers la démocratie.

Si l'interdépendance doit être un bien plutôt qu'un mal pour le XXI^e siècle, il nous faut admettre que notre héritage commun en tant

qui donnerait une terre aux Palestiniens et reconnaîtrait leurs intérêts à Jérusalem.

Ceux d'entre nous qui ont le plus reçu doivent montrer le chemin, pour que nous soyons tous chez nous dans ce monde sans barrières.

Le président George W. Bush a clairement énoncé que l'Amérique et l'Occident ne sont pas les ennemis de l'islam. Il nous faut rappeler aux musulmans, partout dans le monde, que la dernière fois que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fait usage de la force militaire, c'était pour protéger la vie de musulmans pauvres en Bosnie et au Kosovo ; que dix-huit Américains ont perdu la vie en Somalie en tentant d'arrê-

La guerre en Afghanistan coûte environ 1 milliard de dollars par mois. Avec 12 milliards par an, l'Amérique pourrait payer plus que sa juste part dans l'aide aux pays pauvres

qu'humains est plus important que nos différences. Là est la bataille pour l'âme du XXI^e siècle. Mais l'histoire a montré combien cette notion est difficile à percevoir.

Dans le temps de ma vie, Gandhi a été assassiné non par un musulman en colère, mais par un hindou en colère. Parce que Gandhi voulait une Inde pour les musulmans, les jaïns, les sikhs et les hindous. Il y a vingt ans, Anouar Al-Sadate a été assassiné non par un commando israélien, mais par un Egyptien en colère qui pensait que Sadate n'était pas un bon musulman. Parce que Sadate voulait séculariser l'Egypte et faire la paix avec Israël. Mon ami Itzhak Rabin, l'un des hommes les plus extraordinaires qu'il m'ait été donné de connaître, a été assassiné non par un terroriste palestinien, mais par un Israélien en colère qui pensait que Rabin n'était ni un bon juif ni un Israélien loyal. Parce que Rabin voulait mettre un terme à deux générations de guerre et de morts, au bénéfice d'une paix stable

ter Mohammed Farah Aidid, qui avait assassiné vingt-deux soldats des forces de paix des Nations unies, des Pakistanais.

Il nous faut dire aux musulmans en colère une chose qu'apparemment ils ignorent : en décembre 2000, les Etats-Unis ont proposé un accord qui, dans les termes les plus définitifs, instaurait un Etat palestinien (Cisjordanie et Gaza) et garantissait la protection des intérêts palestiniens et musulmans à Jérusalem et sur le mont du Temple. Israël avait accepté ce plan, mais l'OLP a dit non.

Afin de prouver que l'islam n'est pas notre ennemi, l'Union européenne et les Etats-Unis doivent se remettre à la tâche pour construire une paix durable au Moyen-Orient.

Bill Clinton

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Françoise Cartano.

© 2002, Global Viewpoint / Los Angeles Times Syndicate International.

Cachez cette BD...

par Jean-Marc Thévenet



ANGOULÊME, combien de divisions ? Quarante-trois mille habitants en vitesse de croisière. Mais cinq

fois ce chiffre lorsque s'ouvrira, le 24 janvier, la 29^e édition du Festival international de la bande dessinée. Plus de 200 000 visiteurs (208 000 entrées, comme ce fut le cas l'an dernier) pour la seule manifestation qui, sans interruption depuis près de trois décennies, témoigne de la vitalité et du renouvellement constant d'un segment majeur de l'édition francophone.

Quelle autre manifestation culturelle d'envergure nationale enregistre un tel taux de fréquentation, un tel engouement public ? Les festivals de cinéma, Cannes, Clermont-Ferrand, Nantes, La Rochelle ? Cent trente mille visiteurs pour les plus populaires d'entre eux. Bravo pour le cinéma. Avignon ? Cent vingt mille festivaliers. Tant mieux pour le théâtre.

Angoulême : 208 000 entrées. Tant pis pour la bande dessinée. Car voilà, semble-t-il, la tare congénitale, le péché originel de cette forme d'expression, qui aurait commis l'irréparable faute de goût d'être un genre populaire à succès ; qui ne saurait être autre chose, au fond, qu'une manière d'accident culturel un peu inconvenant surgissant de temps à autre dans le paysage bien ordonné des arts majeurs. Et qui le paie, année après année, d'une quasi-invisibilité médiatique comme d'une indifférence tenace de la part des pouvoirs publics en charge de la culture.

Passons, éventuellement, sur la passivité des grands médias généralistes – qui ne paraissent publier

rituellement un sujet sur la bande dessinée, chaque mois de janvier, au moment du Festival d'Angoulême précisément, que pour se dédouaner de n'en (presque) jamais publier par ailleurs. Comme on se débarrasse d'une corvée, d'un pensum.

Mais ne passons pas, ne passons plus, sur cette incongruité – pour ne pas dire plus – qui fait que la plus importante vitrine de toute la bande dessinée en France, sinon en Europe, ne bénéficie d'aucun soutien direct de la part des pouvoirs publics en charge des politiques culturelles à l'échelle nationale.

Entendons-nous : la subvention n'est pas un droit, pas plus que l'inflation budgétaire n'est en soi un outil de bonne gestion. Mais comment ne pas avoir tout de même un peu l'impression qu'il y a bien, en la matière, deux poids deux mesures ? Qu'il y a bien inégalité de traitement selon que l'on participe d'un territoire culturel fréquentable ou d'un autre qui le serait nettement moins ?

Il y a bien longtemps que la bande dessinée a quitté les marges, qu'elle s'est recentrée pour devenir une pratique culturelle totalement transgénérationnelle et profondément intégrée dans le vécu quotidien des lecteurs français, quels que soient leur âge, leur origine, leur milieu social ou leur lieu de résidence.

Même constat sur le terrain économique. Il y a beau temps que les éditeurs français de bande dessinée ne sont plus – pour autant qu'ils l'aient jamais été – ces aimables bricoleurs occupés à confectionner vaïlle que vaïlle, en pionniers, de beaux livres pleins de dessins attendus par des *aficionados* fébriles, pour atteindre désormais une envergure que pourraient leur

envier bon nombre de leurs confrères du courant dominant.

En 2001, les éditeurs français ou francophones de bande dessinée auront publié tous ensemble quelque 1 400 titres, avec un chiffre d'affaires de 2 % supérieur à celui des éditeurs de littérature, faisant ainsi de la France le deuxième marché

JEAN-MARC THÉVENET EST DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE, QUI SE TIENDRA DU 24 AU 27 JANVIER À ANGOULÊME

pour la bande dessinée à l'échelle mondiale, juste après le Japon. Un auteur qui publie aujourd'hui une oeuvre de bande dessinée en langue française peut tabler, statistiquement, sur un tirage moyen de 7 000 exemplaires. Combien de romanciers classiques, même bien installés dans une notoriété d'auteur, peuvent en dire autant ?

Les pouvoirs publics, à en croire les discours officiels, affirment vouloir préserver à tout prix le dynamisme et la vitalité de la création culturelle française, comme outil de défense et de promotion de la francophonie dans le reste du monde. On sait bien que ce rayonnement passe notamment par le livre, et notamment par les jeunes générations. Qui – tiens donc ! – privilégient la bande dessinée comme l'une de leurs pratiques culturelles préférées.

Alors quoi ? Il serait donc moins estimable que l'accès au livre, à la lecture, à la connaissance et à la pratique de la langue française se fasse par Blueberry plutôt que par Bardamu, par Joann Sfar plutôt que par J.M.G. Le Clézio ? On aimerait, pour le coup, davantage de cohérence et de réalisme dans les arbitrages.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy
Pour ne pas chagriner son copain Hue, Jospin s'est laissé pousser à la faute devant le Conseil constitutionnel. Pendant que la droite jubile, les communistes peuvent se féliciter de voir requinquée à peu de frais leur image sociale défraîchie (...). Les socialistes sont victimes de leurs propres contradictions. Ils n'ont jamais mis en parole le libéralisme social qu'ils pratiquent en réalité. Les communistes n'ont fait que les prendre au piège de ce divorce entre leur politique concrète (endiguer le capitalisme) et la représentation qu'ils en donnent (réformer le libéralisme) (...). Or, premiers concernés par cette loi, les syndicats s'étaient gardés de s'enflammer pour l'amendement Hue. Celui-ci relevait manifestement plus d'une bataille d'image que de l'action sociale concrète.

LE FIGARO

Jean de Belot
En rappelant que la liberté d'entreprendre appartient aux principes de 1789, [le Conseil] la replace parmi les références de notre droit constitutionnel. Avec une fermeté qui prend des allures de novation (...). Le Conseil est clair qui établit une doctrine primordiale, laquelle relie directement l'emploi à la compétitivité de l'entreprise. Si cette censure est heureuse pour l'économie et l'emploi, à l'heure où de plus en plus de Français souhaitent créer leur entreprise, elle constitue, pour le gouvernement et sa méthode, un nouveau camoufflet (...). Elle ouvre, aussi, à trois mois de la présidentielle, un nouveau front dans la majorité plurielle.

L'HUMANITÉ

Claude Cabanes
Une assemblée de conjurés a applaudi à tout rompre à la victoire remportée par les licenciés (...). Le Conseil a censuré l'article 107 qui a pour objet de mettre un terme au scandale des « licenciements boursiers » : autrement dit, des licenciements de confort pour le niveau des dividendes des actionnaires (...). On défie quelque spécialiste que ce soit de trouver une référence dans le texte fondamental de la République à « la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise » mis en avant par cette décision. (...) Robert Hue (...) a invité par courrier le premier ministre à reprendre la main et à relancer le processus parlementaire. Il n'est pas trop tard puisque le Parlement est en session jusqu'au 22 février.

LA TRIBUNE

Gilles Bridier
La décision du Conseil apparaît d'autant plus comme une défaite politique que la CFDT, FO et la CFTC ont souligné que ce désaveu était l'aboutissement d'une absence de concertation du gouvernement en matière de relations sociales. Au point, d'ailleurs, de décliner l'invitation d'Elisabeth Guigou pour préparer les décrets d'application de la loi de modernisation sociale. (...) Le gouvernement a réussi le tour de force de mettre le Medef et ces syndicats sur la même longueur d'onde, ce qui en dit long sur l'échec de la méthode.

AU COURRIER DES LECTEURS

LE COUTURIER ASSASSINÉ

J'ai lu avec une certaine stupeur les différents articles du Monde autour du départ d'Yves Saint Laurent, tant la place que le sens accordé à l'événement me semblent profondément déplacés. Tout d'abord, j'ai du mal à souscrire sans réserves à cette vision manichéenne du grand créateur assassiné par la finance, même si je suis prompt d'ordinaire à accabler cette dernière. Certes, dans sa configuration actuelle, coupée de sa branche prêt-à-porter, YSL Haute Couture était condamné à ne pas être rentable. Mais il faut malgré tout bien dire que, si l'ensemble du groupe YSL a connu par le passé des difficultés financières, c'est au moins en partie parce que la marque s'est compromise au cours des années 1980 dans des collections de prêt-à-porter bas de gamme. Et quoi qu'en disent Yves Saint Laurent et Pierre Bergé, le rachat de la marque par Gucci/PPR et l'arrivée de Tom Ford ont plutôt mis fin à cette descente aux enfers... Et que dire des commentaires lyri-

La reine d'Angleterre, telle que ses amis la voient

Elizabeth II fête cette année un demi-siècle de règne. L'hebdomadaire conservateur « The Spectator » a enquêté auprès des familiers de la souveraine. Portrait louangeur d'une femme de caractère qui a le sens de l'humour



beaucoup ». Seule fausse note : ils ne sont que 30 % à penser qu'elle est en phase avec les problèmes de leur vie quotidienne. Un autre hebdomadaire, The Spectator (centre droit), salue l'événement en brochant un portrait intime très flatteur à travers les confidences – hélas forcément anonymes – d'un échantillon de ses « amis ». Premier trait de caractère, authentiquement britannique, mais peut-être inattendu chez Elizabeth II : elle a un vif sens de l'humour. « La reine a un rire merveilleux, confie Simon Heffer, mais qui ne lui fait jamais perdre la dignité de sa fonction. » N'a-t-elle pas la réputation d'être un personnage sévère ? « Non, elle a seulement les manières des femmes de sa classe sociale et de sa génération qui peuvent la

faire passer pour lointaine ou froide. » A-t-elle été une « mauvaise mère », avare en amour envers ses quatre enfants, dont trois ont divorcé ? « Pas du tout, assure un familier. Simplement, la reine ne peut être une mère comme les autres. Les devoirs de sa fonction l'emportent sur le reste. Il est vrai que ses périples l'éloignaient parfois longtemps de ses enfants. Mais, après tout, ils avaient près d'eux des nounous dévouées et une grand-mère adorable. »

Chacun lui reconnaît les qualités qui font les vrais hommes – ou femmes – d'Etat : sang-froid, force de caractère, sens du devoir. Elle les a manifestées dans des circonstances aussi différentes que l'incendie du château de Windsor ou la disparition tragique, il y a quatre ans, de sa belle-fille, la princesse Diana, drame qui provoqua chez les Windsor un profond désarroi et qui leur valut d'être accusés d'indifférence envers la

défunte. « C'est un grief infondé, observe un autre ami de la reine. Son principal souci fut de protéger ses petits-enfants dans l'épreuve. » Commentaire de Simon Heffer : « Il faut une extraordinaire volonté et une grande présence d'esprit pour remplir son rôle de chef d'Etat héréditaire lorsque sa propre personnalité, ses motifs et ses compétences sont constamment rendus publics, dénaturés et tournés en ridicule. »

Tony Blair et son épouse, Cherie, auraient eu le don à plusieurs reprises d'« irriter » la reine, susurrèrent ses amis. Il y a quelques mois, Elizabeth II souhaita que les cérémonies de son jubilé ne donnent lieu à aucune extravagance financière sur le dos du contribuable. Attendait-elle que le premier ministre proteste contre cette humilité royale et invoque la nécessité de commémorer l'événement comme il le mérite ? Fut-elle déçue qu'il n'en fit rien ? « Cer-

tains ministres, note The Spectator – jamais tendre, il est vrai, pour le gouvernement –, donnent l'impression de vouloir rivaliser avec le monarque lorsqu'il s'agit d'occuper la « une » des journaux. » La reine, tous ses amis en conviennent, n'est jamais aussi heureuse que dans son rôle de « campagnarde ». « Etre dehors, avec ses chevaux et ses chiens, c'est ce qu'elle aime le mieux. Au château de Sandringham, elle offre le thé aux propriétaires de chiens du voisinage qui amènent leurs bêtes avec eux. » A cet égard, note un familier, elle est un « être humain remarquablement normal ». Conclusion, pleine de gratitude, du Spectator : « Nous devons remercier Dieu d'avoir sauvé la reine pendant cinquante ans. Et la remercier pour les années de règne qui lui restent. »

Jean-Pierre Langellier

★ www.spectator.co.uk

Le général Moucharraf vu par la presse indienne

De New Delhi à Madras, les éditorialistes manifestent un optimisme teinté de méfiance

LE PRÉSIDENT pakistanais Pervez Moucharraf a eu beau traduire en actes dans son discours du 12 janvier sa nouvelle politique contre le terrorisme et l'extrémisme religieux, la presse indienne reste méfiante. Mais elle se montre néanmoins souvent ouverte à une reprise du dialogue sur le Cachemire. « Pas encore digne de confiance », titre l'éditorial de l'**Hindustan Times**. « Après tout, le général Moucharraf a vécu heureux avec le terrorisme jusqu'au 11 septembre. Il

trouvait auparavant que sa politique à l'égard des talibans était la bonne. Il charge maintenant les fondamentalistes de tous les maux du Pakistan. Comment peut-il oublier son propre passé douteux, lui qui a été le proche allié des talibans et, par association, d'Al-Qaida, lui qui a laissé sans scrupules les tenants du Djihad islamique utiliser son sol pour lancer leurs vicieuses campagnes contre l'Inde ? S'il était sincère, il reconnaîtrait que, délibérément ou non, il a laissé aux extrémistes religieux l'entière liberté

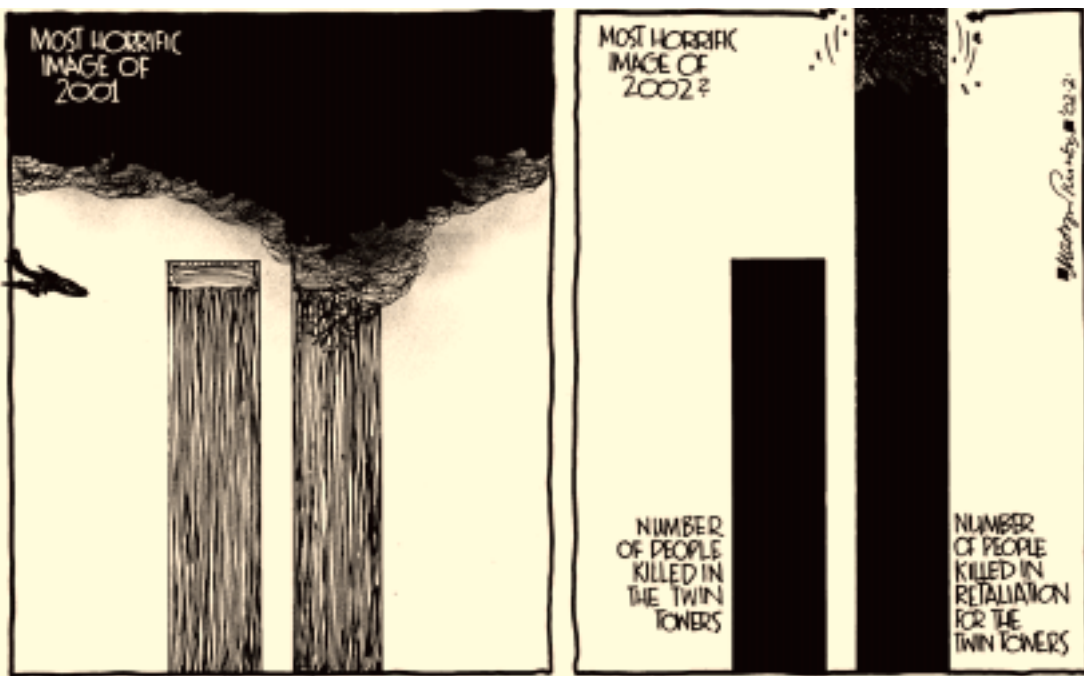
de s'adonner à leur « culture de la kalachnikov » (...) Son changement d'attitude ne vient pas du cœur mais résulte d'intenses pressions diplomatiques des Etats-Unis. »

Institution journalistique de ce pays, le **Times of India** équilibre davantage ses commentaires. New Delhi a d'excellentes raisons de considérer que ses attentes sont déçues, écrit-il, avant de relever plusieurs « avancées ». En ce qui concerne Islamabad d'abord, « les mesures annoncées constituent la

plus importante purge intérieure jamais décidée par un dirigeant pakistanais ». A propos du Cachemire ensuite : « Pour la première fois, le général n'a pas assimilé le terrorisme à une lutte pour la liberté. Pour la première fois aussi, il a reconnu que le Cachemire ne devait pas être une base terroriste. Il a par ailleurs présenté une nouvelle offre de dialogue, même si elle est assortie des considérations habituelles sur le terrorisme d'Etat de l'Inde (...) Ce contexte positif requiert que l'Inde accepte cette offre avec un esprit d'ouverture. Si le général veut parler du Cachemire, parlons du Cachemire au lieu de nous lamenter sur le fait que ce n'est pas la question de fond. Quant à l'intervention internationale, elle est déjà une réalité. M. Vajpayee (premier ministre indien) doit faire la moitié du chemin pour rencontrer le général, ne serait-ce que parce qu'il a promis de balayer devant sa porte. Et que cela signifie un sous-continent indien plus propre, plus sûr et plus heureux. »

The Hindu (centre gauche) est le quotidien indien le plus prompt à l'optimisme. Il salue d'emblée « le courage politique du président pakistanais », auquel il donne son titre officiel alors que son confrère le **Times of India** l'avait appelé général. « L'Inde serait bien avisée d'ordonner une désescalade immédiate à sa frontière avec le Pakistan, estime le quotidien de Madras (Chennai). Renouer diplomatiquement avec le Pakistan devrait être la première des priorités pour l'Inde. » Et de conclure : « Un Pakistan stable et qui se modernise : voilà qui est dans le meilleur intérêt de l'Inde. »

"THE IRISH TIMES" (IRLANDE)



11 septembre L'image la plus terrifiante de 2001. L'image la plus terrifiante de 2002 ? En bas à gauche : « Nombre de morts du World Trade Center ». En bas à

droite : « Nombre de personnes tuées en représailles du World Trade Center ». Dessin de Martyn Turner. (courrierinternational.com pour « Le Monde »)

lemonde.fr pour Le Monde

vincent.truffly@lemonde.fr

ques sans nuances sur le rôle joué par Saint Laurent dans le mouvement de la libération de la femme comme sur la démocratisation de la mode ? Mais, surtout, que penser des exhortations prophétiques qui ferment l'éditorial intitulé « Le cri d'Yves Saint Laurent » (Le Monde du 9 janvier) ? N'y a-t-il pas des injustices dix fois plus criantes que le départ en retraite d'un grand couturier ?

Marc Chevallier
Courriel

ANCIENS COMBATTANTS

Je suis scandalisé (Le Monde du 5 janvier) que l'on puisse envisager de contourner l'arrêt du Conseil d'Etat en vue de maintenir les anciens combattants originaires de l'ex-Indochine, de l'Afrique noire ou du Maghreb dans une situation de discrimination révoltante. (...) L'harmonisation des retraites militaires versées à nos anciens colonisés avec celles que reçoivent leurs camarades français ferait non seulement œuvre de justice, mais elle apporterait également un concours utile, et combien justifié, au soutien d'économies souvent en perte. On évoque souvent, ces temps-ci, le

devoir de mémoire. On ne peut à la fois se réclamer de Victor Schœlcher et laisser disparaître dans le dénuement et un silence coupable ceux dont le courage a, dans les heures difficiles, contribué au redressement de la France.

Qui les a vus faire humblement la queue devant les guichets des consulats ou des paieries de France pour toucher trimestriellement quelques centaines de francs ne peut que se sentir profondément humilié devant un tel mépris de la dignité humaine.

Alain Pierret
Paris

NOËL EN SURSIS

J'espère que nous ne serons pas les seuls à nous indigner dans vos colonnes de la lamentable conclusion apportée à l'affaire du vol de jouets jugée en appel à Lyon ces derniers jours (Le Monde du 10 janvier). Voilà une mère de sept enfants, pauvre, qui vole pour environ 3 000 à 4 000 francs de jouets pour contenter ses enfants et qui se voit condamnée, à la suite de l'appel du parquet, à six mois de prison avec sursis. Vertueux juges, qui, craignant « la récidive », donnent

la sentence rendue contre la veuve comme exemple du bon droit. Qui n'aura comparé cette sentence à celles qui envoient en prison, pour la même durée, nos grands détresseurs publics ? (...)

René-Paul
et Marie-France Rouault
Caluire-et-Cuire (Rhône)

RITOURNELLES

Jean Ferrat a raison (Le Monde du 8 janvier) : on assassine la chanson. Mais qui sont les assassins ? (...) A trop prendre les téléspectateurs pour des imbéciles, à nommer à des postes-clés des « incompetents de la sensibilité », nos présidents de chaînes ont laissé tranquillement s'assécher toute une tradition. « Arrêtez là vos jérémiades, rétorqueront-ils. Ça chante aussi à la télévision ! » C'est vrai. Elle a belle allure la ritournelle... « Star Academy », Jipé, Mario... Les voilà, les chanteurs de demain qui, comme leurs idoles formatées, n'imaginent pas chanter l'amour autrement qu'en serrant les poings, les yeux fermés, l'air constipé. Ils annoncent l'amour. (...) La chanson, celle qui piaille à la télévision, ne dit plus rien. Et l'autre, qui fait frémir, celle qui défend Jean

Ferrat, il faut aller l'entendre « dans des petits lieux aléatoires ». Et pourtant c'est elle qui encourage, narre son époque, fait rire, réfléchit et pleure. Elle nous est essentielle ! Jean Ferrat a raison. Elle s'appelle Leprest, Forcioli, mais aussi François Breut, Baguein, Bondu, Baer, Tété, Clarika et des dizaines d'autres encore qui ne passent jamais à la télévision, et n'y passeront plus, tant le petit écran est devenu l'aquarium des animateurs-roses et le podium des humoristes vulgaires. (...)

Baptiste Vignol
Paris

EURO SANS ÂME

Jamais, dans toute l'histoire de la numismatique, un signe monétaire n'aura été aussi insignifiant du point de vue symbolique (...). Et que dire du texte qui figure sur ces petits bouts de papier sécurisés : des chiffres, des borborgymes incompréhensibles pour le profane – en fait, le sigle de la Banque centrale dans les différentes langues des pays concernés, et c'est tout. (...) La monnaie métallique est désormais le dernier refuge du droit de monnayage reconnu aux Etats, et,

encore, sur un côté seulement. En l'occurrence, une allusion furtive – la République française est identifiée par un RF réservé aux initiés dotés de bons yeux, tandis que ses incarnations symboliques ou allégoriques – Marianne ou la Semeuse de Roty – se réduisent à quelques traits grossiers, la première, si c'est bien elle, à une sorte de masque un peu buté et pas très féminin, la seconde, à une réplique indigne du modèle d'origine. (...) L'Europe méritait mieux. Elle n'y gagne rien ; la France citoyenne y perd quelque chose.

Georges Bischoff
Strasbourg

★ Pour nous écrire :
Le courrier des lecteurs du Monde,
21 bis, rue Claude Bernard,
75242 Paris cedex 05
Pour nous envoyer une télécopie :
01-42-17-21-74
Pour nous envoyer un courrier électronique :
courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Pour saisir le médiateur :
mediateur@lemonde.fr ou par
courrier.
Merci d'indiquer votre adresse
complète.

Gérard Mestrallet, « général des eaux », conduit Suez sur les voies du développement durable

Le dégonflement de la bulle Internet et les déboires d'Enron redonnent de l'intérêt au recentrage opéré par le PDG du groupe sur les services. Les concurrents cherchent à marier eau et électricité

SANS L'AVOUEUR, Gérard Mestrallet se doutait qu'un jour Suez pourrait rencontrer des difficultés comparables à celles que le groupe de services collectifs affronte actuellement en Argentine : la montée des risques politiques et économiques va de pair avec le développement international, surtout pour un groupe engagé dans des secteurs aussi stratégiques que l'eau et l'électricité. La quasi-banqueroute de l'Etat argentin et la crise de liquidités ont conduit Suez à annoncer, le 7 janvier, une provision de 135 millions d'euros pour ses contrats de distribution d'eau et d'assainissement à Buenos Aires et dans la province. Il y a cinq ans, cette situation aurait été un drame ; aujourd'hui, elle est vécue comme un accident.

Entre-temps, Suez a acquis la capacité à faire face. Depuis 1997, le groupe a doublé de taille. Il est présent dans 130 pays, réalise 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Il prévoit encore une croissance annuelle à deux chiffres de son activité et de ses résultats au cours des trois prochaines années. « Notre développement s'est fait par des opérations dont aucune n'avait une ampleur stratosphérique mais qui nous amènent à figurer parmi les groupes les plus internationaux de notre secteur. Aujourd'hui, les résultats mensuels du groupe équivalent au bénéfice annuel de Lyonnaise des eaux avant la fusion avec Suez », souligne M. Mestrallet.

Ce constat sonne comme une victoire. Arrivé en 1995 à la tête d'un Suez moribond, déchiré par les appétits de ses grands actionnaires, il a réussi son pari. De l'institution financière, il ne reste que le nom, ce qui est peut-être le plus important pour ce polytechnicien attaché, sans le dire, à l'héritage de ces saint-simoniens qui transformèrent le monde en perçant le canal. Suez est désormais un groupe franco-belge

mariant l'eau, l'énergie et la propreté. « Un attelage de circonstance pour se sauver », raillaient à l'époque ses détracteurs, qui ne voyaient dans le nouveau groupe que l'addition des différentes participations de Suez dans les services collectifs. Discret, affable mais déterminé, le PDG de Suez a suivi son chemin, veillant à équilibrer les rapports entre la France et la Belgique, entre l'électricité et



« Les rapports entre pays riches et pays pauvres doivent changer. Suez a un rôle à jouer »
GÉRARD MESTRALLET

l'eau, tout en n'hésitant pas quand il le fallait à abattre les oppositions. Aujourd'hui, M. Mestrallet constate que ses concurrents, au moins européens, se rallient à son modèle. « L'électricien allemand E. On cherche à entrer dans les métiers de l'eau. L'autre allemand, RWE, a investi 16 milliards d'euros en 2001 pour racheter la société britannique Thames Water et American Water Works », rappelle-t-il.

Le nouveau groupe

- 1997. Fusion entre Suez et Lyonnaise des eaux en vue de créer un groupe de services collectifs (énergie, eau et propreté).
- 1998. Cession de Sofinco, marquant l'abandon définitif de toute l'activité financière de Suez. Acquisition par la Sita (branche propreté) de toutes les activités de l'américain BFI, en dehors de l'Amérique du Nord.
- 1999. Prise de contrôle totale de Tractebel, le pôle énergie du groupe. Acquisition des Américains Nalco et Calgon, qui font du conditionnement dans l'eau.

En pleine folie Internet, M. Mestrallet semble avoir un peu douté de sa stratégie. Le groupe s'annonça intéressé par une licence UMTS, tout en étudiant un rapprochement avec E. On, puis avec Air liquide. Tout capota. Ces allers-retours ont jeté le trouble dans l'esprit des investisseurs. M. Mestrallet ne le nie pas mais défend sa liberté de chef d'entreprise : « Il est normal que j'étudie des dossiers de développement. Mais habituellement, mes partenaires restent discrets. Je ne voudrais pas que tous ces bruits occultent notre croissance et notre performance. »

« SUR UNE POUDRIÈRE »

Le dégonflement de la bulle Internet, la déconfiture d'Enron, concurrent autrefois cité en exemple par tous les analystes, ont balayé les derniers nuages. Suez entend plus que jamais s'ancrer dans une croissance méthodique. « Notre plan de développement ne suppose pas de grande alliance. Nous sommes leaders sur nos trois métiers. Et il n'y a, par exemple, aucune société américaine de nos secteurs qui ait une capitalisation boursière supérieure à la nôtre », déclare le PDG de Suez.

- 2000. Vente de GTM, le pôle BTP du groupe, qui fusionne pour former Vinci, numéro mondial du BTP. Rachat de l'américain Cabot, qui fait de Tractebel le premier transporteur gazier de part et d'autre de l'Atlantique. Réorganisation du pôle énergie. Obtention d'une boucle locale radio, alliance avec le groupe Arnault dans Europ@web.
- 2001. Renonciation à une candidature à l'UMTS. Tractebel prend 30 % dans la Compagnie d'électricité du Rhône. Suez intensifie son développement vers la clientèle industrielle, en créant Suez Solution Industrial.

La faillite d'Enron menace l'existence même du cabinet d'audit Andersen

Des documents comptables ont été détruits

NEW YORK

de notre correspondant

Andersen – longtemps connu sous le nom d'Arthur Andersen – est aujourd'hui la principale victime de la faillite d'Enron, en dehors évidemment du groupe texan. Lors des dernières semaines, les révélations se sont succédées sur son incapacité à contrôler depuis des années la véracité des comptes de l'un de ses principaux clients. Andersen était alors dénoncé pour son incompetence ou sa négligence. Mais en avouant, à la fin de la semaine dernière, avoir détruit un grand nombre de documents comptables relatifs à cette affaire, le groupe spécialisé dans l'audit se met en situation d'être accusé de complicité. Il doit faire face désormais à une enquête criminelle lancée par le département de la justice avec l'appui de la SEC (Securities Exchange Commission), le gendarme des marchés, à des investigations conduites par des commissions parlementaires et, pour finir, à des poursuites engagées par des actionnaires d'Enron. En dépit de ses 9,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires l'an dernier et de ses 85 000 salariés présents dans 84 pays, l'un des cinq grands commissaires aux comptes américains pourrait être incapable de payer les milliards de dollars de dommages et intérêts réclamés par ses accusateurs.

Andersen lutte aujourd'hui pour sa survie et pour sauver ce qui peut l'être d'une réputation considérée comme essentielle pour un cabinet d'audit. La situation est telle qu'Andersen aurait tenté d'approcher, en vue de négocier une fusion, les quatre autres grands de la comptabilité aux Etats-Unis : Ernst & Young, KPMG Peat Marwick, Deloitte Touche Tohmatsu

et PriceWaterHouseCoopers. Mais aucun d'entre eux ne semble pressé de devoir assumer les problèmes du cabinet. D'autant plus que la profession dans son ensemble a beaucoup de choses à se faire pardonner. Elle a longtemps fermé les yeux sur les conflits d'intérêts entre ses activités de conseils, de loin les plus rémunératrices, et celles d'audit et de certification des comptes effectuées pour les mêmes entreprises. « L'affaire Enron va contraindre la SEC et le Congrès à établir de nouvelles règles sur la façon dont les auditeurs sont rémunérés et sur comment cette profession est contrôlée », explique Arthur Levitt, ancien président de la SEC. Il avait tenté en vain, il y a deux ans, d'interdire aux commissaires aux comptes de fournir d'autres services aux entreprises dont ils certifient les bilans. Sous la pression des lobbies, le Congrès avait repoussé la réforme.

En attendant le « grand ménage », Andersen devra expliquer pourquoi et comment des documents comptables d'Enron ont été détruits. Non seulement l'entreprise ne sait apparemment pas le nombre de pièces qui a disparu, mais elle s'est bien gardée de préciser sur l'ordre de qui les destructions ont été faites et si elles sont intervenues avant ou après l'ouverture d'une enquête par la SEC lui demandant de lui fournir les détails de la comptabilité d'Enron.

Parallèlement, le sort d'Enron continue de se jouer, entre créanciers et repreneurs. Selon le quotidien américain *Wall Street Journal* du lundi 14 janvier, le suisse UBS serait sur le point d'acquiescer la branche nord-américaine de courtoise du géant déchu.

Martine Orange

Eric Leser

La mise en examen de TotalFinaElf dans l'affaire de l'« Erika », un exemple de répression économique



LE 7 NOVEMBRE 2001, la société TotalFinaElf a été mise en examen en raison du naufrage de l'*Erika* et de la marée noire qui s'ensuivit, pour complicité de mise en danger d'autrui et pollution par un navire. Indépendamment des suites de cette procédure pénale, cela illustre l'esprit du droit pénal économique par rapport au droit pénal classique. En effet, on peut s'étonner qu'une société puisse subir une condamnation pénale et non plus seulement les personnes physiques qui la dirigent. Si l'on considère que le droit pénal a pour fonction de sanctionner des fautes moralement répréhensibles, on ne saisis pas comment de tels reproches peuvent être formés contre des entreprises, auxquelles on ne peut imputer une conscience du bien et du mal.

Mais le principe de la responsabilité pénale des personnes morales a été inséré dans le nouveau code pénal de 1993 pour une autre raison : la répression peut avoir pour fin non plus de sanctionner des intentions moralement coupables mais d'obtenir le respect des réglementations, notamment les dispositions en matière de sécurité, de lutte contre le travail clandestin ou de protection de l'environnement.

Dans ce cas, le meilleur moyen est de frapper la société commerciale elle-même pour obtenir que l'organisation de l'entreprise intègre l'exigence légale. Ainsi, dans l'exemple d'une marée noire, si la responsabilité pénale de TotalFinaElf devait être retenue, ce que la présomption d'innocence ne permet pas de poser en l'état, l'opprobre et l'amende encourus constituent une incitation pour cette compagnie pétrolière, et pour les autres, à mieux contrôler les modalités du transport et la qualité des bateaux, même si elle a confié cette tâche à d'autres entreprises.

LE SENS MORAL

Cette instrumentalité du droit pénal économique, visant à accroître les chances de respect des textes plus qu'à donner corps à la morale, conduit à sanctionner des manquements à la loi plus que des fautes, au sens moral. La répression économique devient de plus en plus objective. Certes, elle s'articule avec le maintien d'un esprit plus classique lorsqu'elle s'exerce sur les dirigeants des sociétés, puisque, pour un même délit, le code pénal admet que l'on poursuive et la société et son dirigeant. Dans une circulaire du 26 janvier 1998, le ministère de la justice a répertorié les cent premières condamnations pénales de personnes morales. Il y apparaît que, d'ordinaire, le manquement appelle la seule condamnation de la société et que

les tribunaux ne condamnent en même temps le dirigeant social que si se manifeste une négligence caractérisée de sa part ou bien une récidive du dommage causé.

Cette répression objective ne peut pourtant se libérer des principes qui garantissent les libertés, dont fait partie la personnalité des délits et des peines. Ce principe constitutionnel implique que seul l'auteur de l'acte incriminé doit en répondre pénalement : si la personne auteur de l'acte disparaît, la procédure contre elle s'éteint. Mais le coût pour une personne morale est bien moins élevé : il suffit que la société soit dissoute ou absorbée, que la personnalité juridique s'éteigne, alors même que l'entreprise en tant qu'organisation économique perdure. En l'espèce, la personnalité juridique de TotalFina n'a pas été affectée par sa prise de contrôle d'Elf, ce qui laisse intacte son aptitude à être poursuivie sous sa nouvelle dénomination TotalFinaElf. En cas contraire, le principe de la personnalité des délits et des peines aurait exclu la poursuite. La Cour de cassation a nettement posé la règle, aussi bien en matière criminelle qu'en matière de répression administrative (arrêts de la chambre criminelle du 20 janvier 2000, de la chambre commerciale du 15 juin 1999).

Le respect des principes exige cette solution. Mais l'efficacité de la répression en est compromise, car la vie des entreprises implique ces disparitions puis naissances de personnalité morale, et l'on mesure combien de procédures vont être mécaniquement anéanties de ce fait. La solution serait peut-être une réforme législative qui attacherait la responsabilité à l'entreprise elle-même et non plus à la société. Cela s'insérerait alors dans une tendance générale consistant à attacher directement des régimes juridiques à l'entreprise et non plus à la personne morale sociétaire.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur à l'IEP de Paris)

eslsca
La compétence
L'ouverture sur le monde
Le goût d'entreprendre

Fondée en 1949, située au cœur de Paris, à proximité de la tour Eiffel, l'ESLSCA dispose d'atouts exceptionnels dans l'enseignement supérieur du management : un corps professoral composé de spécialistes de haut niveau, des relations internationales effectives, l'implication des entreprises dans les études et les stages, une vie associative et culturelle enrichissante. 9000 anciens élèves attestent de l'efficacité d'une formation directement adaptée à la vie des affaires, reconnue par les entreprises et sanctionnée par un diplôme visé par le ministère de l'éducation nationale. L'ESLSCA a développé ces vingt dernières années plusieurs établissements ou programmes périphériques qui constituent avec elle un groupe d'enseignement supérieur du management de tout premier plan : 3^{èmes} Cycles spécialisés, INSAM (Institut Supérieur des Affaires et du Management), Programmes Internationaux MBA-BBA, Classes Préparatoires (PCS), Pôle d'intelligence Economique (EGE), Centre de Formation permanente.

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DES SCIENCES COMMERCIALES APPLIQUÉES
1, RUE BOUGAINVILLE 75007 PARIS - Tél. 01 45 51 32 59 - Fax 01 47 05 74 75
www.eslsca.fr

Établissement d'enseignement supérieur technique privé, reconnu par l'État. Fondé en 1949.
Diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale.

ESPRIT

Janvier 2002

Les horizons
de la souveraineté

Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 - www.esprit.presse.fr

Le gouvernement japonais tente de contrôler la lente mais inéluctable dépréciation du yen

Privées de marge de manœuvre budgétaire et monétaire, les autorités nippones voient dans la dévaluation l'ultime levier de politique économique pour relancer les exportations et la croissance

TOKYO

de notre correspondant

Jusqu'où les autorités monétaires japonaises souhaitent-elles que le yen se déprécie vis-à-vis du dollar et jusqu'où les voisins de l'Archipel toléreront-ils le déclin de la devise nipponne ? Les déclarations contradictoires, d'une semaine sur l'autre, des membres du gouvernement dont celle, jeudi 10 janvier, du ministre des finances, Masuhiro Shiokawa, selon lequel le yen se dépréciait trop vite, ont semblé indiquer que Tokyo revenait sur la position qui avait été la sienne depuis décembre 2001 : encourager la dépréciation du yen. A la suite de M. Shiokawa, le ministre du commerce et de l'industrie (MITI), Takeo Hiranuma, a déclaré le lendemain espérer que la faiblesse du yen allait s'atténuer. Et le yen s'est momentanément stabilisé, vendredi 11 janvier, à 132 yens pour 1 dollar (contre 132,69 jeudi et 133,7 la veille). Depuis décembre, la devise nipponne a perdu près de 10 % de sa valeur face au dollar.

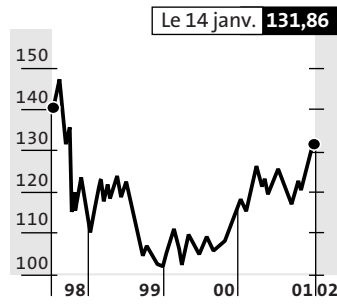
Que signifie le soudain « sursaut » des autorités japonaises ? Sans doute rien de plus que l'inquiétude suscitée effectivement par une dépréciation jugée trop rapide. Sur le fond, elles ne sont pas opposées à un affaiblissement de la monnaie nationale qui est un moyen – pratiquement désormais le seul qui leur reste – pour essayer d'enrayer les pressions déflationnistes.

PRÉVENIR UNE NOUVELLE CRISE

En dépit des déclarations gouvernementales, les analystes de la banque Sanwa et de BNP Paribas à Tokyo estiment qu'elles sont toujours disposées à laisser glisser la monnaie jusqu'à 135-140 yens pour 1 dollar. Une dépréciation qui était d'ailleurs encore en début

LE DOLLAR SE RENFORCE

Dollar contre yen



Le yen est revenu à ses plus bas niveaux depuis trois ans face au dollar. Source : Bloomberg

de semaine encouragée par les déclarations du vice-ministre des finances pour les affaires internationales, Haruhiko Kuroda, qui parlait de l'« ajustement » qu'était en train de subir le yen.

Plusieurs facteurs expliquent le raidissement des autorités financières japonaises à propos du yen. La tournée du premier ministre Junichiro Koizumi en Asie du Sud-Est n'y est sans doute pas étrangère : Tokyo a essayé ainsi de calmer les inquiétudes des voisins du Japon qui craignent que la dépréciation du yen n'entame la compétitivité de leurs produits. Un sentiment ressentit non seulement en Asie du Sud-Est mais également en Chine (dont la monnaie est liée au dollar) et en Corée du Sud (selon la Banque de Corée, une dépréciation de 10 % du yen se traduit par un recul de 0,6 % du produit intérieur brut coréen). Si le yen se déprécie trop fortement, il risque d'entraîner les voisins du Japon à dévaluer leur monnaie. Une spirale de dévaluation risque alors de se produire comme ce fut le cas en 1997 et

1998. A ceci près qu'il existe aujourd'hui des mécanismes d'ajustement des cours de change qui, conjugués à de plus conséquentes réserves en devises et à des économies plus solides, devraient permettre de prévenir une nouvelle crise financière.

Un autre facteur préoccupant aux yeux des dirigeants à Tokyo, que risque d'entraîner une dépréciation rapide de la monnaie japonaise, est une perte de confiance des investisseurs étrangers qui pourrait les conduire à se dessaisir de leurs avoirs en yens. Les autorités japonaises s'emploient donc actuellement à essayer de « guider » le rythme de la dépréciation de leur monnaie.

ANALYSTES SCEPTIQUES

Mais une question reste entière : même si elle se poursuit de manière plus progressive, la dépréciation du yen peut-elle aider l'économie nipponne à se dégager de l'ornière ? Beaucoup d'analystes sont sceptiques. La dévalorisation du yen est

la dernière carte d'un gouvernement qui a déjà ramené au plancher ses taux d'intérêt et qui, compte tenu du déficit considérable des finances publiques, ne peut plus recourir aux méthodes traditionnelles de relance. En théorie, un yen faible devrait stimuler les exportations et réduire les pressions déflationnistes. Mais, en réalité, l'effet macroéconomique d'un affaiblissement du yen est négligeable. Selon une étude de Morgan Stanley, pour stimuler de 1 % les exportations, il faut que le yen se déprécie de 10 %. Les exportations ne représentant que 10 % à 15 % du PIB nippon, il faudrait que la valeur de la devise descende à 200 yens pour 1 dollar pour que ce déclin se traduise par un gain de 1 % en termes de croissance.

Selon le meilleur des scénarios, la dépréciation du yen donne un peu d'oxygène à une économie malade mais elle ne peut en rien remédier à ses problèmes de fond.

Philippe Pons

Parole d'économiste, « Karl Marx is back... »

BIBLIOGRAPHIE
« Karl Marx is back », Patrick Artus
CDC Ixis, étude « Flash », 4 janvier 2002

DANS le microcosme des économistes de marché, qui se soucie de Karl Marx ? Pas grand monde. Ici ou là, en feuilletant les études des services de recherche économique des grandes banques, on trouve, certes, mention de Keynes

– souvent pour l'accabler –, de Schumpeter – parfois pour l'encenser. Il arrive même que quelques audacieux se réfèrent à l'économiste soviétique Nicolas Kondratiev, qui a attaché son nom aux cycles longs.

Mais de l'auteur de *Manifeste du parti communiste*, il n'est presque jamais question. Et il n'y a personne pour oser dire que « Karl Marx is back ». C'est pourtant le titre un brin provocateur du dernier numéro de « Flash », l'une des publications du très sérieux service des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations. L'étude est même signée de la main du responsable de ce service, Patrick Artus, que l'on sait méfiant, mais qui n'en est pas moins réputé pour être l'un des économistes les plus solides de la place.

Quelle trouvaille économique a-t-il donc fait pour qu'il s'autorise à appeler à la rescousse le père fondateur de la première Internationale ? Pour qui connaît Marx, le raisonnement est d'une parfaite orthodoxie. Consacrant son étude à l'accumulation – spectaculaire – du capital productif aux Etats-Unis entre 1992 et 2000, M. Artus relève que, en cours de période (approximativement vers les années 1996-1997), on assiste à un décrochage : si le stock de capital productif en pourcentage du PIB ne cesse de croître, la part des profits, elle, commence d'un seul coup à décroître. « Il y a donc bien », dit l'auteur, à partir d'une certaine étape du processus d'accumulation du capital, baisse de la rentabilité du capital et de la profitabilité ». Ce qui, en langage marxiste, peut se traduire plus simplement : il y a donc bel et bien, comme l'admet M. Artus, « baisse tendancielle du taux de profit ».

Graphiques à l'appui, l'auteur poursuit, ensuite, son étude en soulignant que cette pente de rendements décroissants n'aurait pu être évitée qu'en recourant à ce que Marx appelait « l'armée de réserve des travailleurs » pour faire baisser les exigences des salariés, c'est-à-dire le coût du travail : « tout montre donc, conclut-il, que la profitabilité ne peut être stabilisée aux Etats-Unis qu'au prix d'un chômage remontant de près de 7 %, son niveau de 1993 après la récession ».

Pour les experts en marxisme, aujourd'hui assez peu nombreux, le raisonnement apparaîtra un peu sommaire car la loi de la valeur, chère à l'auteur du *Capital*, a d'autres sophistications. Il s'est même trouvé quelques exégètes, trotskistes pour ne pas les nommer – Lionel Jospin en sait quelque chose – pour déduire de ce raisonnement, exhumé par M. Artus, que « les forces productives » ont cessé définitivement de croître depuis longtemps. Mais enfin ! Si la Caisse des dépôts le dit, c'est que la thèse garde de sa pertinence...

Laurent Mauduit

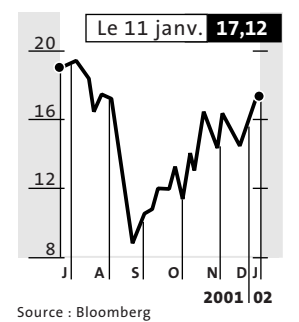
Crossair discute d'une alliance avec Lufthansa

LA COMPAGNIE aérienne suisse Crossair a fait savoir, dimanche 13 janvier, qu'elle était en discussion avec l'allemande Lufthansa en vue d'une alliance, le jour même où les Zurichois acceptaient par référendum de participer à sa recapitalisation. Quelque 55,5 % des électeurs ont approuvé la proposition du canton de Zurich de contribuer à hauteur de 300 millions de francs suisses (203 millions d'euros) au projet de développement de 2,5 milliards de francs suisses de la société. Ce projet doit permettre à Crossair de reprendre une partie des vols de son actionnaire Swissair, mis en faillite en 2001, ainsi que 5 200 salariés.

Le conseil d'administration de la compagnie devait se réunir, lundi 14 janvier, pour discuter du changement de nom de celle-ci. Crossair, qui emploie 3 800 personnes, effectuera ses premiers vols intercontinentaux en avril.

LUFTHANSA EN HAUSSE

Cours de l'action Lufthansa en euros



Source : Bloomberg

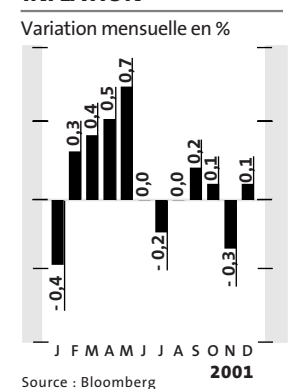
Des salariés de Brandt ont manifesté en faveur d'Elco

PRÈS DE 1 500 SALARIÉS des deux sites vendéens du fabricant d'électroménager Brandt ont manifesté, samedi 12 janvier, dans les rues de La Roche-sur-Yon (Vendée), contre les offres de rachat de l'américain Whirlpool et du turc Arcelik Beko. Alors que le tribunal de commerce de Nanterre doit désigner, mardi 15 janvier, le reprenneur partiel de l'entreprise en redressement judiciaire depuis le 7 septembre 2001, les manifestants expriment leur préférence pour le candidat israélien Elco, associé à l'espagnol Fagor. Ils ont reçu le soutien d'élus de la région, dont Jacques Auxiette, le maire (PS) de la ville. Martine Aubry, maire (PS) de Lille, ville qui héberge une usine Brandt, a, elle, affiché sa préférence pour Arcelik-Beko.

L'euro n'entraîne pas de hausse des prix, selon le patron de PPR

LE DÉBAT sur les dérapages de prix à l'occasion du passage à l'euro s'est poursuivi au cours du week-end. Le président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute (PPR), Serge Weinberg, a estimé sur France-Inter, dimanche, que ces vagues d'étiquettes constituaient des phénomènes isolés, les premiers soldes en euros n'ayant « pas du tout été perturbés ». « Les relevés des statisticiens de l'Insee ne montrent pas de hausse des prix », a indiqué M. Weinberg, estimant qu'« il n'y aurait pas d'inflation en 2002 », en raison de l'état de la demande, qui restera faible. Un sondage Ipsos paru dans le *Journal du dimanche* montre toutefois que six Français sur dix jugent que les prix ont tendance à augmenter chez les petits commerçants depuis le passage à l'euro. Par ailleurs, dans son édition de lundi, l'hebdomadaire *Der Spiegel* fait état de soupçons sur la chaîne de prêt-à-porter C & A, qui aurait augmenté les prix de certains articles avant les promotions.

INFLATION



INDUSTRIE

■ **TOTALFINAELF** : le géant pétrolier français envisage de lancer une offre sur la compagnie américaine Conoco, pour contrecarrer le projet de fusion de cette dernière avec Phillips Petroleum, selon le *Sunday Telegraph* de dimanche. TotalFinaElf a refusé de commenter.
■ **YVES SAINT LAURENT** : François Pinault, propriétaire de la maison de haute couture, a affirmé samedi sur RTL que « tout est mis en œuvre » pour que le personnel de la maison soit reclassé, après la décision d'Yves Saint Laurent de se retirer.

SERVICES

■ **BRITISH AIRWAYS** : selon la presse argentine parue samedi, la compagnie aérienne britannique va réduire de moitié ses vols vers l'Argentine, en raison des restrictions bancaires en vigueur. Air France envisagerait de faire de même.
■ **SNCF** : dans le cadre de la régionalisation ferroviaire, l'entreprise publique rouvrira bientôt la ligne Chartres-Orléans et plusieurs « dizaines de kilomètres de lignes » en Pays-de-Loire, a indiqué samedi son président Louis Gallois.
■ **AJPAE** : une motion dénonçant des pressions exercées par l'aviateur français Dassault Aviation contre des journalistes de l'hebdomadaire *Air et Cosmos* a été votée à l'unanimité, samedi, par l'assemblée générale de l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE).

FINANCES

■ **EXECUTIVE LIFE** : François Pinault, patron de PPR, s'est dit « confiant » samedi sur l'issue de l'affaire Executive Life, dans laquelle il est impliqué aux Etats-Unis, avec sa holding Artémis.
■ **EURO** : la monnaie unique est utilisée dans 90 % des transactions et dans trois quarts des cas pour les paiements en espèces effectués dans le grand commerce, a indiqué vendredi la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD).

REPRODUCTION INTERDITE

E M P L O I	
OFFRES	DEMANDES
<p>Société d'études marketing recherche chargé(e) d'études qualitatives confirmé(e) 3 ans d'expérience minimum en institut. Bonne maîtrise de l'anglais et motivation indispensables.</p> <p>Envoyer CV et lettre de motivation à Adage, 178, rue du Temple, 75003 Paris. ou à bouvard@adaoe.fr</p>	<p>H. 34 ans, 16 ans de permis, cherche emploi de</p> <p>CHAUFFEUR DE MAÎTRE</p> <p>petite et grande remise, disponible 7 j/7, 24 h/24. Bilingue anglais. Tél. : 06-64-75-73-03.</p>

MENSUEL • N° 299 • JANVIER 2002

Le Monde de l'éducation

AFRIQUE CFA : 3200 F CFA - ALG. : 200 DA - ALL. : 4,90 € - ANTILES-GUYANE : 4,90 € - BEL. : 4,90 € - CAN. : 6,95 \$ C. - ESP. : 4,90 € - E.-U. : 5,95 \$ US - G.-B. : 3,50 £ - GRÈCE : 4,90 € - ITALIE : 4,90 € - LUX. : 4,90 € - MAROC : 48 DH - POL. (CONT.) : 4,90 € - RÉUNION : 4,90 € - SUISSE : 7,50 FS - TUNISIE : 4 DT

ENTRETIEN Daniel Mesguich

En cadeau La carte de l'euro

2010: une France sans cadres?

● POURQUOI CHEVÈNEMENT SÉDUIT LES PROFS

● RÉUSSITE SCOLAIRE : LES SECRETS DU MIRACLE FINLANDAIS

L'école enrôlée dans l'humanitaire

VIENT DE PARAÎTRE

4,50 € 29,52 F

M 02172 200 - F. 4,50 €

2002, année numérique et politique pour francetélévisions

France 3 a commencé la mise en œuvre de ses huit futures chaînes numériques régionales. Tandis que le spectre de la privatisation de France 2 fait toujours l'objet d'arrière-pensées politiques, France 5, l'ex-Cinquième, confortée par ses résultats, réaffirme sa vocation « culturelle et pédagogique »

LYON

de notre envoyée spéciale

Des chaussures en pagaille, des casseroles, des bouteilles vides ou pleines, un réfrigérateur, une veste

REPORTAGE

La numérisation est vécue au sein de l'antenne comme une révolution

en cuir, un sac, du parquet, du carrelage, de la terre et encore ces trois portes qui attendent d'être claquées ou ouvertes. Au milieu de ce capharnaüm, des hommes s'affairaient derrière une table de montage et des ordinateurs. L'homme en short chaussé de souliers dont les

lacets ont été égarés depuis longtemps est un bruiteur. Un téléfilm est ici en chantier. Quelques étages plus haut, une fiction est en cours de montage. Entre les deux, une rédaction prépare la tranche d'informations, le « 12-14 ». A proximité de la gare de la Part-Dieu, à Lyon, la direction régionale de France 3 Rhône-Alpes Auvergne vaque à ses occupations de production et de diffusion.

Seule exception dans le quotidien de l'antenne, la visite de Rémy Pfmilim. Mercredi 9 janvier, le directeur général de France 3 commence son tour de France par Lyon. Dans l'après-midi, après le comité directeur, une séance de vœux et un verre, il sera à Dijon pour une nouvelle rencontre des personnels des stations locales de la chaîne. Demain, il ira à Nancy et Strasbourg, avant Lille ou Rennes : 13 étapes au total. « J'avais déjà

fait ce voyage en janvier 2001, explique M. Pfmilim. Pour aller au contact, faire un point sur l'entreprise et veiller à son unité. France 3, ce n'est pas Paris contre la région. »

DE BONNES NOUVELLES

Cette année, le directeur de l'antenne arrive, conforté par de bonnes nouvelles qui couronnent une gestion habile de l'entreprise, depuis son arrivée, en 1998. France 3 a connu une progression régulière de son audience depuis deux ans (17,1 % de part d'audience auprès des téléspectateurs de 4 ans et plus en 2001, contre 16,8 % en 2000 et 16,4 % en 1999, selon l'institut Médiamétrie). L'antenne revendique une image plus cohérente, les rédactions locales ou régionales semblent plus empliées, mais commencent à ressembler à un vrai réseau. Après de fortes tensions, les relations entre la direc-

tion et les cadres se sont améliorées. La réforme visant à les responsabiliser au travers d'un système salarial qui dissocie le salaire en deux parties (l'une fixe et l'autre au mérite) a finalement été bien acceptée (Le Monde du 24 juin 2000). Enfin, le contrat d'objectifs et de moyens de la holding publique francetélévisions a été signé par toutes les parties en décembre 2001 : « C'est la première fois que le directeur de la chaîne peut enfin se dire : "Voilà un objectif à cinq ans !" », lance M. Pfmilim.

La télévision numérique terrestre est l'un des grands travaux engagés. France 3 a prévu d'ouvrir huit chaînes de télévision numérique régionale autour de la chaîne mère début 2003 : « Il s'agit du développement de notre marque. Nous devons des multiéditeurs de contenus », poursuit M. Pfmilim. Chaque nouvelle chaîne couvrira des bas-

sins de 6 à 8 millions d'habitants et devrait aussi nourrir les programmes de la future chaîne info préparée par France 2.

Pour ces chaînes régionales, France 3 va recevoir 68,6 millions de la dotation de 152,4 millions d'euros promise par l'Etat au service public. Le directeur général estime ensuite pouvoir, notamment grâce aux recettes de publicité et de parrainage, autofinancer ces chaînes à hauteur de 137,2 millions d'euros. Les télévisions numériques régionales auront besoin, dans les cinq prochaines années, de 200 personnes. Le directeur général de France 3 devra jongler avec les forces dont il dispose. En 2001, 300 personnes ont été intégrées, portant à 4 439 le nombre de salariés à plein temps, mais ce chiffre devra être maintenu jusqu'à la fin 2003, selon les termes du contrat d'objectifs et de moyens.

Rémy Pfmilim doit rassurer ses salariés. Cette nouvelle phase dans la numérisation est vécue au sein de l'antenne comme une révolution douloureuse. Les métiers vont changer. Le 18 octobre 2001, le personnel de France 3 Champagne-Ardenne avait ainsi observé une grève afin de protester contre la réorganisation rédactionnelle. Le pôle expérimental de France 3 va être doté de nouveaux terminaux de montage qui risquent, selon le personnel, d'entraîner la réduction des postes de monteuses : « La télévision a déjà connu de grandes métamorphoses avec, par exemple, le passage de l'argentique à la vidéo, explique le directeur général de l'antenne. Des métiers avaient alors disparu. » Il promet : « Cette fois, cette modernisation nécessaire ne sera pas liée à des suppressions d'emplois. Nous allons garder les métiers et même en créer d'autres. » La formation continue représente 6 % de la masse salariale de l'entreprise, alors que le minimum légal s'élève à 1,5 %.

Avec l'arrivée des futures chaînes régionales, le traitement de plus en plus important et plus rapide de milliers de minutes d'images qui transiteront chaque jour dans les rédactions de France 3 grâce au système numérisé Spider - déjà installé -, amplifie un débat déontologique dans la rédaction. A Lyon, le Syndicat national des journalistes (SNJ) craint que les journalistes ne deviennent de simples « pourvoyeurs d'images, et que leur utilisation soit faite sans discernement ». Comment pourra-t-on, par exemple, empêcher que des images de vaches saines illustrent un commentaire sur les vaches folles ? La direction assure qu'un système de traçabilité a été mis en place pour tenter d'éviter les bavures. Le SNJ s'interroge : « Les tuyaux sont magnifiques, mais que va-t-on vraiment mettre dedans ? »

Bénédicte Mathieu

Les députés affichent leur hostilité à une privatisation de France 2

LE PATRON d'une grande chaîne privée a prévenu : « Le premier homme politique qui se prononce pour la privatisation de France 2 est politiquement mort. » A quelques mois de l'élection présidentielle et des législatives, la menace semble avoir été entendue. Rares sont les candidats ou les partis qui se prononcent clairement pour une privatisation de la chaîne publique. Il est vrai qu'il est difficile de se mettre à dos deux des plus importantes chaînes de France, TF1 et M6, à quelques mois d'échéances électorales aussi importantes. Les deux chaînes craignent ouvertement une baisse de leurs recettes publicitaires avec l'arrivée d'une nouvelle télévision privée.

Le député Christian Kert (UDF, Bouches-du-Rhône) l'avoue franchement : « Je ne pense pas que dans cette campagne présidentielle il y ait un seul candidat crédible qui puisse se prononcer pour la privatisation de France 2 », admet-il. A l'exception notable d'Alain Madelin, président de Démocratie libérale, favorable au passage vers le secteur privé de la chaîne publique, tous les partis et candidats affichent leur opposition à une telle hypothèse.

Sans surprise, le député Georges Hage (PC,

Nord), se déclare contre toute idée de privatisation de France 2. « Je suis très attaché au service au public », explique l'Élu communiste, notamment pour que « l'information ne soit pas « saisie » par les intérêts économiques ». M. Hage refuse que « le lobby de l'argent passe avant la confrontation des idées ».

« UN SERVICE PUBLIC FORT »

Cette opposition à la privatisation rassemble, pour une fois, droite et gauche. Ainsi, François Bayrou, le candidat de l'UDF à la présidentielle, est « fermement opposé à la privatisation de France 2 ». Au contraire, il souhaite « un service public fort, car l'audiovisuel français a besoin d'un service public "grand public" ». Pour M. Bayrou, le passage au privé de France 2 « serait vraiment incohérent par rapport au contrat d'objectif signé par francetélévisions ». Plus encore, elle « fragiliserait l'équilibre trouvé en France » entre les chaînes privées et le secteur public.

A gauche, encore, le parti socialiste ne semble pas vouloir discuter de ce sujet avant les élections. « C'est un faux débat, un thème très politique, je ne vois pas aujourd'hui qui aurait intérêt à

la privatisation de France 2 », estime le député Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire) rapporteur de la loi Trautmann sur l'audiovisuel. « Un pays comme le nôtre a besoin, selon lui, d'une grande chaîne généraliste publique et d'un service public qui réalise environ 40 % de parts d'audience : aujourd'hui, il n'y a pas de place pour un monopole privé. De plus, la politique du gouvernement a permis d'assainir le paysage audiovisuel et francetélévisions bénéficie d'une meilleure visibilité de management grâce à un mandat présidentiel qui dure aujourd'hui cinq ans. »

C'est aussi l'avis du député Christian Kert. « Hostile à la privatisation », il estime que « le secteur public a besoin d'une grande chaîne généraliste ». « Donc, poursuit-il, pour l'instant je suis opposé à la privatisation de France 2 », mais il fait « grief à la chaîne publique de trop courir après la programmation des télévisions privées ». Il ne faut pas, selon lui, rompre les équilibres : « il faut un pôle public fort avec un équilibre entre une grande chaîne généraliste (France 2) et une chaîne des régions (France 3) ».

G. D et B. M.

PROFIL UNE ADVERSAIRE DE LA TÉLÉ-RÉALITÉ

Michèle Cotta se veut sereine. Si France 2 a encore vu son audience s'éroder en 2001 (21,1 % de part de marché, contre 22,1 % en 2000), la directrice générale de la chaîne revendique des bons chiffres depuis septembre, un rajeunissement et une féminisation de ses téléspectateurs. Selon elle, la politique mise en place à son arrivée, en juin 1999, est visible, des fictions au 20 heures, présenté depuis la rentrée par David Pujadas, transfuge de LCI, autour d'une rédaction dirigée par Olivier Mazerolle, venu de RTL en mars 2001.

« Le pari de l'information a été gagné : nous n'avons pas pris des téléspectateurs à TF1, nous en avons conquis de nouveaux et beaucoup sont jeunes, dit-elle. Nous avons trouvé un rythme. La présentation est allègre, c'est construit et décontracté en même temps. » Autre motif de satisfaction : le sacro-saint « access », l'heure fatidique qui précède le journal de 20 heures. Laurent Ruquier est installé et « Un gars, une fille » est devenu très en vue. La grande difficulté est de naviguer entre des missions de service public pur et dur et une dictature de l'audience.

Nommée par Marc Tessier, président de France Télévision, en juin 1999, Michèle Cotta est arrivée dans une maison qu'elle connaissait bien pour y avoir exercé son métier de journaliste politique sous les présidences de Jean-Pierre Elkabbach puis de Xavier Gouyou-Beauchamps. Dotée d'une vision globale de l'audiovisuel public - elle fut présidente de Radio France de 1981 à 1982, puis pré-

sidente de la Haute Autorité (l'ancien Conseil supérieur de l'audiovisuel) de 1982 à 1986 -, Michèle Cotta a aussi été directrice de l'information à TF1 fraîchement privatisée en 1987 avant de quitter la chaîne en raison d'un désaccord sur les dérives de l'information-spectacle. Aujourd'hui, c'est une adversaire farouche de la télévision-réalité : « Nous [ne diffusons pas les aventures d'] un groupe de personnes isolées dans un château derrière une glace sans tain. » Elle ajoute que « plus que les deux autres antennes du service public nous sommes soumis au feu des critiques. La confrontation avec TF1 est directe mais nous ne nourrissons pas de complexes face à la chaîne privée. »

M^{me} Cotta quittera ses fonctions en juin, quand elle atteindra la limite d'âge. En attendant, elle prépare la transition vers la télévision numérique. « La grille de la chaîne info existe comme celle de la chaîne de fictions [consacrées aux rediffusions]. » Quand la CGT-SNRT estime qu'il faudrait quatre fois plus que les 152,4 millions d'euros versés par le gouvernement, elle insiste : « Le démarrage est assuré ; après, les chaînes seront autofinancées. A nous de respecter le contrat d'objectifs et de moyens que nous avons signé. »


B. M.

France 5 vise 5 % d'audience à la fin de l'année

TOUT PARAÎT enfin sourire à l'ex-Cinquième. Fraîchement rebaptisée France 5, la chaîne a choisi le vert comme teinte dominante, pour compléter la palette de francetélévisions, avec France 2 en rouge et France 3 en bleu. Elle arborera ses nouvelles couleurs le 20 mars, jour du printemps. Relookée, mais aussi relancée : ses audiences sont en très nette hausse. En 2001, France 5 est même la seule, avec M6, dont l'audience a significativement progressé. Sous la houlette de Jean-Pierre Cottet, nommé directeur général en septembre 2000, elle a atteint 4,7 % en décembre 2001. France 5 a aussi réussi à s'écarter du sillage d'Arte, avec laquelle elle partage son canal hertzien. A la même date, la chaîne franco-allemande rassemblait 3 % de part d'audience.

Ces bons résultats confortent M. Cottet à la tête de France 5. Il dément les rumeurs récurrentes qui le donnent candidat à la succession de Michèle Cotta, à la direction générale de France 2 en juin 2002 : « Je suis à France 5 pour effectuer mon mandat. Je suis fier de mon poste. Je n'en attends pas d'autre à francetélévisions. »

Guy Dutheil



Michel Leeb

Madame Doubtfire

Basé sur le film de la Twentieth Century Fox "Mrs Doubtfire"
Adapté de la pièce "E meno male che c'è Maria" de Jajo Fiastri

Caroline Tresca
Francis Lemaire

Jordy Serras, Mathilde Meyer, Iwigo Stéphane.
Les enfants : Eugénie Crenn, Juliette Fleur, Manon Gaurin,
Laurent Cazanaec, Clément Chebli, Pierre-Augustin Crenn.
Et Benoite Guezzen, José Antoine Marth, Bruno Villeneuve.

Mise en scène **Daniel Rousselet**

PROLONGATIONS

THEATRE DE PARIS

LOC : 01 48 74 25 37 - 0 892 68 36 22

Magasins Fnac - Carrefour - www.fnac.com - Points de vente habituels

avec **RTL**



Les Diners Lyriques

CD

Direct Lyrique
Tous droits réservés

www.lyricarts.com

Pour marcher sur l'eau, pas besoin de croire aux miracles !

A Stockholm, ville entourée d'eau, le froid de l'hiver ménage une heureuse surprise : lorsque l'eau est gelée, toute la ville est offerte aux promeneurs. Laissez-vous surprendre, un prochain week-end, par cette ville pleine de charme. Nord Espaces : 01 45 65 00 00. *prix à partir de 290 € ou 1 902,28 F par personne, TTC. Valable jusqu'au 7 avril 2002.

Vol aller et retour sur SAS
+ 2 nuits dans un hôtel Scandic
+ carte "Stockholm Go There" =

290 €*

STOCKHOLM
It's there. Go there.

SAS
SCANDIC
HOTELS

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

LUNDI 14 JANVIER 9h33

Table of French stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12/00, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code SICOMAV.

Table of international stock market data including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12/00, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code SICOMAV.

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12/00, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code SICOMAV.

VALEURS INTERNATIONALES

Table of international stock market data (continued) including columns for Valeur, Dernier cours, Cours préc., % var. /préc., % var. 31/12/00, Plus haut, Plus bas, Divid., and Code SICOMAV.

NOUVEAU MARCHÉ

11/1 : 14,79 millions d'euros échangés

Table of New Market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus fortes performances.

Table of New Market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus fortes performances.

Advertisement for the new Volkswagen Polo, featuring an image of the car and text: 'Nouvelle Polo. La surdoûée de Volkswagen'.

SECOND MARCHÉ

11/1 : 32,48 millions d'euros échangés

Table of Second Market data including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus fortes performances.

Table of Second Market data (continued) including columns for Valeur, Cours de clôture, % var., and Plus fortes performances.

SICAV ET FCP

SÉLECTION

LUNDI 14 JANVIER 9h33

Table of SICAV and FCP data including columns for Valeur, Cours en euro, % var. /préc., % var. 31/12, and various fund names.

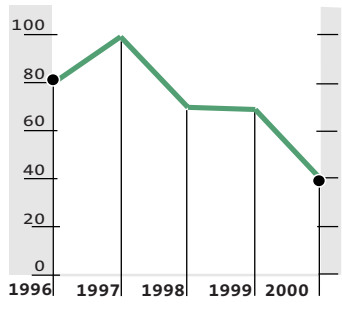
Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours en euro, % var. /préc., % var. 31/12, and various fund names.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours en euro, % var. /préc., % var. 31/12, and various fund names.

Table of SICAV and FCP data (continued) including columns for Valeur, Cours en euro, % var. /préc., % var. 31/12, and various fund names.

PRIX À LA BAISSÉ EN TURQUIE

Taux d'inflation, en %



CONJONCTURE

Ankara commence à récolter le fruit des réformes entreprises dans le secteur bancaire et les marchés publics. Le pays dont l'inflation diminue retrouve espoir

p. V

FOCUS

L'Argentine dévalue le peso et coupe le lien qui l'unissait au dollar. Déjà responsable en partie de la crise asiatique de 1997, les parités de change fixes montrent leurs limites

p. VI

EMPLOI

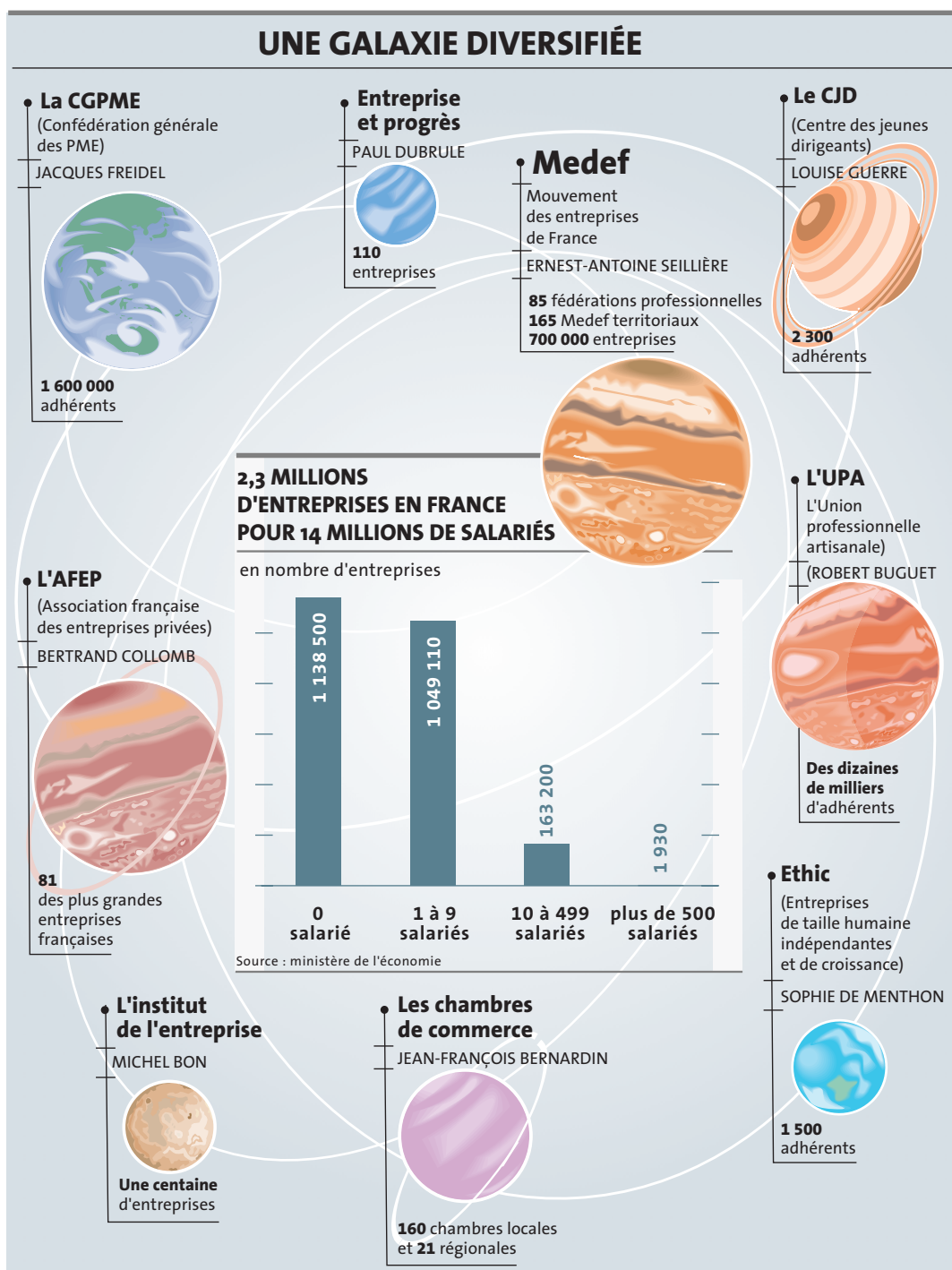
• 90 % des jeunes cadres se défient des partis politiques, selon un sondage « Le Monde »/le Train de l'emploi p. VIII
 • Les contentieux vestimentaires perturbent de plus en plus les relations au sein des entreprises p. X

OFFRES D'EMPLOI

- Dirigeants p. XI
- Conseil p. XII à XIV
- Banques p. XV
- Gestion et administration p. XVI et XVII
- Ingénieurs p. XVIII et XIX
- Marketing p. XX
- Carrières internationales p. XXI
- Collectivités territoriales p. XXII et XXIII

LE 15 JANVIER, LE PATRONAT PRÉSENTE SON PROGRAMME QU'IL MET À LA DISPOSITION DES PARTIS POLITIQUES

Ce qui est bon pour le Medef est-il bon pour la France ?



Ernest-Antoine Seillière scinde volontiers la société en deux catégories : les producteurs (les abeilles) et les autres qui sont des parasites. La légitimité est évidemment du côté des premiers.

Ne manque plus que la stratégie. Fini le lobbying de grand-papa organisé par des officines discrètes voire clandestines et largement mis à mal avec les lois réglementant le financement des partis politiques. La sulfureuse « direction générale des études législatives » s'appelle désormais « direction des relations avec les pouvoirs publics ». Finies aussi les grand-messes interprofessionnelles où le social se réglait en famille avec des organisations syndicales qui jouaient la règle du donnant-donnant. Le capitalisme français et sa traditionnelle consanguinité ont dû céder aux coups de boutoir de la mondialisation. Bref, l'organisation a donné le primat à l'économie et à la compétitivité du « site France ».

CELLULE DE BASE

Tout ça pour quoi ? A Lyon, martèlera Denis Kessler, « ce n'est pas un changement d'acteurs qui est nécessaire en France, c'est un changement des règles du jeu ». L'architecte de la refondation sociale et Ernest-Antoine Seillière mènent combat pour que l'entreprise soit considérée comme la cellule de base de la société. « En avant l'entreprise, en avant la France », leur slogan, même si les deux hommes s'en défendent, a des intonations à la Silvio Berlusconi, également un entrepreneur. Les philosophes se rejoignent : « il n'y a pas de hiatus entre la réussite des entreprises et l'intérêt général du pays », clame ainsi Ernest-Antoine Seillière. Pour entretenir ce sentiment de consensus général, le président du Medef n'entend pas une seconde, apporter un soutien officiel à l'un des candidats à la présidentielle, alors que le CNPF n'avait pas hésité à combattre les propositions de François Mitterrand lors de la campagne de 1981. Voilà aussi pourquoi la batterie des propositions du Medef couvre tout le spectre de la société : amélioration des infrastructures de transport ; meilleure prise en compte des aspirations des jeunes et de leur éducation ; protection de l'environnement et promotion du développement durable. Bref, le Medef aurait abandonné ses habits corporatistes.

Il n'en est rien. L'élargissement des préoccupations masque difficilement la défense des intérêts particuliers des entrepreneurs. Le Medef n'a rien oublié des thèmes qui lui tiennent le plus à cœur : plus de flexibilité, moins de charges – il réclame par exemple la

suppression de la taxe professionnelle-, la baisse des prélèvements obligatoires, l'ouverture à la concurrence de l'assurance-maladie, des retraites à la carte, la révision de la loi sur les 35 heures, et le primat du contrat et de l'accord d'entreprise sur la loi.

En réalité, rien de neuf dans tout cela. Le 18 décembre 1982, Yvon Gattaz, à l'occasion des « Etats généraux des entreprises au service de la nation » jouait la même musique, vantant lui aussi

1990, même les cadres, en principe intouchables, avaient fait les frais de la récession.

Les patrons seront-ils entendus ? Les partis politiques seront-ils dupes ? Si Jacques Chirac, lors de ses vœux aux forces vives, a pris le parti de l'entreprise, le RPR a d'ores et déjà expliqué qu'il ne reprendrait pas à son compte les propositions patronales en matière de Sécurité sociale. L'idée d'un monde parfait avec en son centre l'entreprise

« Ce n'est pas un changement d'acteurs qui est nécessaire dans notre pays, c'est un changement des règles du jeu »

la capacité des entreprises à montrer le chemin au pays. Or dès que l'économie s'enfoncé dans la crise, les patrons privilégient leur survie, mettant à mal le postulat défendu aujourd'hui par Ernest-Antoine Seillière : « Ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour l'emploi ». Au début des années

est une utopie qui ne séduit, pour le moment, que ses promoteurs. Les politiques ont peur de s'y brûler les ailes. Quant aux salariés, ils n'en connaissent que trop les limites.

Marie-Béatrice Baudet et Alain Beuve-Méry

Jean Gandois avait prévenu : « seul un tueur » pouvait lui succéder à la tête du Conseil national du patronat français (CNPF), après la défaite du parti des patrons dans le bras de fer qui l'opposait à Lionel Jospin et Martine Aubry sur « l'affaire des 35 heures ». Un affront insupportable pour une institution habituée à voir son influence payée de retour.

C'est à Ernest-Antoine Seillière qu'a échu la mission de laver l'honneur. L'homme, non content de relever le défi, a décidé de placer la barre plus haut, en mettant les valeurs de l'entreprise au cœur de

la société. Avec l'aide de l'universitaire et grand agitateur d'idées Denis Kessler, dont il a fait son bras droit.

Mardi 15 janvier, à Lyon, le tandem va présenter ses « Propositions pour faire réussir la France » aux 2 000 congressistes présents à l'assemblée générale extraordinaire du Mouvement des entreprises de France (Medef) qu'ils ont créé, en 1998, pour changer d'air. La journée est l'aboutissement de quatre années de travail afin que l'organisation ne soit plus à la remorque des partis politiques mais que ce soit ces derniers qui suivent la voie tracée par le Medef. Le terrain est libre. Les partis

politiques « ne sont plus des laboratoires d'idées », constate simplement Jérôme Jaffré, directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion, tandis que les organisations syndicales, en perte de vitesse, peinent à animer le débat. Le Medef tient, lui, son rang. En Europe, il est l'organisation patronale à l'assise la plus large. La contestation, en interne, ne se fait pas entendre. Et l'image des entreprises a pu bénéficier de l'embellie économique – jusqu'à 2000, année record de créations d'emplois (580 000) –, amorçant une réconciliation avec l'opinion publique. Comme dans la fable de Saint-Simon, philosophe du XIX^e siècle,

Présenté par Robert M. Solow
prix Nobel d'économie

Institutions et croissance

LES CHANCES D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Un livre réalisé avec la participation du CENTRE SAINT-GOBAIN pour la recherche en économie

Bibliothèque ALBIN MICHEL Économie

EUROPE

UN SECTEUR BANCAIRE DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉ

	Nombre d'établissements de crédit		Intérêts nets perçus/commissions nettes perçues		Nombre de guichets automatiques de banque par million d'hab.	
	1999	Var. (%) 94-99	1999	Var. (%) 98-99	1999	Var. (%) 97-99
UE-15	7 969	-16,5	2,30	-12,9	534	16,1
EUR-11	7 023	-17,3	2,26	-15,7	569	17,0

Source : Eurostat

■ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, les entreprises se sont détournées de plus en plus de leur source traditionnelle que sont les banques pour lever des fonds directement sur les marchés de capitaux. Ces dernières ont donc diversifié leurs activités, proposant de nouveaux services, qui leur permettent de générer des honoraires et des commissions.

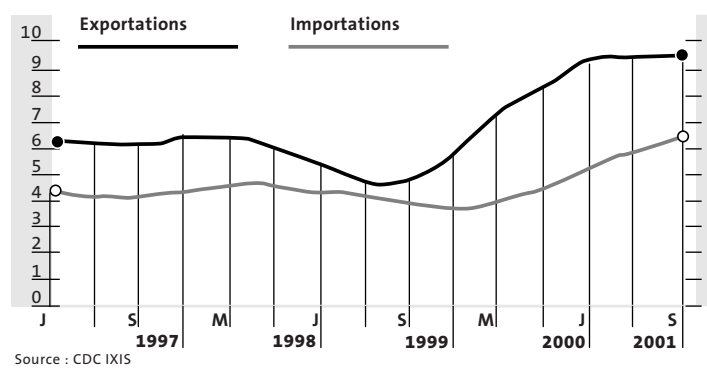
■ LE SECTEUR A POURSUIVI SA CONCENTRATION. Par rapport à 1998, le nombre des établissements de crédit a diminué de 5,4 % au sein de l'Union européenne (UE) en 1999 (soit 7 969 établissements), c'est-à-dire 16,5 % de moins qu'en 1994.

■ LA RÉORIENTATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES n'a pas porté préjudice à la rentabilité du secteur bancaire. En 1999, les bénéfices ont atteint 80 milliards d'euros, ce qui représente une progression de 12,5 % par rapport à 1998. Le retour sur investissement a atteint 7,8 %.

PAYS ÉMERGENTS

LE PÉTROLE, UNE MANNE POUR LE KAZAKHSTAN

Commerce extérieur (cumul sur douze mois, en milliards de dollars)



Source : CDC IXIS

■ POIDS LOURD DE L'ASIE centrale malgré son faible nombre d'habitants (15 millions), le Kazakhstan voit sa situation financière fragilisée par la conjoncture mondiale, au moment où son environnement géopolitique a été bouleversé avec l'intervention en Afghanistan.

■ LE PAYS AFFICHE un excédent commercial en 2000 (4 milliards de dollars) grâce à la manne pétrolière, qui lui permet d'encaisser des revenus importants. Mais le retournement de tendance des prix des matières premières ainsi que la répercussion de la forte croissance sur les importations (qui ont augmenté depuis la mi-2000) vont fortement réduire cet excédent.

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Production industrielle											
(oct. 2001, en %) : Sur un an	-2,9	-2,7	-3,9	-0,6	1,1	-1,0	-2,8	-5,4	-4,4	n. d.	n. d.
Sur un mois	-1,3	-1,4	-2,8	-0,1	0,7	-0,6	-0,2	-7,3	-1,1	n. d.	n. d.
Prix à la consommation											
(nov. 2001, en %) : Sur un an	1,8*	2,1*	1,5	1,8	2,8	1,3*	2,3	4,8*	0,8	1,9	(10/01) -0,8
Sur un mois	-0,1*	-0,1*	-0,2	0,0	-0,1	-0,3*	0,2	-0,3*	-0,2	-0,2	0,0
PIB en volume											
(2 ^e trimestre 2001, en %) : Sur un an	1,4 (3T01)	1,3 (3T01)	0,6	1,7	2,9	2,3	1,5	2,3	2,3	1,2	-0,7
Sur trois mois	0,2 (3T01)	0,1 (3T01)	0	-0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	-0,8
Déficit public/PIB (en %)											
2000	0,3	1,2	1,3	0,0	-0,3	-1,3	-0,3	2,0	4,4	(1999) 1,0	(1999) -7,6
Dettes publiques/PIB (en %)											
2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	(1999) 105,4
Solde commercial extracommunautaire											
(en milliards d'euros, oct. 2001)	0,7*	7,6*	6,5**	1,3	-3,2	0,2**	-0,6**	2,0**	-4,8**	(6/01) -42,3	(6/01) 8,6
Investissement (FBCF)											
(2 ^e trimestre 2001, en %) : Sur trois mois	-0,1	-0,4	-1,3	1,7	3,1	0,0	-0,3	-0,9	2,1	-1,6	-4,0

* provisoire, ** septembre 2001

LES INDICATEURS FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variation sur un an
Consommation des ménages	+ 0,2 % (nov.)	+ 2,8 %
Taux d'épargne	16,4 %	+ 1,2**
Pouvoir d'achat des ménages	+ 0,5 %	+ 3,6***
Commerce extérieur		
(en milliards d'euros)	+ 1,9 (oct. 2001)	+ 2,4
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 1,4 (11/00-10/01)	+ 2,5
Enquête mensuelle sur le moral des ménages*	- 11 (déc.)	+ 2,0**
Enquête mensuelle dans l'Industrie*		
opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	- 46 (déc.)	+ 25**
Créations d'entreprise	21 822	- 1,1 %***
Défaillances d'entreprise		
par date de jugement	3 216	- 5,3 %***

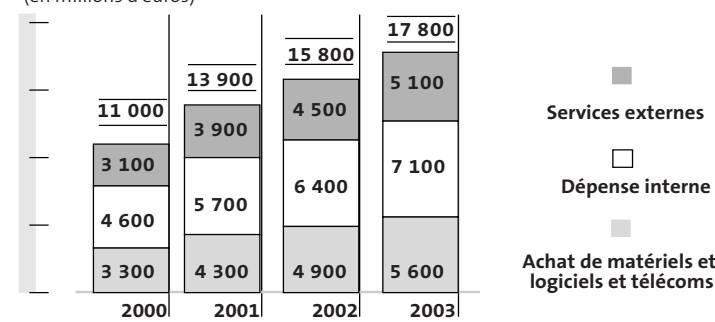
* solde de réponses, CV5, en % ** solde net douze mois auparavant *** en glissement

Source : Insee, Douanes

INNOVATION

LES ENTREPRISES UTILISENT DAVANTAGE INTERNET

Evolution de la dépense des entreprises en applications Internet en France (en millions d'euros)



Source : Markess international

■ PLUS D'UN ACTIF SUR TROIS utilise désormais Internet pour son travail, selon une étude réalisée par Markess International pendant l'été 2001, auprès d'un échantillon de 200 entreprises.

■ LES APPLICATIONS les plus courantes visent la communication (interne ou externe). Mais leur part relative se contracte au profit d'applications dans le domaine des ressources humaines, de la vente, des achats et de la logistique. Les développements se font de plus en plus en interne, et plus fréquemment sous la responsabilité de la direction informatique. L'indice de satisfaction à l'égard des prestataires externes tend à se dégrader.

UN CHIFFRE

10 millions

LE NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN OCTOBRE 2001

La barre des 10 millions de retraités du régime général de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (salariés du privé) a été franchie en octobre 2001. Un nombre symbolique appelé à croître de plus en plus rapidement à partir de 2005, date à laquelle la génération du baby-boom commencera à faire valoir ses droits à la retraite.

En face de ces pensionnés, le nombre des cotisants est aujourd'hui très faible puisqu'il n'indique plus que 15 millions de personnes en activité. Soit 1,56 cotisant par retraité.

Entre 1960 et 2000, le nombre de retraités a ainsi été multiplié par plus de 4 – ils étaient 2,34 millions voilà quarante ans contre 10 millions aujourd'hui – tandis que le nombre de salariés cotisants n'a augmenté que de 50 %, passant de 9,7 millions en 1960 à 15 millions en 2000. Depuis 40 ans, le rapport cotisant-retraité n'a cessé de se dégrader, passant de plus de 4 cotisants pour un retraité en 1960 à 3 cotisants en 1975 et 2 cotisants en 1986.

Rappelons que les cotisants au régime général ne représentent que les deux tiers des salariés (66,75 %). Les fonctionnaires et apparentés représentent 5 autres millions de cotisants.

La Turquie a engagé des réformes de fond

ANKARA ENVISAGE UNE PURGE DU SECTEUR BANCAIRE ET UNE REFORME DES MARCHÉS PUBLICS

ISTANBUL de notre correspondante
La Turquie a franchi le cap de la nouvelle année avec l'espoir de jours meilleurs : la Bourse et la monnaie nationale – la livre – sont à la hausse et un vent d'optimisme y souffle. « Le pays est dans une phase d'amélioration et de stabilisation, même s'il n'est pas encore possible d'avoir une vision à long terme », estime un diplomate européen.

2001 restera dans les annales comme une *annus horribilis* marquée par une crise financière sérieuse en février, qui a forcé une dépréciation de 50 % de la livre et une profonde récession. La contraction annuelle du produit national brut (PNB) devrait être de 8,5 %. Plus d'un million d'emplois ont été perdus et, selon l'Union des chambres de commerce, quelque 27 000 sociétés ont fermé leurs portes. L'inflation, qui se situait à 39 % fin 2000 (prix à la consommation), est remontée en flèche pour atteindre 68,5 % fin 2001. Le facteur principal justifiant les gains des dernières semaines est un nouvel accord avec le Fonds monétaire international (FMI), qui devrait être conclu durant la seconde quinzaine de janvier. Après la signature d'un premier accord stand-by en décembre 1999, le FMI

avait dû intervenir d'urgence à deux reprises pour sauver le pays. Le Fonds a déjà autorisé des prêts totalisant 19 milliards de dollars (21,2 milliards d'euros), dont 4,3 milliards restent à déboursier, et il va vraisemblablement s'engager à verser environ 10 milliards de dollars (11,2 milliards d'euros) d'argent frais en 2002. La Banque mondiale devrait octroyer des crédits importants, étalés sur deux ou trois ans.

Après le débâcle en Argentine, les institutions financières internationales semblent miser sur la Turquie où, malgré les réticences des politiciens, des réformes économiques importantes sont en cours sous la houlette du ministre de l'économie Kemal Dervis, notamment une purge du secteur bancaire. « Il faudra voir comment les réformes seront appliquées, mais les autorités ont mis en place des garanties qui n'existaient pas auparavant », affirme un analyste européen.

Plusieurs petites banques, saisies par l'Etat, ont été fermées dans le

cadre d'une restructuration du secteur qui a coûté quelque 10 milliards de dollars. Le gouvernement envisage un plan très controversé qui permettrait de recapitaliser les grandes banques par le biais d'un prêt participatif de l'Etat, et financerait la relance de l'économie.

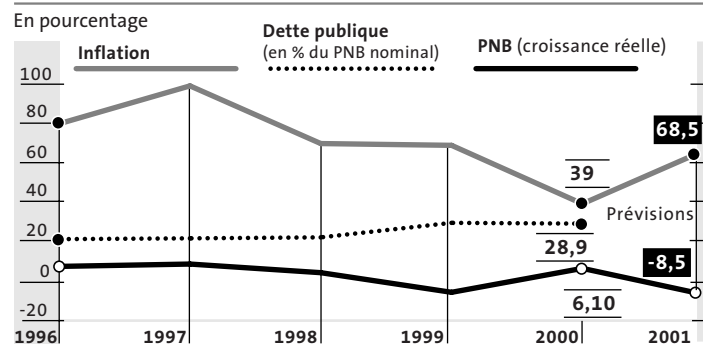
Les événements du 11 septembre ont indéniablement joué en faveur de la Turquie, seul pays musulman

cadre d'une restructuration du secteur qui a coûté quelque 10 milliards de dollars. Le gouvernement envisage un plan très controversé qui permettrait de recapitaliser les grandes banques par le biais d'un prêt participatif de l'Etat, et financerait la relance de l'économie.

cadre d'une restructuration du secteur qui a coûté quelque 10 milliards de dollars. Le gouvernement envisage un plan très controversé qui permettrait de recapitaliser les grandes banques par le biais d'un prêt participatif de l'Etat, et financerait la relance de l'économie.

cadre d'une restructuration du secteur qui a coûté quelque 10 milliards de dollars. Le gouvernement envisage un plan très controversé qui permettrait de recapitaliser les grandes banques par le biais d'un prêt participatif de l'Etat, et financerait la relance de l'économie.

DES INDICATEURS AU ROUGE



Source : Poste d'expansion économique, Ankara

sur lequel le gouvernement compte pour gonfler ses revenus et la reprise sera plus lente que lors de crises précédentes.

PAUPÉRISATION ÉVIDENTE

La capacité de la population à résister aux chocs économiques, qui avait permis à la Turquie de surmonter ses difficultés rapidement, est un des atouts du pays. Cette fois-ci, la contraction est plus sérieuse, et la mise en place des réformes, qui produira à terme une économie plus saine, prendra du temps. « La classe moyenne, traditionnellement le moteur de la consommation, a été touchée de plein fouet », explique un diplomate européen. Malgré la paupérisation évidente, une explosion sociale est peu probable. « Le taux d'épargne est très élevé dans ce pays, 25 % contre 2 %-3 % en Europe », affirme un banquier français. A cet élément positif s'ajoute également le taux très bas d'endettement privé, qui est de 22 % du PNB, contre 112 % en France. « Cela permet aux gens de survivre plus longtemps. »

La longévité de la coalition au pouvoir, malgré une crédibilité érodée par les crises successives, est due à l'absence d'alternative politique plutôt qu'à l'appui de la population. La faiblesse de la classe politique continue de fragiliser la Turquie. La loi sur l'indépendance de la banque centrale, la nomination d'une équipe professionnelle à la tête de Turk Telekom en attendant sa privatisation, ainsi qu'un projet de loi crucial sur les marchés publics, ont pour but de limiter l'influence des partis sur l'économie et éviter la corruption et le clientélisme. Les partis ne seraient plus en mesure de distribuer leurs largesses par l'intermédiaire du secteur public.

Des progrès importants ont été enregistrés, mais pour renforcer ces succès initiaux et éviter de nouvelles secousses, la Turquie a encore besoin d'un ingrédient qui a fait cruellement défaut au cours de l'année écoulée, et qu'Ishak Alaton résume d'un seul mot : « la confiance ».

Nicole Pope

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

David Hume,
le philosophe
de la monnaie

LES DÉBUTS PROMETTEURS de l'euro relancent les débats sur la nature de la monnaie, qui reste pour les économistes, incapables d'en donner une définition incontestable, un objet étrange. Ce débat pourrait utilement s'inspirer du texte court mais dense que David Hume a écrit sur la monnaie. Ce philosophe illustre qui fut historien,

vent concentré entre quelques mains. Les disponibilités supplémentaires servent à des commandes ciblées auxquelles l'appareil productif répond par une augmentation de la production. Hume distingue donc deux phases : au début, l'augmentation de la masse monétaire augmente les transactions ; à la fin, ce sont les prix qui augmen-

« Le droit de propriété n'est pas un droit naturel, mais un moyen que la société a trouvé d'encadrer cette volonté inhérente à la nature humaine d'augmenter sa richesse et son patrimoine »

homme politique et diplomate était aussi économiste.

Il naît le 26 août 1711 à Edimbourg dans une famille de petite noblesse. Son père meurt quand il n'a que trois ans. Le caractère de David Hume est profondément affecté par cette disparition prématurée. Toute sa vie, il combine un tempérament naturellement enjoué avec cette blessure qui le rend mélancolique. Sa pensée et son comportement en portent la marque. Il est un disert silencieux, un mondain solitaire, un enthousiaste en proie à la dépression. Il ne croit ni aux systèmes tout faits, ni aux affirmations péremptives. Opposé au rationalisme cartésien, il est sceptique, sans pour autant adhérer à la philosophie des sceptiques grecs qu'il juge trop négative. Son œuvre majeure, *Enquête sur l'entendement humain*, de 1748, est un appel à la modestie de l'homme, à qui l'histoire apprend plus que la raison.

Sa philosophie est qualifiée d'empirique, un empirisme qu'il applique à l'économie. Il l'aborde en 1752 dans un livre intitulé *Discours politiques* et en 1758 dans un essai intitulé *Sur la jalousie commerciale*. Ses affinités avec les philosophes français accréditent l'idée qu'il est libéral. En fait, son pessimisme modéré le porte au conservatisme politique : il est tory de conviction et d'action. Sa pensée économique n'est pas non plus libérale même si elle critique le mercantilisme. Il souligne le danger d'un libre-échange qui mettrait en contact des économies aux structures par trop différentes.

La partie la plus connue de ses textes économiques est celle sur la monnaie. Dès la deuxième phrase du chapitre qu'il lui consacre dans *Les Discours politiques*, l'essentiel est dit : « La monnaie n'est pas le moteur du commerce. C'est l'huile qui rend le mouvement de ce moteur plus souple et plus facile. Si nous considérons n'importe quel territoire, il est clair que la plus ou moins grande quantité de monnaie est sans conséquence sur la production, puisque ce sont toujours les prix qui réagissent à l'évolution de cette quantité. » Ce texte fonde tous les monétarismes, qui, à partir de l'équation $MV = pT$, (où M représente la masse monétaire, V la vitesse de circulation de la monnaie, p les prix, T les transactions), lient l'évolution des prix et de la masse monétaire. Pourtant, dans la suite du texte, Hume amende son propos. Quand la quantité de monnaie augmente, cet accroissement est sou-

tent. Ce phasage l'éloigne des monétaristes et le rapproche des keynésiens. Rapprochement réel puisque Keynes et Sraffa, économiste italien, vont superviser la réédition de ses œuvres, la faisant précéder d'une préface élogieuse.

Hume les séduit en particulier par certains aspects non monétaires de sa pensée, quand il considère que c'est la passion et non la raison qui guide l'homme. *L'homo œconomicus* de Hume ne cherche pas à satisfaire des besoins rationnellement évalués, mais répond à une irrésistible envie d'accumuler. Il est à l'opposé de l'homme rationnel des économistes néo-classiques tels que Walras ou Marshall. Cette approche fournit à Hume une vision originale du droit de propriété. Pour lui, ce n'est pas un droit naturel, mais un moyen que la société a trouvé d'encadrer cette volonté inhérente à la nature humaine d'augmenter sa richesse et son patrimoine.

Son approche de l'usage des finances publiques est tout aussi pragmatique. L'Etat doit favoriser la déthésaurisation. Certains épargnants timorés gardent leur or et ne sont prêts à le prêter qu'à l'Etat. S'il ne peut s'endetter à l'infini, il lui appartient néanmoins de s'adapter à cette réalité et d'emprunter cet or pour le remettre en circulation. Pragmatique enfin, sa vision du commerce extérieur. Les excédents commerciaux sont vains. Augmentant la quantité d'or dans le pays, ils conduisent à une augmentation des prix, à une perte de compétitivité à l'export et à leur propre disparition. Il ne faut pas avoir une vision agressive du commerce extérieur mais chercher un équilibre où chacun gagne grâce à la spécialisation. Il va, lui le patriote anglais militant, jusqu'à concéder que la richesse d'une France fournissant librement d'importants débouchés à l'Angleterre pourrait être une bonne chose... La France, il la juge en tant que secrétaire de l'ambassadeur anglais à Paris de 1763 à 1766. C'est la période la plus brillante de sa vie, qui se conclut en 1767 par un poste de secrétaire d'Etat dans un ministère Pitt. En 1769, il se retire en Ecosse. Il y rédige ses mémoires et discute avec ses amis. L'un d'eux, son futur exécuteur testamentaire, publie sur ses conseils un livre d'économie qui paraît l'année de son décès, en 1776. Le livre s'appelle *La Richesse des nations*, l'ami Adam Smith...

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP

Les parités de change fixes en procès

L'ARGENTINE SE SÉPARE DU DOLLAR ET MET FIN À UNE LIAISON DANGEREUSE

Fermé depuis le 21 décembre, le marché des changes argentin a rouvert ses portes le 11 janvier, sur fond de crise économique, d'explosion sociale et de crainte d'un effondrement brutal de la monnaie. Pour la première fois depuis près de onze ans, le peso a vu son cours se fixer librement après avoir été décroché du dollar auquel il était arrimé depuis avril 1991. Conséquence : la devise a chuté d'entrée de jeu de 37,5 %, soit nettement plus que les 29 % de

« L'une des leçons de cette crise est que deux pays qui ont la même devise doivent être économiquement proches »

dévaluation votée le 6 janvier dans le cadre du plan gouvernemental d'urgence économique. Il instaure pour 90 jours un double taux de change, avec un dollar à 1,40 peso pour les transactions commerciales à l'étranger, et un taux libre pour les autres

« Nous sommes en faillite, nous sommes ruinés », avait rappelé le nouveau président de la République, Eduardo Duhalde, aux chefs d'entreprise et syndicalistes pour les préparer à cette dévaluation que tous redoutent après l'avoir longtemps refusée. Et pour cause, cette dépréciation menace de provoquer la débâcle d'un grand nombre d'entreprises endettées en dollars et risque d'affaiblir le système bancaire. Elle pénalise aussi les épargnants. La dévaluation va sur-

tout relancer l'inflation et aggraver le niveau de pauvreté qui frappe déjà près du tiers de la population. Comme lors de la crise asiatique de 1997, cette tempête montre les limites des politiques de taux de change fixe. A l'époque, l'effondrement des monnaies, jusqu'alors accrochées plus ou moins à la devise américaine, avait été jugé en grande partie responsable de la débâcle des pays émergents d'Asie.

En Argentine, au début des années 1990, le pays est en proie à une hyperinflation. Le gouvernement décide de la juguler en stoppant l'érosion de sa monnaie et en l'adossant strictement au dollar. L'objectif est rapidement atteint, la hausse des prix est maîtrisée et le pays commence à attirer les investisseurs étrangers. La demande intérieure soutient la croissance, mais l'Etat comme les provinces ne parviennent pas à réduire leur dépense. Tous deux s'endettent sur les marchés internationaux, ce qui, à force, conduit à une situation d'insolvabilité. L'économie est simultanément confrontée à deux chocs qui pénalisent ses exportations : l'appréciation du dollar, donc du peso et la dévaluation du réal brésilien.

SITUATION INVERSE

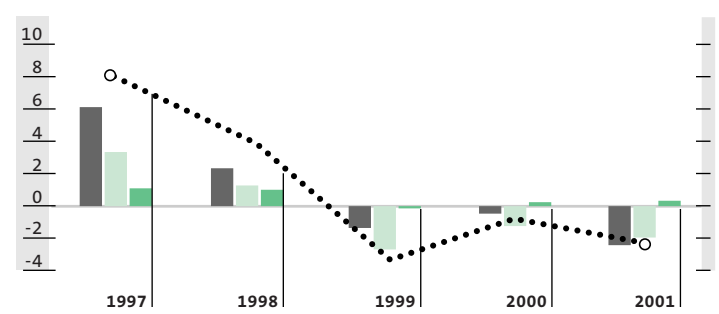
« L'une des leçons de cette crise est que deux pays qui ont la même monnaie doivent être économiquement proches », estime Marc Touati, économiste en chef chez Natexis. Or ce n'est naturellement pas le cas de l'Argentine et des Etats-Unis. Lorsque la Réserve fédérale a relevé ses taux d'intérêt en 2000, les autorités monétaires américaines voulaient freiner l'activité et l'inflation. Au même moment, l'Argentine était dans une situation inverse. La hausse des taux américains n'a fait qu'aggraver sa récession. « Un pays qui choisit les taux fixes se prive du moyen d'action qu'est la politique monétaire », souligne Yann TAMPereau, économiste chez CDC IXIS Capital Markets. Il lui reste comme levier la politique budgétaire. »

L'absence de discipline budgétaire est aussi responsable de la dégradation de la situation. « Un tel système ne tient que s'il s'accompagne de procédures internes strictes pour limiter les dépenses, ce qui n'a pas été le

L'ÉCHEC D'UN MODÈLE DE CROISSANCE

Contribution en points de PIB (échelle de gauche)

■ Consommation privée ■ Exportations ●●● Variation annuelle du PIB en % (échelle de droite)



Source : Natexis Banques Populaires

cas », insiste Jorge Braga de Macedo, président du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au travers des difficultés revient le débat sur les politiques de change. Taux de change ni fixe ni flottant, tel est le titre d'un ouvrage de l'OCDE sur le sujet. « Nous estimons qu'il ne faut pas fixer des taux vite et de manière définitive. A l'opposé, il ne faut pas non plus un flottage pur », estime M. Braga de Macedo, qui en a codirigé la rédaction de l'ouvrage. « Présenter ces deux extrêmes comme étant des moyens efficaces de politique économique est faux. Il faut se concentrer sur les formules intermédiaires qui seront jugées par leur capacité à soutenir des réformes institutionnelles. » L'exemple avancé est celui de la constitution progressive de l'Union économique et monétaire européenne.

Qu'en sera-t-il pour les autres pays dont les cours sont adossés au dollar ? « Le plus important est sans doute Hongkong », estime Marc Touati. Mais, dans le cas de l'ancien-

ne colonie britannique rattachée à la Chine, « l'aspect politique a sans doute dépassé la simple dimension économique. Le maintien de la stabilité monétaire a été l'une des conditions de l'entrée de la Chine dans l'OMC ».

Le cas argentin a aussi relancé le débat autour de la dollarisation, c'est-à-dire la décision par un pays d'adopter le billet vert comme monnaie locale. La Banque mondiale recense trente exemples, pour la plupart des petits pays qui sont dans ce cas. Avant de se résoudre à la dévaluation, les Argentins avaient évoqué cette possibilité avant de l'écarter. « Je suis assez réservé sur la dollarisation », estime Henri Bourguinat, professeur d'économie à l'université Bordeaux-IV. « C'est plus que le choix d'un simple régime de change, puisqu'il s'agit d'un abandon de souveraineté monétaire. C'est une solution de dernier ressort, mais qui peut créer des problèmes considérables, faute de marge de manœuvre. »

Dominique Gallois

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES

Les changes sont flottants, lorsqu'ils évoluent en fonction de l'offre et de la demande. Les cours du dollar, de l'euro ou du yen sont fixés selon ce système. Un pays recourt au taux de change fixe ou peg quand il souhaite fixer une « fois pour toutes » la valeur de sa monnaie par rapport à une autre devise, généralement le dollar. La méthode du « currency board », caisse d'émission, est un moyen d'y parvenir. Pour l'Argentine qui était dans ce cas, tout nouveau peso émis devait être garanti par un dollar américain. Un pays peut aussi choisir d'encadrer sa monnaie par des bandes de fluctuation. Le crawling peg (ancrage à crémaillère) permet dans ce cadre, de manière souple, de ménager l'éventualité de dévaluations graduelles.

La France se dote d'un Centre international
du développement durable

L'ORGANISME FERA LE LIEN ENTRE LES SCIENTIFIQUES, LA SPHÈRE PUBLIQUE ET PRIVÉE ET LES ONG

L'approche du sommet mondial sur le développement durable organisé par les Nations unies à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre, la France vient de se doter d'un Centre international consacré à cette question. Créé à l'initiative des services du premier ministre, ce lieu est destiné à jouer un rôle d'intermédiation entre les experts scientifiques, la sphère publique et privée ainsi que les organisations non gouvernementales. Une mise en réseau qui apparaît comme un maillon faible par rapport à d'autres pays comme les Etats-Unis, plus en pointe dans le domaine de la diplomatie scientifique.

Pour Laurence Tubiana, conseillère pour l'environnement du premier ministre, « la présence de la France doit s'affirmer davantage dans les débats internationaux autour des questions de développement durable ». Face à la mondialisation, le besoin de régulation environnementale et sociale se fait de plus en plus pressant. Toutefois, ces nouvelles exigences n'arrivent pas toujours à s'imposer dans les enceintes où s'élaborent les nor-

mes internationales. On l'a vu avec la négociation sur les modalités d'application du protocole de Kyoto contre l'effet de serre. A Bonn, en juillet 2001, les Européens ont dû faire d'importantes concessions pour rallier le Canada et le Japon à un traité déjà mis en péril par la décision de George W. Bush de ne pas y engager les Etats-Unis.

A Doha (Qatar), en novembre, à l'occasion de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les Quinze n'ont rien obtenu en matière de régulation sociale et peu dans le domaine de l'environnement. Des questions sur lesquelles la France était particulièrement demandeuse.

Cette faiblesse stratégique s'explique pour partie par le manque d'anticipation et d'identification des problèmes clés. La France ne possède pas de laboratoire d'idées (« thinktank ») à l'instar de Resources for the Future à Washington ou de l'International Institute for Sustainable Development au Canada. Dans un rapport au premier

ministre paru en avril 2000 et intitulé « Environnement et développement », l'enjeu pour la France » (La Documentation française), Laurence Tubiana préconisait la création d'un institut pour le développement durable « en vue de faire émerger les questions stratégiques pertinentes ainsi que de collecter et distribuer des financements suffisants pour intéresser et consolider des équipes, organisées dans le cadre d'un institut en réseau ».

SIX MINISTÈRES

En phase de construction, le Centre international du développement durable (CIDD) a pour l'heure la forme d'une convention de groupe scientifique sous l'égide de six ministères (recherche, économie, agriculture, environnement, équipement et transport, affaires étrangères) et de six centres de recherche (CNRS, INRA, IRD - institut de recherche pour le développement -, Cirad - centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Ademe - Agence de l'environ-

nement et de la maîtrise de l'énergie - et l'IFEN, l'Institut français de l'environnement).

Cette forme juridique très souple lui a permis de bénéficier rapidement d'un personnel mis à disposition par les différents ministères et de fonds publics à hauteur d'environ 686 000 euros en 2002. « Mais l'objectif dans les deux ans qui viennent est de se constituer en Fondation et d'associer les partenaires privés », explique Michel Colombier, le directeur du groupement. Le centre s'est doté d'un comité d'orientation présidé par Daniel Lebégue, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, et d'un conseil scientifique présidé par Claude Henry, directeur de recherches au CNRS.

Le Centre a défini une série de thèmes prioritaires : le changement climatique ; la biodiversité et la question afférente des droits de propriété et des droits d'usage ; la gouvernance mondiale ; les biens publics globaux (comme l'eau, le climat, la paix, l'éducation, la santé...) ; ou enfin les questions relatives au traitement de l'incertitude et du principe de précaution. Mais, à quelques mois du sommet de Johannesburg, la communauté politique internationale, accaparée il y a peu par la guerre en Afghanistan, ne se mobilise guère autour de la question. L'attitude des Etats-Unis sur la convention contre le réchauffement climatique n'incite pas à l'optimisme. Enfin en France, l'agitation préélectorale risque d'éclipser le débat sur la nécessaire mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Martine Laronche

UN CONCEPT À LA MODE

Apparu dans les années 1980 dans les milieux écologistes, le concept de développement durable envahit le discours des décideurs politiques et économiques soucieux de répondre à une attente de plus en plus forte de la société civile. Le principe vise à concilier croissance économique, protection de l'environnement et bien-être social.

Le terme a été forgé en 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Il doit sa fortune au rapport Brundtland, remis en 1987 à l'Organisation des Nations unies (ONU), et qui le définit comme un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». A la base figure le constat que la prospérité des pays du Nord s'est construite sur la pollution de nombreux écosystèmes et qu'il faut définir un schéma de développement qui préserve les ressources naturelles.

La France recule ! par Michel Godet

Comment gagner à coup sûr un pari auprès de hauts fonctionnaires et d'économistes très distingués ? Il suffit de soutenir que les Irlandais ont un revenu par tête supérieur de 20 % à celui des Français, alors qu'en 1990 leur produit intérieur brut (PIB) par habitant était inférieur de 27 % au nôtre ! Cette affirmation ne suscite pourtant aucun doute et s'inscrit dans une tendance : la France recule au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et cela depuis le début des années 1980 ! La réduction du temps de travail (RTT) ne permet pas d'espérer un revirement de tendance : ce n'est pas en ramant moins qu'on avance plus vite.

Ainsi, la France a reculé ces dernières années par rapport à ses principaux partenaires en termes de niveau de vie par habitant (PIB exprimé par tête en parité de pouvoir d'achat). Elle se situe désormais au dix-huitième rang des vingt-huit pays de l'OCDE, juste derrière la Finlande, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne réunifiée, et largement devancée par l'Irlande, placée en dixième position, juste derrière le Japon (cf. *Rapport de l'OCDE sur la croissance*, OCDE, 2001, ainsi que la base de données de Rexecode).

Le score de l'Irlande s'explique par des taux de croissance annuels du PIB par tête supérieurs à 6,5 % par an, contre seulement 1,3 % pour la France dans les années 1990, soit guère plus que le Japon et l'Allemagne, lanternes rouges des pays de l'OCDE. Quel contraste avec la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal et les Etats-Unis, qui caracolent dans le peloton de tête avec des taux de croissance supérieurs à 2,3 % !

Ce recul relatif de la France n'est pas nouveau. Déjà, dans les années 1980, elle figurait, avec 1,9 % de croissance du PIB par tête, en queue du peloton européen, à 2,3 % en moyenne, loin derrière les Etats-Unis, à 2,6 %, et le Japon, flamboyant à 3,4 %. Songeons que l'Américain moyen a donc aujourd'hui un niveau de vie une fois et demie supérieur à celui d'un Français, contre seulement un tiers en plus en 1980 !

C'est la Grande-Bretagne des réformes libérales et des services qui nous a devancés, avec un poids réduit de l'industrie dans son PIB. Quel contraste encore avec l'Allemagne, rendu plus sensible aux aléas de la conjoncture internationale en raison même de sa spécialisation dans les activités industrielles !

La croissance américaine a été, en moyenne dans les années 1990, supérieure de 1,4 % à celle de l'Europe, contre seulement 1,1 % dans les années 1980. Pour expliquer cette différence entre les deux rives de l'Atlantique, certains avancent une lecture technologique, qui reste à prouver. Une explication plus simple, de nature démographique, s'impose : dans les années 1990, la population des Etats-Unis a augmenté de 23 millions, celle de l'Europe de 12 millions et celle du Japon de 4 millions d'habitants !

Depuis 1980, l'écart de croissance du PIB par tête (en parité de pou-

structurels européens, au titre du rattrapage ! Au rythme où vont les choses, il faudra bientôt se poser le même genre de question pour le Portugal, qui nous rattrape à la vitesse d'un cheval au galop.

CONQUÉRIR DES MARCHÉS

Deux autres constats méritent d'être relevés au sujet de ces vingt dernières années d'évolution du PIB :

– Une tendance aussi ancienne que méconnue : les petits pays européens enregistrent des performances bien meilleures que celles des plus grands. Comme si l'étroitesse du marché intérieur incitait les entreprises à être plus compétitives pour conquérir des marchés extérieurs.

– Pour les Etats-Unis comme pour l'Union européenne, la croissance moyenne du PIB par habitant des années 1990 (respectivement 2,4 % et 1,7 %) a été significative-

C'est bien le travail et l'activité qui créent l'emploi, car c'est aussi dans des pays « fourmis » comme les Etats-Unis, le Portugal et le Royaume-Uni que le taux de chômage est le plus faible

voir d'achat) entre les deux côtés de l'Atlantique est beaucoup plus faible qu'en volume : il n'est que de 0,3 % pour les années 1980 et de 0,7 % pour les années 1990. L'écart supplémentaire de 0,4 % par tête et par an s'explique peut-être par l'innovation plus soutenue, mais aussi par des changements de méthode de calcul du PIB aux Etats-Unis.

Malgré sa vitalité démographique meilleure que celle de ses principaux partenaires européens, la France n'améliore pas son rang dans le classement des pays en fonction de la croissance du PIB en volume. Pour les années 1990, cette dernière s'élève à 1,7 %, pour une moyenne communautaire de 2 %, alors que celle de l'Irlande, champion d'Europe de la fécondité, atteint des sommets asiatiques à 7,5 %. Au passage, on peut se demander s'il est toujours justifié que l'Irlande bénéficie des fonds

inférieure à celle des années 1980 (respectivement 2,6 % et 2,3 %). On se demande vraiment quelle mouche a piqué les analystes pour parler en chœur de nouvelle économie (cf. « Nouvelle croissance ou vieilles lunes ? », *Futuribles*, n° 257, octobre 2000) !

En réalité, le phénomène de longue prospérité des Etats-Unis n'était pas si exceptionnel qu'on l'a dit. Depuis 1960, les Etats-Unis ont connu d'autres phases longues de croissance encore plus soutenue : neuf ans entre 1961 et 1969, cinq ans entre 1975 et 1979, sept ans entre 1982 et 1989, interrompues par des phases de récession courtes de l'ordre d'une année ou deux en moyenne.

Grâce à la monnaie unique, l'Europe tourne d'abord en phase avec elle-même, l'essentiel de ce qui y est produit est consommé sur place. L'euro a certes connu une déva-

luation de 25 % par rapport au dollar, mais qui se plaindra de cette dévaluation compétitive qui a finalement permis à l'Europe de retrouver le sentier de la croissance et de créer des emplois ?

La France a ainsi créé environ 1,5 million d'emplois marchands depuis la fin 1996. Mais le lien avec la RTT est loin d'être évident. Comme le relèvent Michel Didier et Michel Martinez dans « Réduction du temps de travail et emploi », (*Revue Rexecode*, n° 72, troisième trimestre 2001) : « Entre 1997 et 2000, un point de croissance s'est accompagné de 0,4 point d'emploi au Royaume-Uni, de 0,5 point d'emploi en France et en Allemagne, de 0,7 point d'emploi en Italie et de 1 point d'emploi en Espagne. » Les créations d'emplois s'expliquent « par l'enrichissement de la croissance en emplois (sous l'effet de la modération salariale notamment et des baisses de charges) et de la reprise de la croissance européenne depuis 1996 ».

La France, toujours soucieuse d'exception, est le seul pays développé où le chant des cigales est encouragé et le travail supplémentaire des fourmis pénalisé. Sur 100 Français en âge de travailler, 62 ont effectivement un emploi, contre plus de 65 Allemands, plus de 70 Anglais, Portugais ou Suédois et près de 75 Américains. Dans ces derniers pays, il y a deux fois moins de congés par an, et la durée hebdomadaire de travail dépasse les 41 heures. C'est bien le travail et l'activité qui créent l'emploi, car c'est aussi dans ces pays « fourmis » que le taux de chômage est le plus faible. Comme dans le sport, c'est par l'effort et l'entraînement que l'on devient champion, et non par l'oisiveté. Avec le tournant démographique de 2006 et les pénuries de professionnels qui s'annoncent, les Français devront retrouver le chemin de l'effort pour ne pas trop se serrer la ceinture et déchanter après l'été de la réduction du temps de travail. Il faudra certainement ramer au moins autant que nos voisins, c'est-à-dire plus qu'aujourd'hui, pour ne pas reculer !

Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), www.cnam.fr/lips/

LIVRES

par Annie Kahn

Fusibles ou non-fusibles

► **Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction personnel dans les entreprises (France, 1830-1990),**

de Jean Fombonne (Vuibert, 2001, 777 p., 46 €)

L'IDÉE DE DÉSIGNER un responsable du personnel dans une entreprise n'allait visiblement pas de soi. Dans un volumineux ouvrage, Jean Fombonne, ancien directeur du personnel, s'est, l'âge de la retraite venu, transformé en historien pour raconter la genèse de son métier. Désormais docteur en histoire, sa thèse peut aussi se lire comme une histoire sociale de l'entreprise. La création puis l'évolution de la fonction accompagnent en effet les transformations des firmes, que celles-ci aient été voulues en interne ou imposées de l'extérieur, du fait de nouvelles réglementations par exemple.

L'ouvrage met en évidence les facettes de ce métier : gestion des hommes, formation, aspects purement sociaux ; et leurs multiples dimensions : juridique, organisationnelle, etc. Le contour de ce poste s'est en effet enrichi au cours des années. Pour montrer pourquoi et comment l'auteur s'est attaché à définir avec précision l'évolution de l'environnement social.

Pour Jean Fombonne, l'émergence de services du personnel dans un nombre significatif d'entreprises remonte à 1916. Certes, des pionniers avaient déjà créé de tels services avant cette date. Schneider en eut un dès 1906, et Renault en 1915. Mais ailleurs, de 1830 (date retenue par l'auteur parce qu'étant celle du « principal décollage de la croissance économique française ») à 1916, la fonction personnelle existait bien, mais « sans chef ». La première partie de l'ouvrage est consacrée à cette période.

La « vie dans l'entreprise » à cette époque est aussi des plus diver-

ses. Dans certaines firmes, la liberté de conscience est de mise. Mais dans d'autres, les « usines-couvents », la prière est obligatoire, et même le temps libre pris en charge. Les femmes ayant alors le privilège de se voir proposer non seulement des cours d'approfondissement religieux, mais aussi des leçons de ménage !

Dans la seconde période, des chefs du personnel commencent à apparaître en nombre, mais avec des profils variés. Si Alexandre Goineau, qui prit ses fonctions en 1919 chez Schneider, était diplômé de l'Ecole nationale supérieure, il n'en était pas partout de même. Entre 1920 et 1945, la « surintendante d'usine » ou l'assistante sociale assume une grande partie des charges relevant de la fonction personnelle. Une école de surintendantes sociales est créée en 1917.

Pour l'auteur, il aura fallu attendre les années 1960-1970 pour que les directions centrales du personnel se multiplient, les événements de Mai 68 accélérant le phénomène. Désormais, la fonction de celui qui est devenue directeur des ressources humaines « n'est pas menacée de langueur ou de disparition », estime l'auteur, avec tout le recul nécessaire.

Un optimisme que ne semble pas partager Patrick Fridenson, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et auteur de la préface de l'ouvrage : « Les DRH ont un peu plus la faculté de jouer les stratèges... Mais cette étape est loin d'être irréversible... Ils pourraient même se trouver dans la position de simples fusibles par gros temps », estime-t-il... L'histoire tranchera.

La convergence des systèmes financiers se fait attendre

COLLOQUE.

LE CENTRE SAINT-GOBAIN A TENU SA TROISIÈME CONFÉRENCE

Si la monnaie est désormais unique dans douze pays de l'Union européenne, les systèmes financiers sont en revanche loin de l'être. Economistes et banquiers européens et américains, réunis fin 2001 à Paris pour la troisième conférence du Centre Saint-Gobain pour la recherche en économie, se sont montrés très partagés quant à l'appréciation des avantages (ou inconvénients) liés à cette diversité.

Le degré de fragmentation du marché financier diffère lui-même dans de larges proportions d'un pays à un autre. Selon des chiffres de la Banque centrale européenne communiqués par Christian de Bois-sieu, professeur à l'université Paris-I, les cinq plus grandes banques allemandes ne détiennent que 18,9 % du marché sur leur territoire, alors que ce taux est de 77,4 % en Belgique. La France occupe une position moyenne avec un taux de 42,7 %. Quand concentration il y a, les opérations se font nationalement dans 97 % des cas. Alors que, dans les autres secteurs, les fusions

et acquisitions nationales ne représentent que 57 % des opérations.

Des opérations transnationales pourraient pourtant accélérer une certaine convergence. « Pourquoi l'Europe financière s'intègre-t-elle si lentement ? », s'interrogeait ainsi Joseph Bisignano de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les différences en matière de droit financier et fiscal de chaque pays, selon qu'ils relèvent du droit romain ou du droit civil, expliquent en grande partie ce phénomène, estime-t-il. Un point de vue que ne partage nullement Michel Prada, président de la Commission des opérations de Bourse (COB). « Méfions-nous de l'analyse juridique ; regardons plutôt l'analyse historique et politique, a-t-il rétorqué. Les guerres ont donné lieu à des décisions politiques qui ont conduit à des économies

L'Europe de la finance pourrait être porteuse d'une alternative au modèle anglo-saxon

administrées ; qu'il s'agisse de l'économie sociale à l'allemande ou de la planification souple à la française. »

Cette diversité est-elle une source de vulnérabilité vis-à-vis des Etats-Unis, et ces derniers doivent-ils toujours être pris comme modèle, se sont aussi demandé les partici-

Pour Giampaolo Galli, de la Cofindustria, cela ne semble pas faire de doute : « Nous sommes encore très loin d'avoir un système financier à l'américaine, basé sur les marchés et non sur les banques », semblait-il regretter. Les chiffres sont, il est vrai, éloquentes : les prêts bancaires ne représentent que 36 % du produit national brut (PNB) aux Etats-Unis, contre 80 % en France, 112 % en Allemagne et 62 % en Italie. En revanche la capitalisation boursière s'élève à 153 % du PNB aux Etats-Unis, contre 77 % dans la zone euro.

RECOURS À L'HISTOIRE

Mais sur ce phénomène aussi le recours à l'histoire s'impose, rappelait Michel Prada : « On a connu la capitalisation, avant la guerre... mais elle a ruiné des générations », a-t-il simplement expliqué. « Le marché des actions ramené au produit national brut était plus élevé en France qu'aux Etats-Unis en 1913 », a confirmé Joseph Bisignano. A l'aune de l'histoire, et contrairement à ce que semblent penser certains universitaires, l'Europe de la finance se crée à son rythme, estime donc Michel Prada.

Les modèles s'harmonisent et se modernisent. Des progrès importants ont ainsi été accomplis dans le domaine du capital-risque, a rappelé Henri Guillaume, président du Comité d'engagement du fonds public pour le capital-risque ; avec là aussi de fortes disparités politiques entre les pays européens, d'une part, et entre l'Europe et les Etats-Unis, d'autre part. « L'Etat est à l'ori-

gine du capital-risque en France », estime ainsi Henri Guillaume avec, entre autres, pour la période récente, la création de Fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI), du Fonds public, puis du Fonds de promotion pour le capital-risque.

Une stratégie que Giampaolo Galli analyse cependant avec circonspection. « Quand un gouvernement se mêle de capital-risque, au début ça a l'air sexy. Mais cinq ans plus tard, quand il se retrouve scotché avec des actifs dont personne ne veut et qu'il ne peut mettre en faille des entreprises dans lesquelles il a des intérêts car il serait alors à l'origine de licenciements, la situation est problématique. » Et malgré les efforts accomplis, le capital-risque européen est loin derrière les Etats-Unis, tant pour ce qui est des montants investis que de leur rentabilité.

Pour Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain, cette référence permanente au modèle américain doit néanmoins être relativisée. « L'introduction du marché apparaissait comme un modèle. On le remet en cause. Il faut construire une Europe de l'hybridation, qui tienne compte des cultures de chacun des pays. » L'Europe de la finance pourrait donc tirer partie de sa diversité, et être porteuse d'une alternative au modèle anglo-saxon, mais à condition que l'harmonisation en soit consensuelle. La diversité de pensée des orateurs du colloque laisse présager qu'une bonne dose de patience, pour atteindre cet objectif, sera de rigueur.

A. K.

PARUTIONS

■ **CYBERDROIT. LE DROIT À L'ÉPREUVE DE L'INTERNET**, de Christiane Féral-Schuhl

Avocate spécialisée dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies, l'auteur fait le point sur les lois et les jurisprudences applicables au réseau.

Les questions des libertés, des données personnelles, des droits d'auteur, la protection du consommateur, la responsabilité des fournisseurs y sont notamment évoquées.

Révisée en profondeur pour tenir compte des nouvelles dispositions et jurisprudences applicables au niveau national et européen, la troisième édition de cet ouvrage conserve néanmoins une de ses plus grandes qualités : la clarté, qui le rend accessible aussi aux non-juristes (Dunod, 2002, 368 p., 30 €).

C. Ro.

■ **LES LEURRES DE L'ÉCONOMIE DE RATRAPAGE**, de Vladimir Inozemtsev

« Développement, modernisation... » étaient les maîtres mots de la stratégie de rattrapage des grandes puissances postindustrielles par les pays dits en développement. Après cinquante ans d'échecs successifs, l'auteur, économiste russe, juge impossible que ces stratégies de rattrapage soient menées dans un cadre strictement national.

L'idée que le fossé riches-pauvres finira par se combler pays par pays est vigoureusement décortiquée. Exemples à l'appui (Chine, Russie, dragons d'Asie...), Vladimir Inozemtsev montre que les avancées se sont révélées être sans lendemain, au point que le doute s'est aujourd'hui installé.

La conclusion de cet ouvrage est qu'il est urgent de repenser le concept de développement (L'Harmattan, 2001, 375 p., 29 €).

Y. M.

■ **GUIDE DE L'AIDE À DOMICILE**, de Florence Leduc

Comment un secteur né de la charité chrétienne en est-il venu à conquérir progressivement un statut économique et social au point de représenter l'un des gisements d'emplois les plus prometteurs des sociétés post-industrielles ? C'est ce que nous explique Florence Leduc dans le détail avec cet ouvrage.

Le vieillissement de la société, le nombre important de personnes âgées en perte d'autonomie obligent à satelliser, autour du domicile, de nombreux services où la qualité professionnelle doit prendre le pas sur l'amateurisme ou la simple bonne volonté.

Une analyse juridique détaillée de ce secteur met en lumière le rôle important de l'Etat et de la réglementation et permet de mieux comprendre le positionnement des différents acteurs, à la lumière des politiques qui ont aménagé, au fil du temps, le secteur.

Mieux qu'un livre, un instrument de travail ! (Dunod, 2001, 308 p., 29,73 €).

Y. M.

Le Monde

EMPLOI

INTERROGÉS PAR LA SOFRES POUR LE « MONDE »/LE TRAIN DE L'EMPLOI, LES JEUNES ACTIFS ET LES ÉTUDIANTS PLÉBISCITENT LA SCIENCE, AFFIRMENT LEUR CONFIANCE DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES, MAIS PAS DANS LE PATRONAT. L'ESPRIT DES START-UP SEMBLE BIEN LOIN

90 % des jeunes cadres se défient des partis politiques

Voici un chiffre que les futurs candidats aux élections présidentielles et législatives devraient garder en tête : 91 % des étudiants et 90 % des jeunes cadres n'ont pas confiance dans les partis politiques. Ce résultat extrait du sondage de la Sofres réalisé pour *Le Monde/Le Train de l'emploi* impressionne dans la mesure où ce score est (encore) plus mauvais que celui obtenu quand la Sofres interroge l'ensemble des Français (84 % de défiance dans la dernière enquête de juillet 2001).

NOTE NÉGATIVE

Ce rejet prend d'autant plus de relief qu'il tranche fortement avec le sentiment général du sondage, où « les jeunes apparaissent assez ouverts, assez positifs », retient Philippe Méchet, directeur des études politiques de la Sofres. En effet, sur les 23 items proposés, seuls 6 affichent une note majoritairement négative :

les partis politiques donc ; mais aussi les médias (73 % de défiance), « ils ne lisent pas les journaux, mais répètent la même chose que tout le monde » ; l'administration (63 %), dont l'image reste toujours mauvaise ; la Bourse (62 %), même si les jeunes sont moins sévères que l'ensemble des Français (71 %) ; le patronat (61 %),

diplômés et cadres débutants se montrent plus optimistes.

Si l'on s'intéresse au monde du travail, ils ne font pas une grande différence entre entreprises publiques et entreprises privées. Les premières sont les plus aimées (79 % de confiance), suivies de près, néanmoins, par les secondes (74 %).

« Les diplômés ou les jeunes actifs seraient assez enclins à afficher des valeurs libérales, mais en veillant à ne pas aller trop loin. Oui au FMI et à la Banque mondiale, mais oui aussi aux ONG »

car, comme l'indique Philippe Méchet, « il est perçu comme trop politique » ; et l'Eglise catholique (57 %), qui leur rappelle trop leur vieille tante de province et ses bonnes œuvres. Pour le reste,

Voici pour la moyenne, sachant que c'est sur ces deux volets que le clivage gauche/droite est l'un des plus marqués. Les jeunes qui se disent sympathisants PS plébiscitent à 87 % les entreprises publiques (contre 73 % pour ceux du RPR), mais ils ne sont plus que 69 % à saluer les entreprises privées (contre 89 % au RPR).

« Ces bac +4/5 et ces jeunes actifs, analyse Philippe Méchet, sont tournés vers l'emploi, mais ils ne cherchent plus l'aventure. Il me semble que la génération start-up a tourné la page, souhaitant plutôt être rassurée et encadrée. » Bref, une carrière dans une entreprise publique les intéresse, attitude qui pointait déjà l'année dernière dans les résultats du sondage réalisé lors du premier Train de l'emploi.

Il suffit de parcourir les scores obtenus pour mesurer combien les interrogés se montrent « très classiques, presque un peu conventionnels », pour reprendre les termes de Philippe Méchet. Pour commencer, pas de militants anti-mondialisation dans leurs rangs. Les grandes institutions internationales (Organisation des nations unies - ONU -, Fonds monétaire international - FMI -, Banque mondiale) ne sont pas

remises en cause puisque 78 % des étudiants et des jeunes actifs leur donnent carte blanche, même s'ils sont, par ailleurs, 78 %, aussi, à plébisciter les organisations non gouvernementales (ONG). « Finalement, reprend le directeur des études politiques de la Sofres, ils seraient assez enclins à afficher des valeurs libérales, mais en veillant à ne pas aller trop loin. Oui au FMI et à la Banque mondiale, mais oui aussi aux ONG. »

GARDIENS DU TEMPLE

La recherche d'un équilibre que l'on peut aussi percevoir dans les résultats concernant les entreprises privées : d'accord pour défendre ces dernières, à condition qu'il existe des organisations de consommateurs fortes - à qui les interviewés, d'ailleurs, font nettement confiance (89 %) - et des syndicats (54 % de confiance).

« Même si beaucoup pensent aux syndicats étudiants, constate Philippe Méchet, ils souhaitent également que le monde du travail soit cadré, que les entreprises n'aient pas entièrement le champ libre. » Les intellectuels (71 % de confiance) sont eux aussi perçus comme des gardiens du temple de l'équilibre démocratique, susceptibles de porter le fer en cas de danger.

Pas question non plus de rejeter l'Etat (58 % de confiance), ni son univers : la justice (66 %), l'armée (74 %), la police (72 %), les lois (75 %). Même le Parlement, où sévissent pourtant des hommes politiques trouve grâce à leurs yeux (56 %). Dans ces condi-

PAR TÉLÉPHONE

Le sondage de la Sofres réalisé pour *Le Monde/Le Train de l'emploi* a été réalisé du 19 au 28 décembre 2001 auprès d'un échantillon de 400 étudiants du supérieur et de jeunes actifs diplômés du supérieur (deuxième ou troisième cycle universitaire, grandes écoles).

L'institut a utilisé la méthode des quotas (sexe, âge, activité et région Ile-de-France/province).

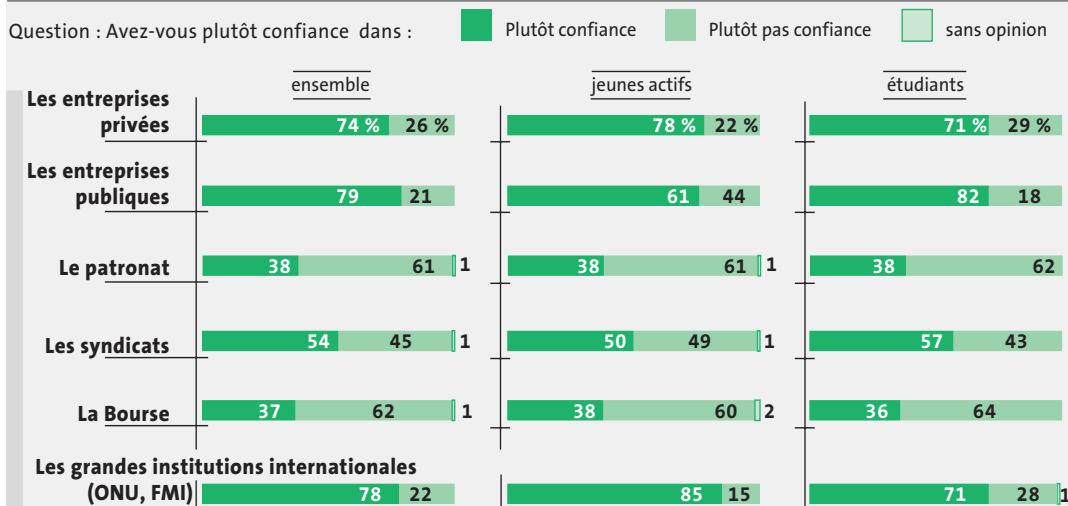
tions, on comprend aussi que les grandes écoles (86 % de confiance), l'école (84 %), l'Université (76 %) obtiennent d'excellents scores.

« Il y a une vingtaine d'années, jamais, mais jamais, on n'aurait pu obtenir un sondage de ce type, s'étonne Philippe Méchet. La contestation aurait été plus forte vis-à-vis des institutions, des grands symboles de la République. Ici, même les étudiants en lettres ou en sciences humaines, d'habitude plus révoltés, semblent passer sous la toise du conventionnel. Deux exemples : la confiance qu'ils accordent à la police est plus forte que la moyenne (73 % contre 72 %). Idem concernant la Bourse (40 % contre 37 %).

La meilleure note ? Celle accordée à la science. 90 % des interrogés lui font confiance. On l'a compris, étudiants et jeunes actifs aiment la rationalité, l'équilibre, laissant du coup peu de place à l'émotion ou à la révolte, même passagère.

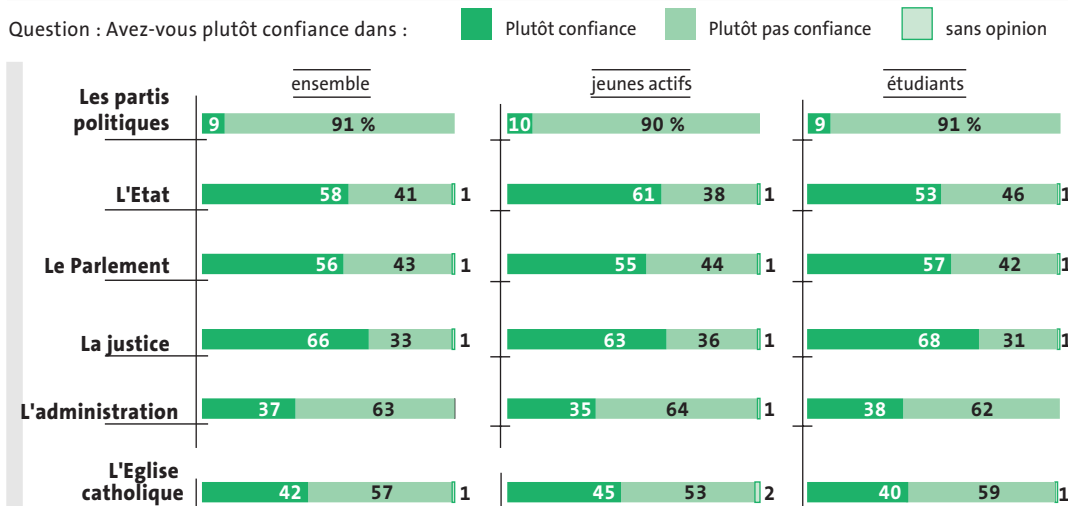
Marie-Béatrice Baudet

LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



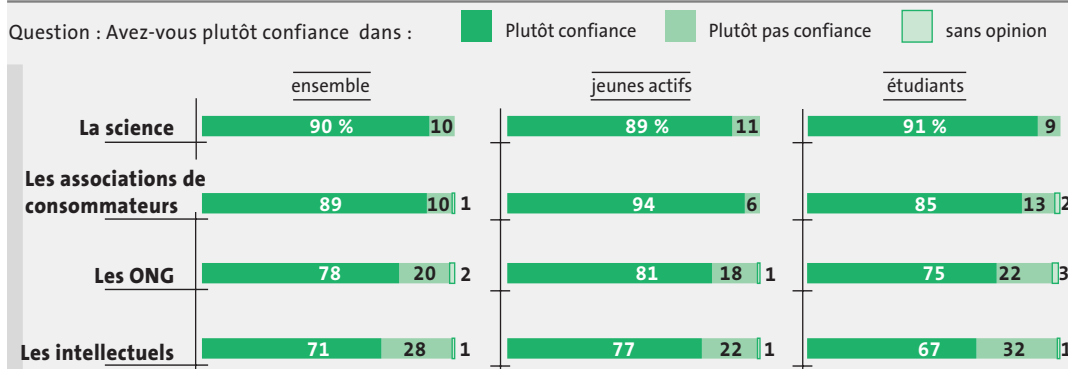
Source : Sofres Opinion

LES INSTITUTIONS



Source : Sofres Opinion

LA SOCIÉTÉ CIVILE



Source : Sofres Opinion

LE TRAIN DE L'EMPLOI

Le deuxième Train de l'emploi réunit à l'initiative du « Monde », en partenariat avec France Bleu, France Info et France 3, 24 grandes entreprises et institutions qui, du 14 au 29 janvier 2002, proposeront des milliers de postes à des jeunes en fin d'études (bac + 4-5) et à des cadres de moins de trois ans d'expérience.

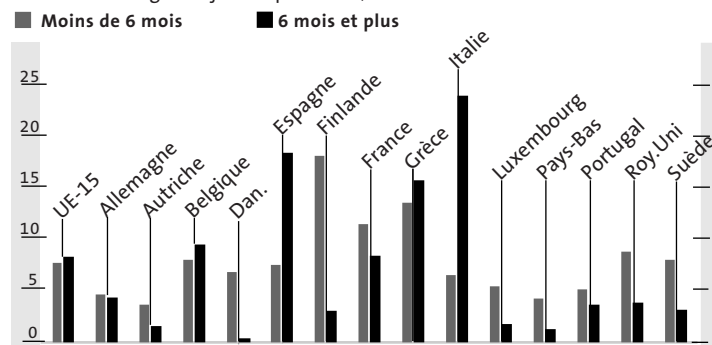
Les candidats seront reçus dans les neuf villes où le Train de l'emploi fait étape : Lille, Nancy, Grenoble, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Paris.

Pour en savoir plus - liste des recruteurs présents, nature des postes proposés, préinscriptions, horaires, etc. - il est possible de consulter le site : www.emploi.lemonde.fr

EUROPE

MOINS DE JEUNES EN CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Taux de chômage des jeunes par durée, 2000



Source : Eurostat, enquête communautaire sur les forces de travail, 2001

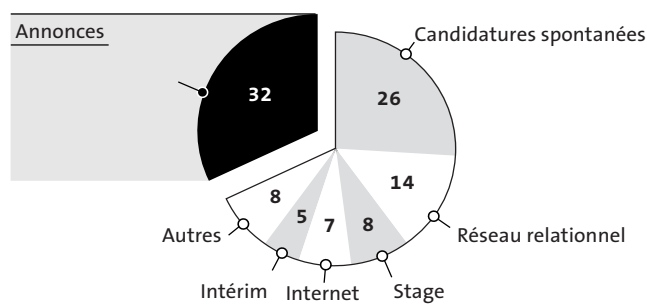
■ EN 2000, LE TAUX DE CHÔMAGE de longue durée des jeunes de moins de 25 ans (soit six mois en recherche d'emploi) était de 8,4 %, soit nettement moins que le record enregistré en 1994 (13,9 %). Cependant, les jeunes Grecs, Espagnols et Italiens restent durement touchés, avec des taux de chômage de longue durée de 16 % à 24 %, à l'instar de la population de plus de 25 ans. En Finlande, on observe simultanément un taux de chômage de courte durée élevé (18,3 %) et un taux de longue durée très faible (3,1 %).

■ ENTRE 1994 ET 2000, la proportion de jeunes chômeurs de longue durée a décru. En 2000, elle était de 52 %, contre 64 % en 1994. Cependant, en Italie et en Espagne, elle était de plus de 70 %. A l'inverse, elle n'était plus que de 23 % à 30 % aux Pays-Bas, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni, et de 6 % et 14 % au Danemark et en Finlande. Le chiffre de la France (42 %) est légèrement inférieur à la moyenne européenne.

FLASH APEC / « LE MONDE »

LES PETITES ANNONCES EN TÊTE POUR DÉCROCHER UN PREMIER JOB

Les techniques de recherche d'emploi, en %



Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec.fr

■ LA PETITE ANNONCE sur papier reste le moyen le plus efficace pour obtenir un premier emploi : un jeune diplômé sur trois (32 %) a trouvé son premier poste de cette manière. Parmi eux, 17 % ont répondu à une annonce parue dans la presse, 11 % à une annonce émanant d'un organisme pour l'emploi et 4 % à une annonce émanant d'un organisme de formation.

■ SEULS 7 % DE CES JEUNES RECRUTÉS déclarent avoir trouvé leur premier job via Internet, soit moins que par un stage ou par relations. Pour 5 %, il s'agissait d'une annonce diffusée sur le Web, pour 1 % d'une candidature spontanée en ligne, et pour 1 % d'un dépôt de CV sur Internet.

AGENDA

■ ÉPARGNE

La Fondation franco-américaine, dans le cadre des Rencontres finances et société, réunit le 17 janvier à Paris, au Sénat, économistes et experts financiers sur le thème : « L'épargne longue : impact sur l'économie et la société ». Au programme, deux conférences : l'épargne longue, moteur de l'expansion et les conséquences des objectifs d'épargne sur la société. Renseignements, tél. : 01-42-18-57-53, ou par e-mail : ffaparis@aol.com

■ DROIT SOCIAL EUROPÉEN

Liaisons sociales formation organise le 25 janvier, à Pantin, une journée de formation intitulée « Une année de jurisprudence sociale européenne ». Objectif : analyser les arrêts rendus par la Cour de justice des Communautés européennes en 2001. Renseignements, tél. : 01-41-29-95-35.

■ ENTREPRISE ET SANTÉ

L'association Développement & Emploi organise à Paris, le 5 février, un séminaire de réflexion sur l'entreprise et la santé. Seront abordés des thèmes aussi divers que ceux du rôle de l'entreprise en matière de prévention, de maîtrise des coûts, de responsabilité sociale, de santé. Renseignements, tél. : 01-43-46-28-28, ou par e-mail : contact@developpementemploi.com ou sur le site Internet : www.developpementemploi.com

■ FORMATION EN LIGNE

La deuxième édition du salon E-Learn Expo se tiendra au Palais des congrès de Paris les 5 et 6 février. Cette manifestation réunit les principaux acteurs de la formation en ligne en Europe. Renseignements : http://pariselearnexpo.com

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

19.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

DESS Management des Processus de Production de biens et services en partenariat avec l'ENSAM

- Former les experts du management du réseau logistique de l'entreprise
- D'avril 2002 à septembre 2003, sans interruption de l'activité professionnelle.

Réunion d'information : le mardi 12 février à 19h00
21, rue Broca - 75005 Paris

☎ 01 53 55 27 51
e-mail : malleret.iae@univ-paris1.fr

Un avantage décisif

www.iae-paris.com

LES INDICATEURS SOCIAUX INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Evolution de l'emploi au 1^{er} trim. 2001 (en % sur un an)	1,7	2	0,6	1,9	3,0	3,4	2,8	2,3	0,3**	1,5**	-0,6**
Structure de l'emploi 2000											
part de l'emploi salarié	72	70	77	76	54	73	65	75	81	n. d.	n. d.
part de l'emploi à temps partiel	18	17	19	21	8	17	9	41	25	13	23
Taux d'emploi 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	63	61	65	61	55	62	53	73	71	74	69
Hommes + femmes (55-64 ans)	38	34	37	25	37	29	27	38	51	58	63
Durée du travail salarié à temps plein 2000 (h/semaine)	40,3	39,6	40,1	38,5	40,6	38,9	38,6	39,0	43,6	n. d.	n. d.
Évolution du coût du travail (en % sur un an) 2 ^e trim. 2001	3,1	2,7	2,7*	3*	5,1	3,6	-1,4	5,2	4,6*	4	n. d.
Taux de chômage en nov. 2001 (en %)											
Hommes + femmes	7,8	8,5	7,0	8,0	13	9,2*	9,3]	2,2	5,2]	5,7	5,4
moins de 25 ans	15,7	16,9	9,7	17,5	25,0	21,3	27,4	5,1	12,5	11,9	nd
Part de chômage de plus d'un an 2000 (en %)	45	48	52	56	42	40	61	33	28	6	25

n.d. : non disponible/*4^e trim.2000/**juillet 2001

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS

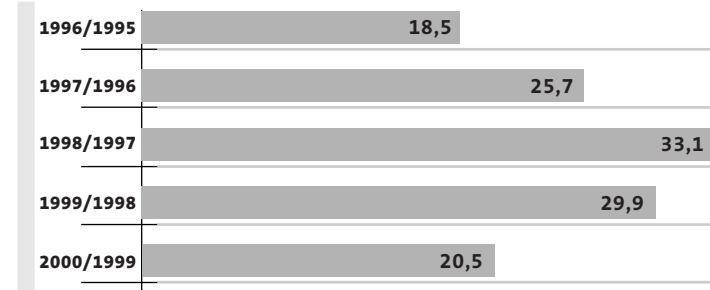
	Dernier mois connu	Variation sur un an
Taux de chômage des jeunes	17,1 % (nov.)	+ 0,9 %
Part du chômage de longue durée	29,6 % (nov.)	- 3,9 %
Emplois précaires (en milliers) :		
CDD	929	+ 4,7 %
Intérim	260	- 8,7 %
Apprentis	605	+ 10 %
Contrats aidés	407	- 11,9 %
Salaire net médian (en euros constants) :		
Femmes	1 084	+ 1,6 %
Hommes	1 372	+ 3,8 %
SMIC (en euros) :		
Horaire	6,66 (juillet)	+ 3,8 %
Mensuel	1 126,29 (juillet)	+ 4 %
Nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion	1 072 258*	- 4,2 %

Source : Bloomberg

FLASH SETT / « LE MONDE »

LE TRAVAIL TEMPORAIRE ACCOMPAGNE LE SECTEUR DU CONSEIL

Taux d'évolution (en %) des salariés intérimaires dans le secteur



Source : Syndicat des entreprises de travail temporaire/ministère de l'emploi - Dares

■ LE SECTEUR « CONSEIL ET ASSISTANCE » a bénéficié, durant les cinq dernières années, du développement des nouvelles technologies, du passage à l'an 2000 et de la mise en place de l'euro.

■ EN 2000, L'EMPLOI INTÉRIMAIRE a progressé dans ce secteur de 20,5 % par rapport à 1999, pour atteindre 27 000 salariés en équivalent emplois temps plein, soit 4,4 % de la population intérimaire. Leur répartition est la suivante : 34 % dans l'administration d'entreprises, 25 % dans l'architecture, ingénierie, contrôle, 17 % dans les activités informatiques, 17 % dans les services professionnels et 7 % dans la publicité et études de marché.

Château-Chinon, première terre d'accueil d'une maison de la solidarité

LE GROUPEMENT DE SERVICES SOCIAUX FACILITERA LES DÉMARCHES DES USAGERS

NEVERS
de notre correspondant

Sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose, on travaillait depuis quelque temps sur un projet de maison de la solidarité... Pour René-Pierre Signé, sénateur (PS) et maire de Château-Chinon (Nièvre), rassembler en un même lieu tous les services médico-sociaux du secteur devenait une nécessité. Non seulement pour ses administrés, mais également pour les habitants des neuf cantons du pays Nivernais-Morvan, territoire dont sa commune est le cœur géographique. Un bassin de population de 37 000 personnes, éloigné de Nevers, préfecture de la Nièvre, où sont concentrés la plupart des administrations et des principaux organismes sociaux.

Cette décision s'inscrivait également dans la continuité d'un choix politique. « En laissant son fauteuil de maire, raconte René-Pierre Signé, François Mitterrand m'avait dit combien il serait illusoire de travailler sur le développement économique. Château-Chinon peut tout au plus créer des petites zones d'activités pour des petites ambitions locales. En revan-

che, la commune a un devoir de services envers tous ceux qui vivent ici. » La municipalité, qu'il dirige depuis 1981, a, de fait, investi dans des domaines qui ne sont pas « forcément rentables » : crèche, halte-garderie, piscine, cinéma, ou bien encore médiathèque. Et c'est en recensant tous les services sociaux éparpillés sur la commune - aide ménagère, maintien et portage de repas à domicile, assistante maternelle, mission locale, centre de loisirs, réseau gérontologique du pays Nivernais-Morvan, etc. - qu'est née l'idée du lieu unique.

Le programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, présenté le 18 juillet 2001 par Elisabeth Guigou, a précipité cette réflexion. Cinq mois plus tard, le 17 décembre, le ministre de l'emploi et de la solidarité annonçait un programme d'aides à la création « de points d'accueil rassemblant, en un même lieu, les services publics de proximité intervenant en matière de lutte contre l'exclusion ». Selon Elisabeth Guigou, « des obstacles importants persistent pour l'accès effectif aux droits d'une partie des personnes en difficulté : accès à l'information, complexité des procédures, éparpillement des guichets sociaux, méconnaissance des droits des usagers »...

Ce jour-là, le projet de Château-Chinon, un des quatre sites expérimentaux retenus parmi une cinquantaine de propositions, était présenté par René-Pierre Signé. La maison morvandelle regroupera l'ensemble des services médico-sociaux et toutes les structures consacrées à la formation professionnelle et à l'orientation des jeunes. Elle sera aussi une

antenne avancée de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM). Ce qui évitera aux assurés qui n'ont pas de moyens de locomotion de réaliser ce qui, jusqu'alors, relevait d'une véritable expédition.

SUIVI PERSONNALISÉ

La maison de la solidarité accueillera également des permanences de la Caisse d'allocations familiales et de la mutualité sociale agricole, et servira de relais ANPE. Par le biais notamment de visioconférences qui faciliteront le suivi personnalisé du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Dans le souci d'être au plus près des habitants, des points annexes pourraient être installés dans les huit autres cantons du pays Nivernais-Morvan. Avant la remise du cahier des charges à la mi-février, un concours d'architecture sera lancé dans les jours à venir.

Installée en plein centre de la commune, place Notre-Dame, dans les locaux d'une ancienne école primai-

re supérieure, la maison devra abriter une cinquantaine de bureaux, des salles de réunion, une cafétéria. Le coût global de l'opération est évalué à 1,8 million d'euros hors taxe. Soit presque les deux tiers du budget annuel de la commune (2,9 millions d'euros). « Nous comptons avant tout sur les fonds européens pour l'aménagement rural », concède le maire. Une dotation pour le développement rural sera également sollicitée par la communauté de communes du Haut-Morvan dont fait partie Château-Chinon.

Restera à résoudre le problème de la maîtrise d'ouvrage qui représenterait un endettement trop lourd pour la commune. Autant d'incertitudes qui n'entament pas l'enthousiasme de René-Pierre Signé : « Ce sera une avancée formidable pour tous les Morvandiaux », se réjouit-il, avant de donner rendez-vous, en 2004, date prévue de l'ouverture de la Maison de la solidarité.

Philippe Depalle

TROIS AUTRES PROJETS

Trois autres sites expérimentaux ont été retenus par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Ils peuvent prétendre à la subvention forfaitaire dont le maximum est fixé à 75 000 euros, cette aide au démarrage pouvant couvrir tout ou partie des frais initiaux du projet. Ainsi, le centre communal d'action sociale de la ville de Nogent-sur-Marne prévoit de mettre en place un lieu d'accueil social « multiservice » élaboré avec la DDASS et les caisses primaires (famille et assurance-maladie) dont elle relève.

La communauté de communes Cère et Dordogne (Lot), qui regroupe seize communes, ambitionne de regrouper des antennes de la CPAM, de la CAF, du conseil général, des associations caritatives, un service de soins à domicile et le centre médico-psycho-pédagogique. Enfin, le barreau de Paris souhaite créer des maisons de la solidarité tournées vers l'aide et l'assistance juridique des plus démunis. Des contacts ont été pris avec la Ville de Paris, la Conférence permanente des associations ainsi que la coordination Justice et Droit.

Les contentieux vestimentaires perturbent la relation sociale

LE RECU
DES FORMES
COLLECTIVES DE
LUTTE DES SALARIÉS
A FAIT NAÎTRE DES
COMPORTEMENTS
D’AFFIRMATION
DE SOI

Avant le bermuda de la Sagem, le 13 novembre 2001, il y eut le survêtement d'une secrétaire d'agence immobilière (en 2001 également), la blouse blanche d'un technicien (1998), l'uniforme des caissières de Carrefour (1996), les barbes des animateurs d'Eurodisney (1994), le chemisier transparent d'une assistante de direction (1986)... Il ne s'agit pas là d'un bref rappel de la carrière du couturier Yves Saint Laurent, mais de différentes décisions de justice – prud'hommes, instance, appel ou cassation – venues trancher des contentieux vestimentaires entre salarié et employeur. Les cas de litige ne sont à vrai dire guère fréquents, et, si les parties prenantes en viennent aux mains judiciaires, c'est que le contentieux réel dépasse le plus souvent le simple fait de se vêtir de telle ou telle façon.

Mais ces affaires posent néanmoins, remarque Rachid Brihi, avocat associé spécialiste du droit social au cabinet Grumbach, une question à laquelle les directions des ressources humaines sont et seront de plus en plus confrontées : où passe, au sein d'un même individu, la frontière entre le salarié et le citoyen ? Autrement dit : jusqu'à quel point l'entreprise peut-elle, au nom de la défense de ses intérêts, restreindre les libertés individuelles de ceux qu'elle emploie ?

On ne peut dire que la jurisprudence dégage une tendance univo-

que en la matière. Les jugements se font au cas par cas, à partir toutefois de plusieurs principes affirmés, exposés par exemple par Philippe Waquet, doyen de la Cour de cassation sociale jusqu'à son départ en retraite il y a quelques semaines, dans un article publié dans *Droit social* n° 12 de décembre 2000 (« Le pouvoir de direction et les libertés des salariés »). Le premier principe, établi par le code du travail depuis les lois Auroux de 1982 (article L. 120-2), est que l'employeur ne peut restreindre les libertés individuelles et collectives sans justifier sa demande par la nature de la tâche à accomplir, et de façon proportionnée au but recherché.

LICENCIEMENTS ABUSIFS

Lorsqu'ils ont eu, dans diverses affaires, à arbitrer entre la liberté du salarié à se vêtir comme il l'entend et la liberté de l'employeur à fixer des règles en la matière dans l'intérêt de l'entreprise, les juges ont régulièrement soutenu les décisions des employeurs lorsque celles-ci concernaient la sécurité (cheveux longs dans un atelier où se trouvent des tours), l'hygiène (port d'un chapeau dans l'agroalimentaire), mais aussi le contact avec la clientèle (uniforme de caissière pour distinguer le personnel de la clientèle, interdiction du sur-

vent utilisé en l'absence d'un fondement textuel précis », c'est-à-dire lorsque ne peuvent être évoqués des cas de licenciement abusif, de discrimination, d'entrave ou, désormais, de harcèlement moral. « *L'idée des juges est que, l'employeur disposant déjà de beaucoup de pouvoirs, l'expression des libertés individuelles dans l'entreprise doit être protégée.* » Mais, surtout, la reprise de ce principe dans le droit communautaire – en particulier dans la jurisprudence de la Cour de Strasbourg appliquant la Convention européenne des droits de l'homme – pourrait en étendre l'influence au sein des juridictions françaises. Ainsi, un arrêt de la Cour de Cassation 12 janvier 1999 (arrêt Spileers) fait-il primer, au nom de la Convention, le droit au choix d'un domicile sur la contrainte de mobilité imposée pourtant par le contrat de travail. La liberté du citoyen l'a ici emporté sur la subordination salariale.

Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit social à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, estime également qu'il y a bien un avant et un après lois Auroux, et que d'autres étapes, telles que la loi du 31 décembre 1992, qui élargit la protection des libertés individuelles dans l'entreprise, ou

ment, mais encore sur l'apparence physique, la liberté d'expression dans et hors l'entreprise – risque donc de connaître un bel avenir, d'autant que les entreprises, de leur côté, pourraient être tentées par une rigidification de leurs attitudes. En effet, dans la mesure où la famille, l'école, la rue, la société en général, se révèlent de plus en plus tolérantes face à la diversité des comportements, l'entreprise devient parfois, aux yeux des jeunes en particulier, comme le premier lieu où s'exercent des contraintes particulières.

CHARTES D'ÉTHIQUE

« *Aux Etats-Unis, note Jean-Emmanuel Ray, les entreprises adeptes du casual wear (tenue décontractée) du vendredi sont en train d'en revenir, car elles se sont aperçues que cette souplesse influait sur d'autres comportements, concernant par exemple les horaires, la politesse...* » Une autre tendance inverse, qui fait fleurir dans les entreprises les « chartes d'éthique », les codes déontologiques et les « engagements citoyens », pourrait laisser se développer quelque espoir, parmi les salariés, de laisser libre cours à l'expression de leurs droits individuels.

Comme le souligne Rachid Brihi, le recul des formes collectives de lutte et de défense des droits des salariés a laissé se renforcer les comportements d'affirmation de soi face à l'employeur comme mode dominant de relation sociale. « *Lorsque le salarié se trouve surexposé à des interpellations individuelles – sa performance, son évaluation, son évolution de carrière, sa rémunération "personnalisée" –, lorsque la gestion des ressources humaines se trouve résumée à un duel entre chaque salarié et son hiérarchique direct "responsable et autonome", le rapport de forces au travail se réduit bien souvent à un conflit individuel.* » Un appauvrissement des relations de travail qui pourrait bien faire la fortune des avocats...

Antoine Reverchon

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Mieux lutter contre la pauvreté

L'EUROPE A BEAU COMPTER

me l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni utilisent celui de « pauvreté absolue ». Une telle approche est rejetée par la Suède, le Danemark ou les Pays-Bas qui lui préfèrent des concepts administratifs, censés rendre compte de facteurs autres que monétaires, tel le logement ou la santé.

Les approches nationales sont des plus diverses. Des points de convergence peuvent toutefois être repérés. Le projet de rapport de synthèse publié par la Commis-

me l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni utilisent celui de « pauvreté absolue ». Une telle approche est rejetée par la Suède, le Danemark ou les Pays-Bas qui lui préfèrent des concepts administratifs, censés rendre compte de facteurs autres que monétaires, tel le logement ou la santé.

Chaque plan d'action national fourmille d'initiatives concernant des questions aussi diverses que l'accès aux soins, la lutte contre la déscolarisation, l'accès à la justice, le surendettement ou la participation des intéressés

les détenteurs du pouvoir d'élaboration de normes en la matière.

Malgré tout, suite au premier choc pétrolier, le Conseil européen et la Commission ont initié un programme communautaire destiné à encourager certaines initiatives locales, régionales ou nationales de lutte contre la pauvreté. Au début des années 1990, on parle plutôt de « lutte contre l'exclusion sociale ». Cette nouvelle approche a été consacrée par le traité d'Amsterdam qui en fait un des objectifs de la politique sociale de l'Union. Depuis, les initiatives politiques se multiplient : les sommets de Lisbonne et de Santa Maria da Feira de 2000 ont fixé comme objectif général l'éradication de la pauvreté pour 2010.

Cette promotion de « l'inclusion sociale » repose sur la « méthode de coordination ouverte » (MOC), respectueuse de la subsidiarité des compétences communautaires. La MOC se traduit par un programme d'action présenté par la Commission, par l'élaboration d'objectifs communs présentés sous forme de « lignes directrices », de plans d'action nationaux, et d'un rapport conjoint Commission/Conseil dont l'objet est de dégager les bonnes pratiques nationales qui présentent un intérêt pour les Etats membres. Cette intense activité politique communautaire permet de disposer d'une batterie d'indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'états très détaillés des politiques sociales mises en œuvre pour y faire face. Ces synthèses sont d'autant plus comparables qu'elles comportent les quatre objectifs généraux retenus dans les lignes directrices : promotion de la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services ; prévention des risques d'exclusion ; actions pour les plus vulnérables ; mobilisation de l'ensemble des acteurs et promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La lecture des quinze premiers plans d'action nationaux (PAN) élaborés entre janvier et mai 2001 permet d'appréhender la faiblesse de la mesure de la pauvreté : les définitions sont plurielles. Si la plupart des Etats se réfèrent au critère de « pauvreté relative », d'autres com-

sion, parfois très critique sur la présentation des rapports nationaux, s'est efforcé de les mettre en avant. Ainsi, chaque Etat cherche à développer des mesures d'insertion qui misent sur l'idée d'aider les exclus à prendre un « nouveau départ ». Les rapports nationaux confirment la tendance nouvelle à la remise au travail des immigrants, des personnes handicapées, des parents isolés, des personnes âgées, voire de régions ou de quartiers désavantagés (troquer « l'aide pour du boulot » selon la formule expérimentale belge).

D'importants efforts ont été faits pour accroître le nombre de logements abordables, par exemple pour les jeunes au Luxembourg ou en Espagne. Chaque plan d'action national fourmille d'initiatives concernant des questions aussi diverses que l'accès aux soins, la lutte contre la déscolarisation, l'accès à la justice, le surendettement ou la participation des intéressés.

Les effets de la nouvelle démarche ne sont pas négligeables. La pauvreté devient objet d'un processus original d'échange structuré d'informations et d'apprentissage réciproque au plus haut niveau politique communautaire. Il donne ainsi corps au modèle social européen et au projet « d'une plus grande cohésion sociale », pendant de la collaboration au niveau économique et monétaire. Les incidences immédiates sont surtout internes. Le calendrier politique national sera dorénavant rythmé par la cadence européenne. Tous les deux ans chaque Etat membre devra présenter ses actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Véritable mise à plat des moyens à l'œuvre, le plan national oblige à l'examen de la coordination des différents niveaux d'intervention – national, régional et local – en particulier quant à l'offre de services. Il constituera par là même un moment privilégié pour mettre l'accent sur de nouvelles mesures. Le plan d'action national peut ainsi devenir un aiguillon aux politiques internes, dans un domaine où la dignité humaine la plus élémentaire est en cause.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne